



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 092 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 30 avril 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 avril 2003

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

•(1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national sous la direction du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

[Note de la rédaction: les députés chantent l'hymne national]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES CANADIAN IMPROV GAMES

L'hon. Jim Peterson (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, le 13 avril, au Centre national des Arts d'Ottawa, les champions de la finale nationale des Canadian Improv Games ont été couronnés.

Cette 26^e saison des Canadian Improv Games opposait 20 équipes d'écoles secondaires de tout le pays, de St. John's à Victoria.

Je rends hommage à chacune de ces équipes ainsi qu'aux parents, aux enseignants, aux entraîneurs bénévoles, entre autres, dont l'appui et la générosité ont rendu possible cette expérience vraiment enrichissante pour un si grand nombre de jeunes Canadiens.

Ils ont renforcé leur estime d'eux-mêmes, ils ont appris sur la dynamique de la vie et ils ont connu les joies du travail d'équipe, en plus de nouer de nombreuses nouvelles amitiés.

Je salue en particulier les gagnants, qui viennent de Willowdale. Leur école porte le nom d'un dirigeant qui a eu une influence énorme sur l'Église catholique et sur notre collectivité dans son ensemble. Il y a quelques semaines à peine, j'ai assisté aux funérailles de ce Canadien remarquable.

Je félicite les gagnants des Canadian Improv Games 2003, la Cardinal Carter Academy for the Arts. Quelle réussite!

* * *

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, étant donné la façon dont le gouvernement a traité le dossier du SRAS, la semaine du 4 au 10 mai a été renommée. Il s'agit maintenant de la semaine du manque de préparation aux urgences.

Le thème de cette année est: «Désseparés maintenant, incapables d'apprendre». Et tout le monde sait que le gouvernement fédéral n'a

rien appris des événements du 11 septembre pour ce qui est de la capacité d'intervention en cas d'urgence.

On nous promet une approche plus thématique, qui mettrait l'accent sur une ministre responsable des mesures d'urgence qui se cache à la première alerte.

Dans le cas de la ministre du Patrimoine canadien, le jeudi 8 mai devrait être la journée de limitation des dégâts, en prévision de son prochain entretien avec la ministre de la Santé et ses collègues du caucus.

Le vendredi 9 mai servira à expliquer pourquoi l'équipe d'intervention biologique a été déménagée de Arnprior vers un bureau d'Ottawa qui n'était pas encore prêt le 1^{er} avril, lorsque le gouvernement fédéral aurait dû fournir à l'Organisation mondiale de la santé des renseignements à jour sur le SRAS.

La décision de fermer le Collège de la Protection civile du Canada à Arnprior est une catastrophe totale qui n'a rien de naturel.

Le fait que nous n'étions pas préparés à faire face au SRAS devrait nous rappeler que ce n'est pas le temps de faire de la politique lorsque la vie de gens est en danger.

* * *

•(1405)

LE PROGRAMME DES CADETS

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, au Canada, le Programme des cadets et les corps de cadets de l'Armée, de la Marine et de l'Air sont des initiatives locales qui offrent aux jeunes des activités intéressantes et stimulantes et leur permettent d'acquérir des connaissances élémentaires et de travailler en équipe. En outre, elles offrent des occasions uniques de voyager un peu partout au Canada et dans le monde.

Je félicite le gouvernement du Canada et le ministre de la Défense nationale de l'appui qu'ils consentent à ce programme.

Dernièrement, on a attiré mon attention sur le fait que le Programme des cadets dans ma circonscription, Erie—Lincoln, éprouve de sérieuses difficultés financières et a besoin d'un financement accru. Plusieurs des projets du Programme ont été soit annulés, soit réduits. Si je ne m'abuse, il semble s'agir d'un problème chronique partout au Canada.

Les électeurs d'Erie—Lincoln appuient le Programme des cadets parce que c'est une excellente formation pour les jeunes et qu'elle s'avère avantageuse pour le Canada et les Canadiens. D'un point de vue militaire, on ne saurait sous-estimer l'importance du développement du sens du leadership chez les jeunes.

Je demande instamment au ministre des Finances et au gouvernement du Canada de fournir un financement additionnel et de saisir l'occasion pour assurer un avenir prometteur à notre jeunesse.

*Article 31 du Règlement***LE CONSEIL CANADIEN DES CHRÉTIENS ET DES JUIFS**

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai eu l'honneur d'assister à une cérémonie organisée par le Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs.

La médaille Good Servant a été décernée à trois jeunes filles remarquables d'Ottawa, en l'occurrence, Tara Ogaick, Michelle Divon et Lana Ayoub.

Ces trois étudiantes du Collège Ashbury sont respectivement filles d'un ambassadeur de Jordanie, d'un ambassadeur d'Israël et d'un ancien diplomate en Arabie saoudite. Elles ont entrepris de mener leur propre mission diplomatique dans les couloirs et les auditoriums des écoles secondaires d'Ottawa.

En racontant l'histoire particulière de leur vie, Lana, Michelle et Tara font la promotion du dialogue et d'une meilleure compréhension interculturelle et mettent l'accent sur le conflit israélo-palestinien et sur les relations entre Arabes et Israéliens en général.

Dans un monde marqué par les conflits et les tensions, il est encourageant de voir une initiative comme celle de Lana, de Michelle et de Tara. Ces jeunes filles nous montrent que la nouvelle génération est non seulement capable de promouvoir le dialogue et la paix, mais aussi qu'elle y est disposée.

En qualité de parlementaires, nous devons saluer et encourager ces jeunes. Je les félicite et je leur souhaite la bienvenue.

* * *

ROSEMARY BROWN

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine le Canada a perdu l'une de ses véritables pionnières. Je parle de Mme Rosemary Brown, première femme noire élue à une assemblée législative provinciale au Canada.

C'est en 1972, en Colombie-Britannique, que le Canada a connu ce grand moment, mais Mme Brown devait encore marquer le monde des femmes en politique.

En 1975, elle a été la première femme à se porter candidate à la direction d'un parti politique fédéral. Elle a vraiment été une pionnière qui a ouvert la voie aux femmes en politique à tous les niveaux.

Mme Brown n'a jamais renoncé à son objectif de l'égalité des femmes. Elle a quitté la vie politique pour devenir professeure en études féminines. Elle a acquis une grande renommée au Canada en tant que défenseur de la justice et de l'égalité des femmes.

Les Canadiens souffriront de la perte de son engagement, de son influence et de sa voix en faveur de l'égalité des femmes.

* * *

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il semble que le député de LaSalle—Émard ait encore de belles idées de grandeur. Le voici maintenant qui s'affiche comme le sauveur de la défense et promet un financement accru dans ce domaine ainsi que de meilleures relations avec les États-Unis.

À dire vrai, le lourd bagage de ce super-héros l'empêche de s'envoler. Ce n'est pas qu'il n'ait jamais joui de pouvoirs extraordinaires. Ministre des Finances pendant huit ans, il aurait pu en profiter pour aider la défense. Il ne savait tout simplement pas comment utiliser ses pouvoirs pour le bien et non pour le mal.

Il se moquait bien de notre armée et il a sabré ses budgets. Maintenant, il se dit consterné que son propre gouvernement n'ait pas remplacé nos vieux hélicoptères Sea King.

Il semble que cet ancien ministre des Finances ait d'incroyables pouvoirs de dénégation et de tromperie. Il a eu presque dix ans pour dégager les fonds nécessaires pour remplacer ces hélicoptères, mais il n'a rien fait. Sainte hypocrisie!

Batman en face ferait bien d'aller se rhabiller, parce qu'il est un super-héros déchu.

«Un instant, c'est un oiseau, c'est un avion. Non, c'est un flop!»

* * *

LA SANTÉ

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à nos travailleurs de la santé à Toronto et dans tout le pays qui sont à l'oeuvre durant de longues heures dans des conditions difficiles pour maîtriser et traiter le SRAS.

Tous les députés sont conscients des énormes pressions qui s'exercent sur nos travailleurs de la santé depuis six semaines. Ils ont été confrontés à la mort et à la maladie aussi bien qu'à la peur du SRAS, mais par leur dévouement et leurs efforts héroïques ils nous ont protégés et nous ont redonné l'assurance que la santé et le bien-être des Canadiens sont primordiaux.

Je voudrais attirer particulièrement votre attention sur l'hôpital régional de Humber River, qui se trouve dans ma circonscription, ainsi que sur son personnel médical, infirmier et administratif qui a travaillé sans relâche pour protéger la population.

Rueben Devlin, président et directeur général de l'hôpital, est en première ligne aux côtés de son personnel pour apporter constamment réconfort et soutien à tous. Grâce aux efforts combinés des pouvoirs publics et des équipes médicales, la maladie est maintenant maîtrisée.

J'invite les députés à se joindre à moi pour penser aux familles touchées par le SRAS et féliciter nos travailleurs de la santé et notre personnel médical d'avoir si bien travaillé.

* * *

● (1410)

[Français]

LA SITUATION DES FEMMES

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, le 4 mars dernier, les Nations Unies énonçaient des critiques sévères quant à la situation des femmes canadiennes. La Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes invite le gouvernement canadien à intervenir rapidement pour arrêter la montée de la discrimination envers les femmes du Québec et du Canada.

Le comité onusien met en lumière les effets néfastes qu'ont sur les femmes et les filles les coupures budgétaires aux programmes sociaux de la dernière décennie. Elles sont les premières touchées par les diminutions drastiques adoptées par ce gouvernement libéral.

Le comité de l'ONU se dit étonné que dans un pays aussi riche que le Canada, 54 p. 100 des mères seules, 43 p. 100 des femmes autochtones, 37 p. 100 des femmes de couleur et 48 p. 100 des nouvelles immigrantes soient pauvres.

Il est inadmissible que les femmes fassent les frais des coupures de ce gouvernement. Nous, au Bloc québécois, déplorons la façon de faire de ce gouvernement qui a délibérément affaibli la condition de vie des femmes au cours des dernières années.

* * *

[Traduction]

LA BATAILLE DE L'ATLANTIQUE

M. Ivan Grose (Oshawa, Lib.): Monsieur le Président, ce week-end marquera le 60^e anniversaire de la bataille de l'Atlantique, le plus long affrontement de la Seconde Guerre mondiale qui a duré six dures années. J'aurai l'honneur de diriger une délégation d'anciens combattants ayant participé à cette bataille, pour assister aux cérémonies commémoratives des 3 et 4 mai, à Liverpool.

Du début de la guerre en 1939 au 8 mai 1945, des Canadiens se sont battus en compagnie de leurs alliés pour repousser les attaques des sous-marins allemands U-Boat et garder ouvertes les routes maritimes de l'Atlantique. Il était vital que les navires marchands parviennent au Royaume-Uni avec les vivres et le personnel qui étaient essentiels à la libération de l'Europe.

Mois après mois, année après année, de manière ininterrompue jusqu'à la fin de la guerre, les convois ont fait route vers l'Europe. C'est grâce à leur fierté et à leur persévérance que les forces armées et la marine marchande canadiennes ont pu sortir vainqueurs de la bataille de l'Atlantique.

Rendons hommage aux braves hommes et femmes qui se sont battus avec tant de vaillance pour protéger nos valeurs et notre style de vie.

* * *

LES JOYEUX NAUFRAGÉS

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ne manquez pas le plus récent épisode de la série libérale *Les joyeux naufragés*. Cette semaine, l'armateur millionnaire excentrique, Thurston Howell III, blâme le capitaine pour avoir laissé le bateau de l'État aller à la dérive et s'échouer sur le rivage de l'île déserte. Ce n'est pas tout, attendez la suite.

Lorsque l'île est en crise, le capitaine s'en va jouer au golf. Vous mourrez de rire lorsque vous verrez Ginger et Marianne se crêper le chignon et la flamboyante Ginger accuser publiquement Marianne de ne pas faire son travail. Entre-temps, Ginger, M. Howell et l'hilarant professeur ennui sont sur les rangs pour remplacer le capitaine qui a annoncé son départ à la retraite. Toutefois, le capitaine ne partira pas avant un an, et c'est Gilligan, le pote du capitaine à la Chambre, qui se démène comme il peut pour empêcher ces naufragés fous de détruire l'île.

Monsieur le Président, pour se tordre de rire, on n'a qu'à regarder l'épisode quotidien de la série libérale *Les joyeux naufragés*, en direct sur cette chaîne. Ne le manquez surtout pas.

* * *

LES PRIX NATIONAUX DE LA PÊCHE RESPONSABLE

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour féliciter les récipiendaires de la Médaille Roméo LeBlanc pour la pêche responsable.

Cette médaille honore les pêcheurs canadiens qui ont contribué au développement et à la promotion des pratiques de pêche responsable d'un océan à l'autre. Il s'agit des pêcheurs les plus conscients de la

Article 31 du Règlement

nécessité de gérer les pêches de façon responsable. Cette médaille reconnaît leur mérite.

Pour 2003, les récipiendaires, qui sont sur la Colline du Parlement aujourd'hui, sont John Carriere, Tim Richards et Ulf Snarby. Ils ont été choisis par leurs pairs pour l'importante contribution qu'ils apportent à la pêche responsable et ils sont des modèles pour la prochaine génération de pêcheurs canadiens.

Je félicite les récipiendaires de cette année et les remercie de leur contribution à la pêche responsable. J'invite mes collègues à faire de même.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à notre collègue, le député de Winnipeg-Centre et porte-parole du NPD pour les affaires autochtones. Il a travaillé de façon infatigable et héroïque, au Comité des affaires autochtones, afin de lutter contre la Loi sur la gouvernance des premières nations, une loi du gouvernement libéral qui est terriblement empreinte de préjugés.

Tout le monde admet que l'actuelle Loi sur les Indiens n'a pas fonctionné. Pendant des générations, le gouvernement canadien a dicté ses volontés aux premières nations. Il a violé nos traités sacrés et a considéré les autochtones comme des sujets, et non comme des partenaires dans notre pays.

Les premières nations veulent un changement, et non une répétition des erreurs du passé. Le gouvernement libéral a encore une fois refusé d'écouter les autochtones. Des 189 personnes et groupes qui ont comparu devant le comité, seulement 10 intervenants, dont le ministre et son personnel, ont appuyé le projet de loi. Les autochtones s'opposent à ce projet de loi. Il obligera les premières nations à s'endetter ou à vendre leurs terres, simplement pour répondre à leurs besoins essentiels en matière de logement et assurer leur approvisionnement en eau potable. Il les privera de leur autonomie et confiera le contrôle de leur vie et de leurs collectivités à des fonctionnaires d'Ottawa.

Aujourd'hui, l'APN a donné à notre collègue le nom de Strong Voice of the Winged One, pour reconnaître le travail remarquable qu'il a accompli. Au nom de notre groupe parlementaire et de tous...

• (1415)

Le Président: La députée de Longueuil a la parole.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, hier, près d'une cinquantaine de représentants des premières nations ont assisté, jusqu'aux petites heures du matin, au débat entourant le projet de loi C-7 sur la gouvernance des premières nations.

En guise de reconnaissance pour ses convictions et sa détermination à défendre leurs droits fondamentaux, mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot a eu l'ultime honneur de recevoir des mains de leur shaman une plume d'aigle.

Article 31 du Règlement

Cette grande distinction honorifique est remise à des personnes qui ont contribué, d'une façon exceptionnelle, au mieux-être des premières nations. Selon les croyances traditionnelles autochtones, l'aigle est le messager des dieux qui, du haut des airs, a une vue d'ensemble sur le monde, sur le passé, le présent et l'avenir. Cet oiseau visionnaire qui n'a pas froid aux yeux, est un symbole de puissance et de force pour les premières nations.

Nul doute que cela représente très bien notre collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot.

Le Bloc québécois est fier de compter parmi ses rangs un homme qui a autant à coeur l'identité et le respect de la culture des peuples.

* * *

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU QUÉBEC

Mme Liza Frulla (Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous rappeler que Jean Charest est devenu officiellement le premier ministre du Québec hier, au cours d'une cérémonie au Salon rouge à l'Assemblée nationale. Le nouveau premier ministre a par la suite procédé à la présentation et à l'assermentation de son conseil des ministres qui est composé de 25 membres.

Si l'on se fie à son discours lors de cette cérémonie, la vague rouge qui a balayé le Québec le 14 avril dernier semble réserver un nouveau style de gouvernement pour les Québécoises et Québécois.

En effet, j'ai été agréablement surprise de constater que huit femmes ont été chargées d'un portefeuille ministériel, ce qui représente le tiers du nouveau cabinet. Ce nombre représente le plus grand nombre de femmes ministres de l'histoire du Québec. Ce n'est pas parfait, mais c'est un bon début.

Notamment, je tiens à souligner la nomination de Mme Françoise Gauthier, députée de Jonquière, qui devient ainsi la première femme dans l'histoire du Québec à devenir ministre de l'Agriculture.

Je demande à mes collègues de se joindre à moi pour féliciter M. Charest, son nouveau gouvernement et leur dire bonne chance.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, il y a deux ans, le ministre du Commerce international a dit qu'il était temps de libéraliser les échanges dans le secteur du bois d'oeuvre.

À cette époque, le ministre a dit clairement qu'il n'y aurait aucune mesure provisoire concernant des taxes à la frontière ou des systèmes de quotas. Il semble maintenant qu'il ait changé d'avis au moins une ou deux fois. En février, nous avons appris que le ministre envisageait d'imposer une taxe à l'exportation, mais ensuite, il a déclaré à la Chambre qu'il continuerait de lutter en vue «d'obtenir, pour les producteurs de bois d'oeuvre du Canada, un accès illimité au marché américain sur la base du libre-échange». Nous apprenons maintenant qu'il envisage une nouvelle fois d'établir un système de quotas pour mettre fin au différend.

Le gouvernement doit garantir que, quelles que soient les mesures provisoires envisagées ou appliquées, tous les intéressés, d'est en ouest, seront respectés et protégés. Les Maritimes et l'industrie indépendante de la transformation du bois d'oeuvre risquent plus particulièrement d'être lésées en raison de ce retard excessif. Je demande au ministre d'accorder la priorité aux préoccupations de ces producteurs lorsqu'il prendra une décision.

[Français]

LE «NATIONAL MODEL UNITED NATIONS»

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, du 15 au 19 avril dernier se tenait à New York le National Model United Nations, une simulation des Nations Unies à laquelle participaient 3 200 délégués étudiants qui provenaient des États-Unis et de 15 autres pays.

Le Canada y était dignement représenté par 325 étudiants dynamiques. J'ai d'ailleurs eu le privilège de m'adresser aux délégués lors de la séance inaugurale du NMUN, en tant que conférencier d'honneur, ainsi que la veille, lors d'une réception amicale offerte par l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Paul Heinbecker.

Cette année, sur les 15 institutions d'enseignement canadiennes participantes, trois se sont démarquées de façon brillante en se voyant attribuer des prix par le NMUN, en reconnaissance de leurs talents et de leur contribution aux débats. Il s'agit des délégués de l'Université de Montréal, de l'Université de Victoria, qui ont chacun remporté une mention honorable, ainsi que ceux du Collège André-Grasset de Montréal, qui se sont vu attribuer une très convoitée mention distinctive.

Je félicite donc tous ces jeunes de chez nous qui font ainsi honneur à leur pays et qui se préparent activement à influencer positivement le monde de demain.

* * *

[Traduction]

LE CHAMPION DU TOURNOI DES MAÎTRES

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un nouveau nom vient de s'ajouter aux noms illustres du monde du golf. Il s'agit de Mike Weir de Bright's Cove, en Ontario, Canada.

Weir rejoint les Tiger Woods, Jack Nicklaus, Arnold Palmer et tous les autres grands joueurs de golf qui ont remporté le tournoi des Maîtres. Il est le premier Canadien et le premier gaucher à gagner le tournoi le plus prestigieux dans le monde du golf.

Mike a remporté le Bob Hope Classic puis l'Open Nissan au début de l'année pour devenir la nouvelle fierté des Canadiens. Cette fierté est montée d'un cran avec sa victoire historique au tournoi des Maîtres.

Grâce à son cran et à sa détermination, Weir est sorti victorieux de la finale du tournoi après avoir joué sept coups sous la normale et ainsi confirmé son statut de légende du golf canadien.

L'Alliance canadienne rend hommage à Mike Weir et lui offre tous ses voeux de succès. Le Canada compte un nouveau héros et un excellent champion. Bravo Mike!

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

● (1420)

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on rapporte aujourd'hui que la ministre de la Santé a reçu une lettre de son homologue ontarien, qui demandait des mesures de dépistage plus sévères aux aéroports de Toronto. La demande a été faite le 4 avril, soit presque trois semaines avant que l'Organisation mondiale de la santé ne mette Toronto sur sa liste noire des villes à éviter.

La ministre de la Santé peut-elle confirmer qu'elle a reçu cette demande et, dans l'affirmative, pourquoi a-t-elle choisi de ne pas en tenir compte?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai effectivement reçu une lettre de mon collègue, et j'y ai répondu. En plus de cette lettre, lui et moi, et d'autres, avons eu de nombreuses conversations sur l'évaluation des risques et sur les mesures qui devaient être mises en place pour endiguer la maladie au sein de la collectivité et pour en faire le dépistage chez les voyageurs qui entrent au pays ou qui en sortent.

Si le député lit la lettre, il verra clairement que la principale préoccupation de M. Clement se rapportait au dépistage de la maladie chez les voyageurs qui entrent au pays. En réponse non seulement à sa lettre mais aussi aux conseils de spécialistes du domaine, nous avons réexaminé nos mesures chaque jour et les avons intensifiées au besoin en fonction de l'évaluation des risques.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous ne voyons vraiment pas ce qu'il y a de drôle dans ce que le gouvernement a fait ici.

Un autre ministre principal de l'Ontario, Jim Flaherty, a déclaré ce qui suit hier au sujet du refus de la ministre de la Santé de soumettre à un questionnaire détaillé les voyageurs qui quittent le pays:

Cela se faisait ailleurs, et nous ne l'avons pas fait [...] Nous aurions dû le faire. Les aéroports relèvent du gouvernement fédéral.

Comme la ministre de la Santé n'a absolument pas tenu compte de la recommandation du gouvernement de l'Ontario, est-elle prête à assumer la pleine responsabilité de sa décision, qui a coûté des millions de dollars à Toronto, à l'Ontario et au Canada, et à démissionner?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je dirai que l'opposition est passée maître dans au moins un art, soit celui de blâmer les autres. Cela étant dit, souvenez-vous...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous devons avoir de l'ordre à la Chambre afin de pouvoir entendre la réponse. La ministre de la Santé a la parole, et je sais que tous les députés veulent entendre la réponse.

L'hon. Anne McLellan: Souvenez-vous, monsieur le Président, de ce que le docteur Brundtland a dit hier:

Au cours de la dernière semaine, dans le cas de Toronto, nous avons observé les changements suivants: premièrement, le nombre de cas probables de SRAS a diminué, les derniers cas de transmission communautaire datent d'il y a 20 jours, et il n'y a pas de nouveaux cas confirmés d'exportation de la maladie à partir de Toronto ou du Canada.

Tous ces résultats ont été obtenus grâce aux mesures actuellement en place. Toutefois, s'il faut intensifier les mesures pour rassurer les

gens et leur redonner confiance, nous sommes certainement prêts à le faire.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, encore une fois, la ministre n'est prête à assumer aucune responsabilité.

Nous savons maintenant que le gouvernement de l'Ontario était d'avis que l'approche adoptée par la ministre n'était pas la bonne. L'OMS était d'avis que l'approche adoptée par la ministre n'était pas la bonne et le lui a dit à maintes reprises. La ministre du Patrimoine était d'avis que ce n'était pas la bonne façon de procéder. L'Alliance canadienne a dit à la Chambre le 27 mars que ce n'était pas la bonne façon de procéder.

Si tout le monde sauf la ministre croit que ce n'était pas la bonne façon de procéder et si la ministre n'est prête à assumer aucune responsabilité à cet égard, comment les Canadiens peuvent-ils avoir confiance en sa capacité de régler ce genre de problème à l'avenir?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre maintes et maintes fois, en ce qui concerne les mesures en place, y compris les mesures de dépistage, nous avons réexaminé ces mesures de façon quotidienne. Nous avons évalué les risques et, d'après cette évaluation effectuée par les gens sur le terrain, nous avons intensifié les mesures lorsque c'était nécessaire.

Cependant, en réponse à la déclaration de l'opposition officielle selon laquelle personne n'appuyait notre façon de procéder, je ne peux que citer ce que le Dr David Heymann a dit en avril:

Le Canada agit de façon exemplaire et beaucoup des mesures prises dans ce pays, notamment le système...

● (1425)

Le Président: Le député de Yellowhead a la parole.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier l'OMS a montré que les mesures de dépistage en vigueur aux aéroports étaient inadéquates, et la ministre le sait fort bien.

L'OMS a recommandé qu'on mette en place des mesures de dépistage, notamment en soumettant les voyageurs à un questionnaire détaillé, mais nous attendons encore que la ministre nous dise quelles mesures seront appliquées et quand elles entreront en vigueur.

La ministre de la Santé soumettra-t-il les voyageurs qui quittent le pays à un questionnaire détaillé et à partir de quand exactement le fera-t-elle?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, nous évaluerons les risques quotidiennement, en fonction des conseils du personnel sur le terrain. D'ailleurs, j'ai avisé le Dr Brundtland et l'OMS que nous allons améliorer nos procédures de dépistage. Nous le ferons pour rassurer les Canadiens et les étrangers.

Je rappelle au député que nous mettrons à l'épreuve un certain nombre de nouvelles technologies. Nous le ferons dans le cadre de projets pilotes et nous partagerons les résultats de ces travaux avec le reste du monde.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est une réponse tardive qui manque de précision. Nous devons pourtant savoir quand ces nouvelles mesures seront appliquées, si jamais elles le sont.

Questions orales

Le gouvernement ontarien affirme qu'il exhorte, depuis des semaines, le gouvernement fédéral à resserrer ses mesures de dépistage à l'aéroport Pearson. Le refus de la ministre de la Santé a fait perdre plus d'un demi-milliard de dollars à Toronto. Pourquoi la ministre tolère-t-elle des mesures facultatives au lieu de mesures obligatoires?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je rappelle que le Canada a été l'un des premiers pays à suivre les recommandations de l'OMS. En fait, nous avons consulté l'OMS tout au long du processus.

M. Kevin Sorenson: Non.

L'hon. Anne McLellan: Oh, oui, nous l'avons fait, n'en déplaise au député.

À la lumière de l'évaluation des risques que nous faisons tous les jours, nous avons amélioré les procédures de dépistage s'appliquant aux voyageurs qui arrivent au Canada et à ceux qui quittent le pays. Nous sommes l'un des rares pays au monde qui demande aux passagers arrivant au pays, pendant qu'ils sont encore à bord de l'avion...

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, selon Yves Séguin, le ministre québécois des Finances et auteur d'un rapport qui démontre hors de tout doute l'existence du déséquilibre fiscal, les interventions fédérales dans les champs de compétence du Québec ne sont possibles «qu'en raison des ressources dont le gouvernement fédéral dispose, des ressources par ailleurs supérieures à celles qui lui seraient nécessaires pour assumer ses propres compétences».

Puisque l'argent est à Ottawa et que les besoins en santé et en éducation sont à Québec, qu'attend le gouvernement fédéral pour dégager l'espace fiscal qu'il occupe en trop?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous débattons cette question depuis des mois. Chaque niveau de gouvernement a son domaine de juridiction pour prélever des impôts.

Tous les champs de taxation que nous avons sont presque tous partagés avec les gouvernements provinciaux. Alors, il n'est pas besoin de leur donner de l'espace fiscal. Ils l'ont déjà. Évidemment, nous avons une bonne administration qui nous a conduits à avoir des surplus.

Le député qui est membre de cette Chambre devrait féliciter le gouvernement, parce qu'il fait partie d'un Parlement qui réussit à balancer ses livres, à payer des dettes et à avoir des surplus.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce que le premier ministre propose, c'est d'augmenter les impôts, ce qui serait irresponsable tant ici qu'à Ottawa. Le problème, c'est que c'est le même contribuable qui paie et qu'Ottawa taxe trop pour ses besoins.

La solution, et j'espère qu'ils vont l'admettre, c'est qu'Ottawa repartage l'assiette fiscale—non pas de l'agrandir—, pour permettre véritablement aux provinces et au Québec de faire face aux besoins en santé et en éducation, qui ne sont pas des compétences qui relèvent d'ici.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, en matière fiscale, tout le monde le reconnaît, nous avons transféré aux provinces des paiements de transfert pour la

santé de l'ordre de 34,8 milliards de dollars sur une période de cinq ans.

Nous avons réduit les impôts sur une période de cinq ans de plus de 100 milliards de dollars, et nous avons rempli nos obligations. Malgré tout cela, heureusement nous avons réussi à balancer le budget et à dégager un surplus. Il devrait en prendre le crédit avec nous tous.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre sait très bien que des ajouts ponctuels d'argent par Ottawa ne corrigent pas le déséquilibre fiscal. Ce que le Québec et les provinces veulent, c'est que le gouvernement fédéral se mêle de ses affaires.

Est-ce que c'est si difficile à comprendre que pour corriger le déséquilibre fiscal, le gouvernement fédéral doit dégager les champs de taxation pour permettre au Québec et aux provinces d'avoir les ressources fiscales pour faire leur travail et remplir leurs responsabilités?

● (1430)

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, ce que nous avons dit durant la campagne électorale du Québec n'était pas une réponse de circonstance. C'est la seule et bonne réponse, à savoir qu'on pense qu'il y ait un déséquilibre fiscal ou qu'on pense qu'il n'y en ait pas, ce qui est important, c'est que les gouvernements doivent s'entraider.

Par exemple, le premier ministre du Canada s'est engagé à ce que, si le surplus fédéral est plus important que prévu, on puisse donner deux milliards de dollars additionnels aux provinces pour les soins de santé. Cela, c'est de l'entraide dans une fédération qu'on va pouvoir bâtir avec un gouvernement du Québec qui croit dans le Canada.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, la proposition faite par le premier ministre d'augmenter les impôts est une chose irresponsable à faire, parce qu'en bout de ligne, c'est le même contribuable qui paie. Ce qu'il faut faire, c'est de déplacer les champs de taxation.

Est-ce que le premier ministre admettra que si le gouvernement fédéral allait dans ce sens, les hausses d'impôts ne seraient pas nécessaires et le déplacement du même argent d'Ottawa vers les provinces, vers le Québec, leur permettrait de rendre les services qu'ils doivent à la population?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, nous avons débattu de ces questions maintes et maintes fois. Le député sait très bien qu'il aurait de la difficulté à trouver un gouvernement fédéral dans le monde qui a une part des revenus publics plus petite que le gouvernement fédéral canadien. La part du revenu fédéral canadien par rapport à l'économie canadienne est plus basse maintenant qu'elle ne l'était en 1949.

Alors, il faut se demander, face à une telle répétition des mêmes questions du Bloc, s'il n'est pas désespérément à la recherche d'une raison d'être?

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Questions orales

Hier le premier ministre est allé à Toronto sans annoncer un cent d'aide aux sinistrés; il n'avait rien à offrir aux petites entreprises ni aux travailleurs du secteur touristique. Le premier ministre a dit que c'était parce que les lois d'urgence fédérales ne visent pas les maladies comme le SRAS. Ce n'est pas vrai. L'article 4 de la Loi sur la protection civile fait référence aux «situations de crise de toute nature».

Pourquoi le premier ministre a-t-il déformé le sens de cette loi, et pourquoi ne fait-il pas ce qui s'impose et n'aide-t-il pas les entreprises et les travailleurs du secteur touristique de Toronto qui sont durement touchés par l'épidémie de SRAS?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons annoncé un train de mesures pour venir en aide aux travailleurs de ce secteur. C'est la ministre du Développement des ressources humaines qui en a fait l'annonce. Nous avons aussi d'autres programmes.

J'ai abordé la question de l'indemnisation des entreprises avec le premier ministre de la province. Dans les circonstances, il ne serait pas possible de leur accorder une indemnité car il n'existe pas d'impôt spécialement affecté à cette fin, comme celui qui a été réduit hier au niveau provincial.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, cela n'a rien à voir avec des impôts spéciaux. Il s'agit de la Loi sur la protection civile et de la crise que traversent les entreprises torontoises. Le premier ministre n'est même pas foutu de savoir de quoi il parle.

Ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je ne suis pas certain d'avoir bien entendu ce qu'a dit le député, mais s'il a dit ce que je crois, je suis indigné. J'invite le député à bien choisir la façon dont il formule sa question, afin d'observer le décorum à la Chambre.

M. Svend Robinson: Eh bien, monsieur le Président, je dirai qu'il ne sait pas de quoi il parle. Ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre.

Après avoir aggravé le problème, le gouvernement refuse maintenant d'aider ceux qui sont touchés. Il y a un mois, l'Ontario a demandé l'application de mesures de dépistage. La ministre de la Santé a refusé. Il y a quelques semaines, l'Organisation mondiale de la santé a demandé la même chose. La ministre de la Santé a dit non. Ce n'est pas Toronto...

Le Président: La ministre de la Santé a la parole.

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler que le Canada a été l'un des tout premiers pays à donner suite à la recommandation de l'OMS concernant l'application de mesures de dépistage. Nous avons collaboré avec l'OMS à la mise en oeuvre des procédures et nous avons quotidiennement évalué les risques en fonction des conseils du personnel sur le terrain, afin de voir s'il était nécessaire de resserrer les procédures.

Au cours des six dernières semaines, nous avons ajouté d'autres mesures. Nous avons accru le personnel sur le terrain, soit des agents de quarantaine, du personnel infirmier, des médecins et d'autres, à l'aéroport Pearson et à l'aéroport de Vancouver. Suivant le niveau de risque, nous avons resserré les procédures et...

Le Président: Le très honorable député de Calgary-Centre a la parole.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, en ce qui concerne les passagers qui arrivent au Canada, je

signale qu'hier, le fils du député de Dauphin—Swan River est arrivé à Vancouver directement de Beijing, sur le vol 30 d'Air Canada. Tout comme d'autres passagers, il a rempli une carte à Beijing, mais les passagers n'ont fait l'objet d'aucun contrôle, ni à Beijing, ni à Vancouver. On ne leur a posé aucune question sur le SRAS. On ne leur a donné aucune information sur ce qu'ils devaient faire si des symptômes se manifestaient. Ils sont simplement descendus de l'appareil.

Comment la ministre de la Santé explique-t-elle cela? La sécurité du Canada dépend-elle de cartes distribuées à Beijing?

• (1435)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, ces cartes sont distribuées à tous les passagers des vols en provenance de villes comme Beijing et Hong Kong. Ces fiches donnent de l'information sur les symptômes du SRAS, sur ce qu'il faut surveiller et sur la période d'incubation. De plus, nous demandons des renseignements pour pouvoir retracer les voyageurs. De la sorte, si une personne qui se trouve à bord de l'appareil est soupçonnée d'être infectée ou si l'infection est probable, nous pouvons communiquer avec tous les autres passagers.

Je dois dire également au député que nous avons des agents de quarantaine pour accueillir les passagers de tous ces avions. Ils sont disponibles et ils inspectent...

Le Président: Je donne la parole au très honorable député de Calgary-Centre.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le gouvernement est un château de cartes, et il est clair que la sécurité des Canadiens dépend de cartes distribuées à Beijing.

Ma question complémentaire s'adresse au grand responsable, le premier ministre. Avant ou pendant ses vacances en République dominicaine, a-t-il pris connaissance de la lettre envoyée par l'Ontario le 4 avril? Pendant la conversation personnelle tardive du premier ministre avec les représentants de l'Organisation mondiale de la santé, Gro Brundtland l'a-t-elle informé directement de ses inquiétudes au sujet des méthodes de dépistage du Canada? Si le premier ministre était au courant de ces préoccupations, pourquoi n'a-t-il rien fait?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai eu aucune communication. Elle ne m'a pas écrit et elle ne m'a jamais appelé. Il y a eu des communications avec le ministère de la Santé, avec l'Organisation mondiale de la santé et entre les ministres de la Santé des gouvernements provinciaux et fédéral. D'ailleurs, M. Clement a félicité la ministre fédérale de l'excellence de son travail.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la République française dirige encore une fois une petite coalition de pays qui tentent de diviser l'OTAN. La France a participé cette semaine à un sommet avec l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg afin de discuter d'une nouvelle alliance militaire qui permettrait de faire contre-poids à l'OTAN dont le Canada est bien sûr un des membres fondateurs.

Le premier ministre a appuyé la dernière aventure des Français en ne se joignant pas à nos alliés pour combattre Saddam Hussein. Pourquoi le premier ministre ne s'oppose-t-il pas avec force maintenant à cette récente tentative en vue de diviser l'OTAN?

Questions orales

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement américain a été mis au courant de notre décision de ne pas participer à la guerre en Irak il y a un an, au moment où j'ai discuté de la question avec le président Bush. Nous n'avons donc subi l'influence de personne. Ce que nous avons dit, c'est que pour que nous participions à cette guerre, nous devons avoir l'appui du Conseil de sécurité. Tout cela avait été précisé il y a plus d'un an.

Nous sommes membres de l'OTAN. Nous participons à l'OTAN. Nous croyons que l'OTAN est une bonne organisation. Je suis persuadé que l'OTAN survivra à plusieurs autres rencontres de ce genre.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avec une réponse de ce genre, je crois qu'il serait bon que le public sache où le premier ministre obtient ses conseils sur ces questions importantes en matière d'affaires étrangères.

Je ne voudrais pas soulever les liens familiaux du premier ministre avec notre ambassadeur en France qui est son neveu, ou avec Paul Desmarais père qui est le plus important actionnaire individuel de la plus grosse société de France, Total Fina Elf, laquelle a conclu des contrats s'élevant à des milliards de dollars avec l'ancien régime de Saddam.

Le premier ministre ayant facilement accès à cette source de renseignements inestimables et à toutes ces expériences, a-t-il discuté du dossier de l'Irak ou de la France avec sa famille ou ses amis de l'empire Desmarais?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'aurais jamais cru que le député se serait permis d'attaquer l'un des meilleurs fonctionnaires que nous avons eus depuis des années au ministère des Affaires étrangères pour la raison qu'il est mon neveu.

J'espère qu'il répétera à l'extérieur son attaque contre les gens qui ont investi de l'argent dans une affaire et qu'il en subira les conséquences.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Nous passons à la question suivante.

• (1440)

[Français]

L'honorable député de Roberval a la parole et nous entendrons la question.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, la persistance avec laquelle le gouvernement fédéral nie l'existence du déséquilibre fiscal, malgré qu'il ait été très clairement démontré par le rapport Séguin, montre bien que le gouvernement utilise le déséquilibre fiscal à ses fins.

Je demande ceci au ministre des Affaires intergouvernementales. Est-ce que le ministre va admettre que le déséquilibre fiscal sert la stratégie du gouvernement fédéral, lui permet d'intervenir dans des domaines qui ne sont pas les siens et que c'est volontairement qu'on en nie l'existence?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, ce que je ne nierai pas, c'est la

nécessité de s'entraider dans une fédération. Le gouvernement du Canada, dans les prochaines années, va accroître ses transferts aux provinces de 7,3 p. 100 par année. La croissance des dépenses de santé pour les provinces, selon l'étude même du Conference Board, sera de 5,3 p. 100 par année. Si on peut faire plus, on fera plus. Mais une chose est certaine, c'est que la meilleure façon d'aider les provinces est pour le gouvernement fédéral de ne jamais retomber en déficit.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, il est bien évident que le gouvernement fédéral a peu de chance de retomber en déficit puisqu'il perçoit trop d'impôt pour les responsabilités qui sont les siennes. Il restera toujours, quelque part, malgré une mauvaise administration, des surplus qu'on condescendra à distribuer aux provinces. C'est cela, la réalité.

Je demande au ministre s'il veut bien nous dire clairement que peu importe que ce soit les péquistes ou les libéraux qui soient à Québec, la réponse du fédéral, c'est: «Vous repasserez.»

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, la réponse du gouvernement fédéral c'est qu'on doit s'entraider dans une fédération. Le député aura beau poser la question mille fois, mais j'ai trouvé son commentaire...

Des voix: Oh, oh!

M. Stéphane Dion: J'ai trouvé son commentaire tout à fait irresponsable.

Le président Clinton avait laissé un surplus de 200 milliards de dollars. Avec des commentaires comme le député vient de faire, le petit surplus que nous avons fondrait comme neige au soleil parce qu'aujourd'hui, aux États-Unis, ils ont près de 500 milliards de dollars américains de déficit. Il faut rester responsable. C'est la meilleure façon d'aider tous les gouvernements de cette fédération.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est à minuit ce soir qu'expire le délai accordé aux Canadiens pour déclarer leurs revenus. En dépit de ses affirmations, après 10 ans au pouvoir, le gouvernement n'a toujours pas procédé à une réduction sensible des impôts. Les Canadiens continuent de contribuer, à hauteur de presque la moitié de chaque dollar qu'ils gagnent, aux cafouillages libéraux dont le registre des armes à feu, le scandale des commandites et les remboursements frauduleux de la TPS. Comparez cela à 19¢ pour le logement, 14¢ pour le transport et 11¢ pour l'alimentation.

Pourquoi le ministre des Finances ne réduit-il pas immédiatement l'impôt sur le revenu des particuliers et ne cesse-t-il pas de punir les Canadiens qui gagnent durement leur vie?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous remercions le député de cette annonce concernant les impôts. Le député devrait sans doute se rappeler en faisant sa déclaration de revenus que, en octobre 2000, le gouvernement a annoncé des réductions d'impôts de 100 milliards de dollars. Nous en sommes à la troisième année.

Je le répète, nous réduisons les impôts, et non l'inverse. Le député devrait peut-être vérifier ses chiffres avant de les envoyer ce soir.

Questions orales

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que les réductions d'impôts ont été grugées par les autres augmentations d'impôt des libéraux.

La vérité est que, avant l'arrivée des libéraux au pouvoir, la journée d'affranchissement de l'impôt était le 8 juin. Maintenant, c'est le 28 juin. À l'incitation de l'ex-ministre des Finances, les libéraux obligent les Canadiens à travailler 20 jours de plus pour payer les impôts tandis que le système de santé et les forces armées continuent à être affamés.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de faire ce qui s'impose et de réduire les impôts sur le revenu des particuliers en dégraissant le gouvernement au lieu d'éviscérer les espoirs et les rêves des Canadiens?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, puisqu'il parle de dégraisser, je rappellerai au député que, dans le budget de février, le ministre a annoncé des économies généralisées d'un milliard de dollars. Je n'ai pas entendu le député nous applaudir. Je ne l'ai pas entendu nous remercier d'avoir réduit puis éliminé l'impôt sur le capital et d'avoir réduit les impôts de 100 milliards de dollars.

Je le répète, le gouvernement réduit les impôts. Il rembourse la dette publique, qui est passé de 71,5 p. 100 il y a cinq ans à 44,5 p. 100 aujourd'hui. Nous avons éliminé le déficit fédéral. Quel est leur problème en face?

* * *

•(1445)

[Français]

LE PATRIMOINE CANADIEN

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, la ministre du Patrimoine laisse entendre qu'elle pourrait éventuellement procéder à une annonce pour le Fonds de télévision dont elle a amputé le budget de 25 millions de dollars, compromettant ainsi la production télévisuelle au Canada et au Québec.

La ministre aurait-elle changé d'opinion sur ce fonds et serait-elle maintenant prête à faire disparaître la coupure de 25 millions de dollars que nous dénonçons depuis le dernier budget?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances a eu de nombreuses demandes de plusieurs députés, y compris les députés de Notre-Dame-de-Grâce, de Lac-Saint-Louis et de l'ex-ministre de la Culture du Québec. Il est sûr que le ministre des Finances est très ouvert à une discussion. C'est pour cela que nous devrions avoir une annonce d'ici peu.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, compte tenu que cela fait plusieurs fois que nous exigeons de la ministre qu'elle revoie sa décision sur le Fonds de télévision, pourrait-elle faire les annonces qui doivent être faites, ici à la Chambre, plutôt que de se servir de cet outil de promotion pour sa campagne au leadership?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que lorsque le ministre des Finances et moi-même serons prêts à faire une annonce, nous pourrons le faire à Montréal où les artistes eux-mêmes ont lancé un cri du coeur. Ils l'ont fait aussi à Toronto, dans les Maritimes et de l'Atlantique au Pacifique. C'est sûr que c'est une cause qui touche le coeur de tous les Canadiens.

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est reparti. Huit transporteurs aériens ont disparu depuis que, il y a six ans, le ministre des Transports a été imposé aux Canadiens et à l'industrie du transport aérien. Air Canada s'est placée sous la protection de la Loi de la faillite, et 35 000 emplois sont en péril. Aujourd'hui, nous avons appris que le bénéfice de WestJet au cours du présent trimestre a chuté de 89 p. 100 par rapport à l'an passé.

De combien d'autres signaux le ministre des Transports a-t-il besoin? Combien d'autres avis devra-t-il recevoir pour comprendre que ses politiques en matière de transport aérien ont échoué et qu'il lui incombe de réduire les taxes et de réagir afin d'accroître le nombre de personnes qui prennent l'avion et d'aider l'industrie du transport aérien au lieu de la taxer au point de l'immobiliser, le seul geste qu'il ait posé?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député ne semble pas tenir compte du fait que l'économie mondiale est en proie à de grandes difficultés. Il y a eu la guerre en Irak. Au Canada, on a connu la menace du SRAS.

Ce n'est pas un phénomène exclusivement canadien. C'est aussi un problème international, qui a notamment été mis en lumière par le fait que deux grands transporteurs aériens des États-Unis sont présentement sous la protection de la loi sur la faillite et qu'American Airlines pourrait être obligée d'emprunter la même voie.

Selon moi, le député devrait chercher à formuler ses questions dans un contexte plus vaste et comprendre que c'est un problème d'envergure mondiale.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Transports ne sait pas de quoi il parle. C'est un problème canadien.

Aux États-Unis, Southwest Airlines déclare un bénéfice. La semaine dernière, JetBlue a déclaré un bénéfice. En Europe, Ryan Air déclare un bénéfice. Leurs bénéfices augmentent. Les bénéfices de WestJet diminuent, car dans les pays où les taxes sont moins élevées, l'industrie du transport aérien se porte mieux. Au Canada, elle subit les méfaits du ministre des Transports.

Il y a deux semaines, le Comité des transports a appuyé à l'unanimité la position de l'Alliance canadienne préconisant l'élimination de la taxe à la sécurité aérienne, la réduction de moitié des taxes sur le carburant et le gel des droits d'atterrissage et des loyers des aéroports. Quand le ministre des Transports mettra-t-il en oeuvre l'une ou l'autre de ces trois recommandations?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en bon nombre d'occasions, nous analysons actuellement la question des loyers des aéroports. Je rappelle au député que, lorsque ces administrations aéroportuaires ont conclu des ententes avec l'État, elles en comprenaient intégralement les modalités d'application jusqu'à leur expiration.

Dans le vrai monde, il arrive que des gens ne fassent pas de bénéfices. Dans le vrai monde, lorsqu'on signe une entente, on le fait en sachant ce à quoi on a droit et ce à quoi on est tenu.

Je demande au député d'adopter une perspective plus vaste de la question et de comprendre tout le contexte dans lequel les sociétés aériennes du Canada et l'industrie canadienne de l'aviation exercent leurs activités.

*Questions orales***LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

La portion de la transcanadienne qui traverse ma circonscription fait quelque neuf victimes en moyenne chaque année. Nous avons le plus grand nombre de camions par habitant au Canada et de nombreuses industries agricoles, forestières et manufacturières utilisent ce tronçon au quotidien.

En août dernier, il y a donc huit mois de cela, le gouvernement fédéral a conclu avec les provinces un accord de 400 millions de dollars pour l'élargissement de la transcanadienne. Cependant, mes électeurs ne voient toujours pas le moindre signe de travaux.

Le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi ces travaux bien nécessaires ont été retardés?

• (1450)

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a annoncé en août dernier l'octroi des fonds pour l'élargissement de cette autoroute. Nous étions convaincus que la province sortirait ses machines et étendrait le bitume, se mettant ainsi au travail. Elle a préféré s'assoupir pendant huit mois, même si nous n'avons pas cessé de lui rappeler que rien ne l'empêchait d'aller de l'avant avec ce projet.

Au bout de huit mois, la province est finalement sortie de sa torpeur pour se plaindre du gouvernement fédéral. Nous pensons qu'il lui incombe de faire ces travaux. Cela s'impose. Nous attendons qu'elle construise cette portion. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait? Serait-ce lié au fait que les autorités de cette province doivent déclencher des élections sous peu?

* * *

LES PÊCHES

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, l'an dernier, le bateau russe *Olga* avait dans ses cales 49 tonnes de morue assujettie à un moratoire, et le Canada n'a rien fait.

J'ai le manifeste d'un autre bateau russe qui avait dans ses cales l'équivalent de 650 000 livres de poisson de fond le 8 avril 2002, dans la baie Roberts, à Terre-Neuve. Encore une fois, le gouvernement n'a absolument rien fait.

Pourquoi le gouvernement détruit-il les espoirs et les aspirations des pêcheurs de Terre-Neuve et de leur famille et pourquoi ne fait-il rien à l'égard des étrangers qui pillent nos ressources?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, il serait utile que le député lise la page deux du manifeste.

Il arrive que certains navires partis pêcher pour plus d'une année fréquentent de nombreux secteurs de pêche et transbordent leur cargaison d'un navire à l'autre, de sorte que leurs données concernent la pêche qu'ils ont pratiquée non seulement dans les eaux canadiennes, mais aussi ailleurs dans le monde.

Nous faisons les vérifications qui s'imposent et si nous sommes insatisfaits, nous prenons des mesures pour sévir contre les auteurs d'activités illégales. Voilà pourquoi nous avons recours à des avions, à la surveillance par satellite et au programme des observateurs.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, au nom des milliers de pêcheurs et travailleurs d'usine de Terre-Neuve et au nom de leur famille, je voudrais que le ministre des Pêches et des Océans, par

l'entremise de la télévision, dise une fois pour toutes à ces gens-là s'il va revenir sur la décision qu'il a prise jeudi dernier.

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député parle au nom des Terre-Neuviens, mais je suis encore plus heureux que ceux-ci aient de meilleurs représentants à cet endroit.

Comme je l'ai dit hier, la décision que j'ai prise était très difficile, elle...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je n'entends rien. La présidence doit pouvoir entendre la réponse du ministre. Si tout le monde hurle en même temps, c'est pratiquement impossible. Le ministre des Pêches et des Océans a la parole. Il pourrait dire quelque chose d'inacceptable, et je dois pouvoir l'entendre.

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, comme je l'ai dit pendant le débat d'hier soir et lors de la conférence de presse, nous avons pris une décision très difficile, une décision visant à conserver, à protéger et à rebâtir ces stocks afin qu'il y ait des ressources pour les futures générations des localités visées et pour les années à venir.

* * *

LA SANTÉ

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'ai demandé hier à la ministre de la Coopération internationale si, à l'occasion de sa visite en Chine au mois de janvier, elle avait eu vent d'information l'ayant amenée à craindre une flambée d'une nouvelle maladie contagieuse dans ce pays, et si elle en avait discuté avec des collègues ou des fonctionnaires à son retour au Canada. Elle a répondu par un non catégorique.

J'ai demandé la production de documents pertinents et je me demande si, tout bien considéré, la ministre n'aimerait pas reformuler sa réponse.

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, j'étais en Chine au début de janvier, je crois que c'était du 9 au 12 janvier. À ce moment-là, l'Organisation mondiale de la santé n'avait pas encore laissé savoir que le SRAS représentait une source de préoccupation en Chine. Pendant ma visite, jamais on ne m'a fourni d'information concernant les premières manifestations de la maladie.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, le premier ministre vient de dire à la Chambre qu'il n'a jamais parlé à M. Brundtland. Hier, la ministre de la Santé a déclaré ce qui suit:

Comme le docteur Brundtland et moi-même en avons discuté la semaine dernière, comme le premier ministre et le docteur Brundtland en ont discuté et comme mon collègue, Tony Clement, et moi-même en avons discuté...

Pourquoi nous a-t-elle servi cette invention sur le compte du premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, M. Brundtland porte la jupe. Je lui ai parlé la semaine dernière et elle m'a appelé hier. Elle a agi avec beaucoup de diligence. Je lui ai dit que nous lui en étions reconnaissants. La semaine dernière, la ministre de la Santé s'était empressée de l'appeler le lendemain matin de ma conversation téléphonique avec l'ancien premier ministre de la Norvège. Elle a agi très correctement et de manière très responsable, et nous lui en sommes reconnaissants.

*Questions orales***L'INDUSTRIE**

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Hier, monsieur le Président, mon collègue a demandé au ministre de l'Industrie s'il approuvait le rapport dans lequel le Comité de l'industrie demande que l'on allège les restrictions auxquelles sont assujetties les entreprises de télécommunications et de distribution de radiodiffusion en ce qui concerne la propriété étrangère. Le ministre n'a pas répondu à la question. Il s'est contenté de parler pour ne rien dire.

Ce rapport intéresse aussi la ministre du Patrimoine. Celle-ci approuve-t-elle le rapport dans lequel le Comité de l'industrie demande que l'on allège les restrictions auxquelles sont assujetties les entreprises de télécommunications et de distribution de radiodiffusion en ce qui concerne la propriété étrangère?

• (1455)

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, conformément au Règlement que tous les députés ont approuvé, le gouvernement a 150 jours pour répondre au rapport d'un comité. Nous allons nous prévaloir de ce délai pour examiner attentivement un rapport qui a demandé beaucoup de travail au comité et qui contient des recommandations significatives. Ces questions sont importantes. Le rapport est excellent. Nous allons l'examiner très attentivement. Nous reviendrons dès que possible avec une réponse pondérée.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Cette question, monsieur le Président, est du domaine public depuis un bon bout de temps. Il est très intéressant de voir que la ministre du Patrimoine ne semble pas particulièrement silencieuse lorsqu'il s'agit de la ministre de la Santé. Je me demande si elle pourrait commenter ce rapport. Convient-elle qu'il faut alléger les restrictions en ce qui concerne la propriété étrangère, oui ou non? Ou a-t-elle perdu sa langue?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député devra satisfaire autrement sa curiosité remarquablement insatiable.

La seule chose responsable à faire consiste à prendre le temps nécessaire d'examiner le rapport. En fait, nous tous, les députés de ce côté-ci, l'examinerons, en discuterons et déciderons de la marche à suivre. Dès que nous aurons fait cela, nous répondrons, certes dans le délai prescrit par la Chambre, à la question du député.

* * *

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie fuit ses responsabilités en répétant que le prix de l'essence au détail relève des provinces. Or, ce n'est pas une question de prix que nous lui soumettons, mais une possibilité de concurrence douteuse, et la concurrence relève de lui.

Au lieu de jouer au plus fin, le ministre devrait plutôt s'inquiéter des profits de centaines de millions de dollars que les pétrolières ont empêché durant les trois premiers mois de 2003. Se rend-il compte qu'il est irresponsable de ne pas en saisir le Bureau de la concurrence pour qu'il fasse enquête?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas accepté hier, je n'accepte pas aujourd'hui et je n'accepterai pas demain que le fédéral occupe un champ de juridiction provinciale. C'est inacceptable. Les centralisateurs, ce sont les députés du Bloc. C'est inacceptable. J'insiste pour qu'on

respecte la juridiction provinciale, particulièrement concernant un sujet d'importance comme celui-ci.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, ce que le ministre fait, ce de se rendre le complice actif d'une situation qui pénalise des millions de consommateurs. Il refuse d'utiliser le Bureau de la concurrence pour enquêter sur une situation qui n'a pas de sens.

Le ministre va-t-il prendre ses responsabilités ou attendre que le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie le fasse à sa place?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec a déjà créé la Régie de l'énergie pour surveiller la situation des prix au détail et faire en sorte que les consommateurs soient protégés. Je suggère que l'honorable député exprime ses préoccupations au gouvernement qui est en mesure d'agir, soit le gouvernement du Québec.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des autochtones et d'autres habitants de la côte ouest ont fait valoir qu'une chasse au phoque commerciale dans cette région serait profitable pour eux, pour leurs agglomérations, pour leur économie et pour les stocks de poisson.

Si le ministre croit que l'impact des phoques sur les stocks de poisson fait partie du problème sur la côte est, pourquoi est-il aussi aveugle au même problème sur la côte ouest? Pourquoi ne le voit-il pas?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face est venu me voir en compagnie de représentants de gens de sa région qui s'intéressent à la chasse au phoque commerciale. Je n'ai pas écarté cette possibilité. Nous allons étudier toutes les offres de récolte commerciale de ressources marines pour déterminer si elles sont viables et si elles présentent des avantages commerciaux.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voyez-vous cela, ils étudient toujours la question. Hier, le ministre des Pêches a admis qu'il n'avait pas de vrai plan pour la reconstitution des stocks de morue de l'Atlantique. Or, que veut-il faire? Une autre étude. Il veut dépenser 6 millions de dollars pour chercher à savoir ce que mangent les phoques. C'est pourtant facile: les phoques mangent du poisson. Même les scientifiques des Pêches et des Océans lui diront que chaque phoque mange une tonne de poisson par année.

Le ministre croit-il que les phoques font partie du problème? Dans l'affirmative, pourquoi, je vous le demande, irait-il dépenser 6 millions de dollars pour découvrir ce qui est l'évidence même?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député saura que nous avons dressé un plan global pour la reconstitution des stocks de morue et que ce plan comprend la réalisation d'une étude de 6 millions de dollars visant à examiner la relation prédateur-proie entre les phoques et la morue, et à créer des zones d'exclusion dans les secteurs sensibles pour la reproduction et la croissance des stocks de morue.

*Questions orales***LE PORT DE CHURCHILL**

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, le port de Churchill, dans le nord du Manitoba, est l'un des ports intérieurs les plus importants du Canada, et il joue un grand rôle dans les activités de développement économique et de tourisme dans la région. La dernière année a été fort difficile pour le port.

Le ministre responsable du Manitoba pourrait-il dire quelles mesures le gouvernement du Canada adopte pour garantir l'avenir économique du port de Churchill?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre que, ce midi, le gouvernement du Canada, en partenariat avec le gouvernement du Manitoba, a offert un montant de 2,2 millions de dollars pour garantir la viabilité économique du port de Churchill et du chemin de fer de la baie d'Hudson: 1,8 million de dollars pour les améliorations qui s'imposent dans l'infrastructure et 400 000 \$ pour de meilleures stratégies de commercialisation. Je remercie le secrétaire d'État à la Diversification économique de l'Ouest de son empressement. Le port de Churchill est essentiel à l'économie du Manitoba.

* * *

LA SANTÉ

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le virus du Nil occidental est la prochaine menace médicale qui pèsera sur les Canadiens. On sait que le virus du Nil occidental, lorsqu'il est présent dans le système sanguin, peut être mortel. Il a déjà fait des victimes en Ontario.

La ministre a promis qu'il y aurait un test de dépistage d'ici le 1^{er} juillet. Le test sera-t-il disponible le 1^{er} juillet pour tous les donneurs de sang au Canada? Quelle en sera l'efficacité?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous espérons évidemment que le test sera efficace. Nous avons travaillé avec ceux qui sont chargés de mettre les tests au point, afin de nous assurer que, dès réception de la demande, qui ne relève pas de nous, on y donnera suite. En fait, nous avons bon espoir que, dans la mesure où la demande sera reçue à temps, le test de dépistage sanguin sera disponible le 1^{er} juillet.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le virus du SRAS a mis en évidence les dangers auxquels nous sommes exposés lorsque le gouvernement n'est pas préparé. Nous savons depuis plus d'un an que le virus du Nil occidental créera un problème cet été. Quelles mesures précises la ministre a-t-elle prises, dans l'éventualité où le test de dépistage sanguin du virus du Nil occidental ne serait pas prêt le 1^{er} juillet?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous avons discuté de la question avec les représentants de la Société canadienne du sang, il y a quelques semaines. Je les ai interrogés au sujet de l'efficacité du test et, selon eux, il sera efficace. Le test sera disponible. Il le sera le 1^{er} juillet, à condition que nous recevions la demande à temps. J'ai ensuite demandé aux représentants ce qui se passera si ce n'est pas le cas. En fait, ils ont prévu des mesures de repli au cas où, pour une raison ou l'autre, le test n'était pas disponible le 1^{er} juillet.

● (1510)

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, dans le dossier du bouclier antimissiles, le député de LaSalle—Émard a dénoncé l'indécision et le manque de leadership du gouvernement canadien. Fidèle à son habitude, le premier ministre laisse faire et attend.

Est-ce que le premier ministre pourrait rompre avec son approche attentiste, nous annoncer ses couleurs et nous faire connaître ses intentions quant au bouclier antimissiles?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, ce gouvernement a toujours comme priorité d'assurer la protection du Canada et des Canadiens. Évidemment, nous sommes prêts à discuter avec n'importe qui et de n'importe quoi en ce qui concerne cette protection.

L'idée du bouclier antimissiles est là. Nous allons considérer s'il est opportun d'examiner la possibilité d'avoir des discussions avec nos collègues américains, toujours dans l'esprit d'assurer la protection du continent nord-américain. C'est la façon que nous avons agi traditionnellement avec nos amis américains en la matière.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans. La quatrième cérémonie de remise du Prix national de la pêche et de la médaille Roméo LeBlanc se déroulera ce soir dans les édifices du Parlement. L'ancien gouverneur général, le Très Honorable Roméo LeBlanc, et le ministre des Pêches et Océans assisteront à la cérémonie dont l'hôte sera le sénateur Comeau, président du Comité des pêches à l'autre endroit.

Ces prix reconnaissent la contribution de pêcheurs canadiens à la mise en place d'un code de conduite canadien en matière de pratiques de pêche responsable. Le ministre pourrait-il élaborer sur l'importance de ces prix pour les pêcheurs en particulier et les Canadiens en général?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Hillsborough pour sa question. C'est la quatrième année que les intervenants du secteur des pêches se réunissent pour célébrer les efforts de Canadiens remarquables qui se sont engagés à faire des pratiques de pêche canadiennes les meilleures au monde. Je crois qu'il est important de mentionner que les récipiendaires viennent de régions du Canada où la pêche tient une place importante et qu'ils ont été choisis par leurs pairs, un hommage que vous, monsieur le Président, saurez sûrement apprécier.

Compte tenu des mauvaises nouvelles qu'on nous a annoncées dernièrement dans le secteur des pêches, le moment ne pouvait pas être mieux choisi pour mettre en lumière les efforts déployés par l'industrie des pêches elle-même en vue de promouvoir une intendance responsable pour l'avenir.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: Conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la motion qu'elle abordera demain lors de la prise en considération des travaux des subsides:

[Français]

Que cette Chambre reconnaisse l'urgence de modifier le Code canadien du travail pour y interdire l'usage de briseurs de grève.

Cette motion, inscrite au nom de l'honorable députée de Laurentides, ne fait pas l'objet d'un vote.

[Traduction]

Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, vers la fin de la période des questions, le député de Charleswood—St. James—Assiniboia a posé une question à propos d'un port. Il a adressé sa question au ministre responsable du Manitoba. Le ministre des Anciens combattants lui a alors répondu. S'agit-il d'un nouveau précédent à la Chambre?

Par le passé, lorsque l'opposition a voulu poser des questions au ministre politique responsable d'une province, on le lui a interdit. Aujourd'hui, cela a été possible et je voudrais savoir si, à l'avenir, ce privilège s'étendra à tous les députés de l'opposition.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je m'excuse pour l'incident en question. De toute évidence, c'est le ministre des Transports ou peut-être même le ministre chargé de la Diversification de l'économie de l'Ouest qui aurait dû répondre à la question si elle lui avait été posée, puisque ces ministres s'occupent de ce genre de dossier. Par le passé, j'ai moi-même réprimandé des gens d'en face qui posaient de telles questions.

Le Président: Il y avait tant de bruit que la présidence n'a pas entendu la question que posait le député de Charleswood—St. James—Assiniboia. Je suis désolé, mais je ne l'ai pas entendu adresser sa question à un ministre responsable d'une province. Si je m'en étais aperçu, je serais intervenu, mais je sais que le leader du gouvernement à la Chambre suit de près les questions que posent ses propres collègues. Si on y prend garde, on ne devrait pas répéter une telle erreur, du moins il faut l'espérer. Nous verrons comment les choses se passeront dorénavant. J'étudierai la question et ferai rapport, s'il y a lieu, à la Chambre.

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, c'est avec regret que j'interviens encore une fois pour attirer votre attention sur certains écarts de langage qui ne devraient pas, à mon avis, être permis à la Chambre. Je me demande, monsieur, si le fait que vous ayez accepté il y a deux jours les propos utilisés par la ministre de la Santé qui m'a accusé d'avoir fabriqué, inventé ou imaginé des preuves, aurait pu ouvrir la porte à d'autres abus.

J'attire votre attention, monsieur le Président, sur deux échanges de propos tirés du hansard d'hier soir. Le premier se trouve à la page 5609. Je cite:

Recours au Règlement

L'hon. Gerry Byrne (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, je vais commencer en disant que c'est là une question extrêmement difficile qui touche tout le monde.

M. Lawrence O'Brien: Avez-vous entendu ce qu'il m'a dit? Il m'a dit d'aller me faire f. . .

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Lawrence O'Brien: Oui c'est vrai.

Puis, à...

Le Président: J'hésite à interrompre le député, mais je sais qu'il ne voudra pas mentionner le nom des députés. Il peut poursuivre en utilisant le nom de leur circonscription, ce qui est très suffisant. On ne peut pas faire indirectement ce qu'on n'a pas le droit de faire directement. Cela signifie que l'on ne peut se permettre de lire des noms lorsque le titre de la personne ou le nom de la circonscription suffisent. J'entendrai le très honorable député, mais je lui demanderais de ne pas mentionner de noms.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, je vais prendre note que vous estimez que le fait de lire et de citer des extraits du hansard équivaut à mentionner des noms. À la page 5618, le député du Labrador a déclaré:

Je suis absolument furieux et démonté de ce dont j'ai été témoin au cours des 24 dernières heures, après avoir présenté la situation au MPO, au Cabinet du premier ministre et aux autres intéressés. J'ai été renversé des insultes que le ministre des Pêches m'a adressées ce soir. Je lui ai simplement demandé s'il aurait pris la même décision s'il venait du Labrador. Je ne veux pas répéter en public ce qu'il m'a répondu.

Monsieur le Président, j'étais ici avec M. Trudeau lorsqu'il a prononcé les mots qui ont passé pour «fuddle duddle». Hier soir encore, des députés qui défendaient des intérêts légitimes des gens du Canada atlantique ont été victimes d'abus, apparemment de la part d'un ministre d'État. Le plus troublant, c'est qu'encore une fois, le Président n'est pas intervenu pour préserver la dignité de la Chambre et les droits des députés, quelles que soient leurs opinions ou leur parti d'appartenance, afin qu'ils puissent représenter leurs électeurs sans se faire insulter et être victimes d'intimidation.

Je ne doute pas un instant que le chef du gouvernement va exprimer de profonds regrets dans sa réponse, mais je crois, Monsieur, que la Chambre a pu voir hier soir le vrai visage du gouvernement, et le fait que la présidence ne soit pas intervenue me paraît vraiment regrettable. J'espère, Monsieur, que c'est la même chose pour vous.

L'hon. Gerry Byrne (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, je parlais pendant que le chef du cinquième parti citait les propos qui ont été tenus.

Affaires courantes

Nous sommes dans un endroit très digne. Nous avons eu un débat très direct et très productif hier soir. Je dois toutefois admettre, en effet, en tant que participant à ce débat, que certains se sont parfois enflammés, qu'il y a eu des discussions dans les coulisses, de même qu'entre les députés de l'autre côté et ceux de ce côté-ci. Je rappellerais non seulement à ceux qui écoutent notre conversation en ce moment, mais aussi à ceux qui produisent le hansard et à ceux qui nous écoutent à la télévision, que les phoques sont revenus souvent dans la discussion d'hier soir. Il y a peut-être eu des problèmes de communication ou d'interprétation, mais je rappellerais simplement que les deux langues officielles ont été utilisées à la Chambre hier soir. Ainsi, le mot anglais «seab» a peut-être pu être mal interprété une fois traduit.

Le Président: Je suis tout disposé à entendre des rappels au Règlement, mais je préviens les députés qu'il semble que nous reprenions le débat, ce que, bien sûr, nous ne saurions admettre.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, je ne serais pas intervenu dans cette discussion sur le rappel au Règlement si le député de Humber—St. Barbe—Baie Verte ne l'avait pas fait lui-même.

J'étais présent à la Chambre hier soir. J'y étais lorsque le député de Labrador est entré à la fin de l'allocution du ministre des Pêches et des Océans. Avec feu, il a fait une remarque au ministre, étant fraîchement de retour de sa circonscription, et nous savons tous quelle est la situation dans des régions comme la sienne. Le ministre s'est retourné et lui a lancé une remarque, que le député de Labrador a répété en hurlant et en gesticulant, comme il est consigné dans le hansard. Ce n'était pas une remarque en français au sujet d'un phoque. C'était un commentaire. Un échange a suivi plus tard, et je n'en dirai pas plus.

Monsieur le Président, l'intervention du député de Humber—St. Barbe—Baie Verte ne constitue pas un fait. Vous devez examiner les propos consignés dans le hansard.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, j'étais également présent hier soir et j'ai été témoin du spectacle honteux dont le député de Labrador a été l'objet. En tant que député de l'opposition officielle, le Nouveau Parti démocratique, j'ai été très attristé et je regrette que nous ayons dû assister à cela. Que le ministre de Terre-Neuve se présente devant vous à la Chambre, monsieur le Président, et tienne les propos qu'il vient de tenir entache encore davantage sa réputation. Il est incroyable qu'il puisse faire une telle observation à la Chambre, alors qu'il sait que cela n'est tout simplement pas vrai.

• (1515)

Le Président: La présidence examinera la question qu'a soulevée le très honorable député de Calgary-Centre. J'examinerai les bleus et j'écouterai l'enregistrement des délibérations pour déterminer s'il permet d'entendre quelque chose à ce sujet. J'aviserais la Chambre en temps opportun.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, cette affaire est de plus en plus compliquée.

[Français]

Comme les autres députés ici, j'ai un grand respect pour la Loi sur les langues officielles du Canada.

[Traduction]

Jose croire que le leader parlementaire du gouvernement, du moins, encouragera son collègue de second rang au Cabinet à ne pas prétendre que cette déclaration a été faite en français et à ne pas se

moquer de l'autre langue officielle du Canada, mais à admettre plutôt ici qu'il a commis hier soir une erreur et à faire amende honorable.

L'hon. Gerry Byrne: Monsieur le Président, là n'était pas du tout l'intention. En fait, je n'ai entendu aucune observation. Je parlais à ce moment-là. Tout ce que je dis, c'est que, dans l'intérêt de la dignité de la Chambre, nous devrions respecter les députés et n'imputer aucune mauvaise intention à qui que ce soit. Ce qui est arrivé hier soir est vraiment important et, je me permets d'insister, nous ne devrions pas nous laisser distraire par l'intention du débat. Nous avons eu une excellente discussion hier soir. Une discussion très productive. Tout ce que je dis, c'est que je n'ai rien entendu. Je voudrais bien avoir entendu quelque chose, mais ce n'est pas le cas. Je parlais à ce moment-là. Je demande seulement au député que nous prenions le débat tel qu'il était, que nous l'apprécions à sa juste valeur, que nous en retirions le plus possible et que nous en restions là.

Le Président: On ne semble pas s'entendre sur ce qui a été dit. Personne ne semble avoir entendu quoi que ce soit. Nous comptons sur le compte rendu écrit qui figure dans le hansard pour vérifier les allégations sur ce qui a été dit. Je le répète, la présidence examinera la question et en reparlera à la Chambre. Il ne sert à rien de poursuivre plus avant la discussion.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à dix pétitions.

* * *

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ainsi que le rapport financier y afférent.

Le rapport a trait à la réunion de la Commission de la coopération du développement de l'APF, qui s'est tenue à Ottawa, Canada, du 25 au 28 mars 2003.

Affaires courantes

[Traduction]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

Conformément à ses ordres de renvoi du jeudi 24 octobre 2002 et du mardi 1^{er} avril 2003, le comité a étudié le projet de loi C-249, Loi modifiant la Loi sur la concurrence, et a convenu, le lundi 28 avril 2003, d'en faire rapport avec une proposition d'amendement.

[Français]

LANGUES OFFICIELLES

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent des langues officielles. Conformément à l'article 108 du Règlement, le comité a adopté la résolution suivante:

Il est résolu que le Comité permanent des langues officielles exprime son appui à la démarche du député de Ottawa—Vanier dans la cause *Quigley c. Canada* (Chambre des communes), et demande à la Chambre des communes de suggérer à son Bureau de la régie interne de rendre disponible au Comité un budget maximum de 30 000 \$ pour défrayer une partie des honoraires d'avocats du député de Ottawa—Vanier relativement à son rôle d'intervenant dans cette cause.

Le comité a convenu, le mardi 29 avril 2003, d'en faire rapport au Président.

* * *

● (1520)

[Traduction]

PÉTITIONS

LA DÉFINITION DU MARIAGE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des Canadiens d'un peu partout au pays. Attendu que la majorité des Canadiens sont en faveur de la définition juridique actuelle du mariage en tant qu'union volontaire d'un homme célibataire et d'une femme célibataire et attendu qu'il est du devoir du Parlement de veiller à ce que le mariage, dans le sens où il a toujours été connu et reconnu juridiquement au Canada, soit protégé et maintenu, les signataires demandent instamment au Parlement de recourir à tous les moyens législatifs et administratifs possibles, notamment d'invoquer, au besoin, l'article 33 de la charte, en l'occurrence la disposition de dérogation, pour protéger et maintenir la définition actuelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme.

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les pétitionnaires de l'Ontario signalent que l'absence d'un plan coordonné à l'échelle nationale et engageant la participation de tous les ministères fédéraux appropriés a contribué au gâchis financier dont Toronto a été victime et, le plus important, aux décès causés par le SRAS.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que le Collège de la protection civile du Canada est indispensable pour apprendre aux Canadiens comment réagir en situation d'urgence, que le collège devrait rester à Arnprior et que le gouvernement devrait en moderniser les installations afin de dispenser aux Canadiens la formation qui est tellement nécessaire, comme on a pu le voir.

L'IRAK

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition signée par 120 de mes électeurs, lesquels tiennent à féliciter les Nations Unies, organisme créé pour assurer la paix dans le monde, et le Canada qui en est membre, pour s'être employés à trouver une solution pacifique au problème posé en Irak et pour vouloir continuer à agir en ce sens.

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui présenter quatre pétitions.

La première concerne l'élevage du saumon. Les signataires font observer que la Constitution fait obligation au ministre fédéral de protéger le poisson sauvage et son habitat et ils demandent au Parlement d'exiger que le ministre des Pêches s'acquitte de sa responsabilité de protéger les poissons sauvages et leur habitat contre les effets de l'élevage du saumon.

● (1525)

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne les frais de gestion imposés aux crevettiers de la côte ouest, en Colombie-Britannique. Le problème avait déjà été réglé, mais il semblerait qu'il soit réapparu.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que leurs droits et les conditions régissant l'adhésion de la Colombie-Britannique à la fédération canadienne soient reconnus et à ce que les droits reconnus aux pêcheurs et les frais que ces derniers sont tenus de payer s'inscrivent dans le droit fil des engagements qui ont été pris lorsque la Colombie-Britannique a accepté de faire partie de la Confédération.

LE PROJET DE LOI C-250

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la troisième pétition porte sur le projet de loi C-250. Les pétitionnaires prient le gouvernement de protéger la liberté d'expression et la liberté de religion et de rejeter le projet de loi C-250.

LA GARDE CÔTIÈRE

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): La quatrième et dernière pétition, monsieur le Président, a trait à la Garde côtière. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à s'acquitter de ses obligations en finançant entièrement la Garde côtière, en remplaçant l'aéroglysse retiré du service l'an dernier à Vancouver et, surtout, en séparant la Garde côtière du ministère des Pêches et des Océans et en rétablissant son financement.

L'AGRICULTURE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter un certain nombre de pétitions venant de résidents de ma circonscription.

Les pétitionnaires se disent déçus de l'orientation future des programmes de protection du revenu prévus dans le cadre stratégique pour l'agriculture et ils demandent au Parlement d'enjoindre le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ainsi que les membres du Cabinet d'utiliser une partie du budget consacré à la promotion de ce cadre pour faire savoir aux Canadiens qu'investir dans des programmes adéquats de protection du revenu contribue à la sécurité des aliments.

Affaires courantes

Ils demandent également au Parlement d'ordonner au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ainsi qu'aux membres du Cabinet de conserver les programmes existants jusqu'à ce que les nouveaux programmes de protection du revenu prévus dans le cadre stratégique soient en mesure de sortir l'agriculture de la crise, au lieu de l'enliser davantage.

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, le deuxième groupe de pétitions est assez représentatif de l'opinion des gens de toute la province, qu'ils soient de Beamsville, Port Perry, Ancaster, Toronto ou Brantford. Les pétitionnaires n'habitent pas nécessairement en milieu rural. Ce sont des gens qui croient que le gouvernement n'a pas réussi à présenter des preuves concluantes et vérifiables démontrant que l'enregistrement des armes d'épaule permettrait de prévenir le crime et d'éviter que ces armes ne tombent entre les mains de criminels.

Ils prient le Parlement d'abolir le registre national des armes à feu, du moins en ce qui a trait aux armes d'épaule, et d'investir plutôt l'argent des contribuables dans des programmes de soutien en matière de santé et d'application de la loi.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, près de 700 pétitionnaires font remarquer à la Chambre que des centaines de milliers de Canadiens souffrent de maladies débilitantes et que les Canadiens sont en faveur d'une recherche éthique sur les cellules souches, recherche qui est déjà prometteuse pour trouver des traitements et thérapies pour ces maladies.

Ils font également remarquer que les cellules souches non embryonnaires, ou cellules souches adultes, ont un potentiel intéressant sans poser les problèmes de rejet par le système immunitaire ni les problèmes d'éthique liés à la recherche sur les cellules embryonnaires.

Ils veulent que le Parlement axe son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de ces maladies.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter d'autres pétitions qui s'ajoutent aux milliers qui ont déjà été déposées à la Chambre et qui expriment l'insistance des Canadiens pour que le Canada et d'autres pays respectent pleinement le droit international ainsi que les dispositions de la Charte et les décisions des Nations Unies relativement à l'Irak et à d'autres conflits qui ont cours dans le monde.

LE PROJET DE LOI C-420

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente une liasse de pétitions portant sur la liberté de choix relativement aux produits de santé naturels et aux soins personnels.

Quelque 30 000 signatures des quatre coins du Canada s'ajoutent chaque jour. Mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-420, donnerait suite à l'appel des pétitionnaires.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement de reconnaître que les produits de santé naturels sont des aliments, non pas des médicaments, et que le gouvernement, les bureaucrates et des mesures législatives désuètes ne devraient pas restreindre indûment l'accès à ces produits sécuritaires.

Ils pressent le Parlement de reconnaître que le poids des preuves scientifiques contemporaines confirme l'atténuation et la prévention de nombreuses maladies et de nombreux troubles au moyen de l'utilisation judicieuse des produits de santé naturels.

Ils demandent au Parlement de rétablir la liberté de choix à l'égard des produits naturels en abrogeant les paragraphes 3(1) et 3(2) et l'annexe A de la Loi sur les aliments et drogues.

Le projet de loi d'initiative parlementaire C-420, dont la Chambre est saisie actuellement, répond aux préoccupations de ces citoyens. Il donne suite aux recommandations du Comité permanent de la santé et à celles que l'équipe de transition du Bureau des produits de santé naturels a formulées dans son rapport en mars 2000.

J'espère que tous les députés de la Chambre appuieront cette initiative et donneront aux Canadiens la liberté de choix à l'égard des produits de santé naturels qu'ils veulent se procurer.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. La première concerne la recherche sur les cellules souches.

Les pétitionnaires de ma circonscription, celle de Mississauga-Sud, soulignent que les Canadiens sont en faveur de la recherche éthique sur les cellules souches, laquelle s'est déjà révélée prometteuse pour le traitement et la guérison de certaines maladies dont souffrent les Canadiens.

Les pétitionnaires veulent aussi souligner que la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, aussi appelées cellules souches adultes, a fait de grands progrès, sans les complications de rejet immunitaire et sans les problèmes éthiques associés à l'utilisation de cellules souches embryonnaires.

Les pétitionnaires pressent donc le Parlement d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes afin de trouver des traitements et des thérapies pour les maladies dont souffrent les Canadiens.

● (1530)

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition concerne la définition du mariage.

Les pétitionnaires voudraient attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la majorité des Canadiens croient que les questions fondamentales relevant de la politique sociale devraient être tranchées par les députés, qui sont élus, et non par les membres de la magistrature, qui ne le sont pas.

Ils signalent aussi que le Parlement a le devoir de préserver et de protéger le mariage tel qu'il a toujours été reconnu et légalement confirmé au Canada.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de recourir à toutes les mesures administratives et législatives possibles, y compris la disposition de dérogation, l'article 33 de la charte, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage, soit l'union entre un homme et une femme, à l'exclusion de toute autre personne.

LES INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma dernière pétition concerne le financement des Instituts de recherche en santé du Canada.

Les pétitionnaires signalent à la Chambre qu'il est scientifiquement établi qu'un être humain commence à exister dès qu'il y a eu fécondation, et que les Instituts de recherche en santé du Canada ont recommandé des lignes directrices au sujet de la recherche sur les cellules souches prévoyant l'utilisation d'embryons humains et de tissu de foetus avortés.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement du Canada d'interdire la recherche sur l'embryon humain et d'ordonner aux Instituts de recherche en santé du Canada de soutenir et de financer uniquement les projets de recherche prometteurs et éthiques qui n'entraînent pas la destruction de la vie humaine.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 168 marquée d'un astérisque? Je demande que la réponse à la question n° 168 marquée d'un astérisque soit transformée en ordre de dépôt de document. Ce document serait déposé immédiatement.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 168—**M. Guy St-Julien:**

En ce qui concerne Développement économique Canada pour les régions du Québec, Diversification de l'économie de l'Ouest Canadien, Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FEDNOR) et l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA): a) pour l'année financière 2003-2004, combien d'argent sera consacré à chacune de ces quatre agences; b) quelle en sera la répartition dans chaque agence ceci pour le nombre d'année personne et par poste de travail et endroit de travail; c) par le biais de quelle méthode le ministère de l'Industrie alloue-t-il ces budgets selon les transferts fédéraux pour ces agences?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler l'avis de motion n° 29, portant production de documents, inscrit au nom de la députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar?

Motion P-29

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, notes de service, notes et rapports, y compris tous les rapports de rationalisation, concernant la restructuration des installations de la Société canadienne du sang en Saskatchewan, particulièrement en ce qui a trait au déménagement à Regina des laboratoires transfusionnels de Saskatoon.

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, la Société canadienne du sang est un organisme d'approvisionnement en sang et, à ce titre, elle est réglementée par Santé Canada. Santé Canada a le pouvoir de réglementer les questions liées à la sécurité du système d'approvisionnement en sang, mais pas ce qui se rapporte à l'exploitation de cet organisme.

Initiatives ministérielles

Santé Canada n'a aucune compétence sur l'exploitation de cet organisme.

Si la députée était présente, je lui demanderais de retirer la motion. Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, je demanderais au ministre de l'Environnement de consentir à ce que cette question soit renvoyée pour débat ultérieur.

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je demande que cette motion portant production de documents soit renvoyée pour débat ultérieur.

Le Président: La motion est renvoyé pour débat ultérieur.

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres motions portant production de documents soient renvoyées.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.) propose que le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler à la Chambre du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, qui s'applique aux décisions du gouvernement fédéral concernant des projets.

Cette loi a été mise en vigueur par le gouvernement en 1995. Depuis ce temps, quelque 40 000 évaluations environnementales ont été effectuées par 30 ministères, offices et organismes fédéraux. Parmi les projets évalués, il y en avait de relativement petits, comme celui de la réfection du pont Laurier à Ottawa, et de plus complexes, comme celui de l'exploitation de la mine de la baie Voisey, au Labrador.

L'objectif d'une évaluation environnementale est de veiller à ce que les effets d'un développement proposé sur l'environnement soient déterminés et évalués et à ce que, dans la mesure du possible, les mesures d'atténuation soient adoptées très tôt à l'étape de la planification du projet. C'est un outil préventif qui est désormais utilisé dans plus de 100 pays.

[Français]

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale comporte une disposition qui rend obligatoire l'examen de la loi cinq années après son entrée en vigueur.

Lorsque nous avons commencé à nous préparer pour cet examen, la première étape était de nous poser la question suivante: «Quels sont les problèmes avec la loi actuelle?»

Nous avons pris connaissance des préoccupations concernant le manque de cohérence et de certitude dans la manière dont le processus actuel est appliqué. Nous nous sommes également penchés sur les questions portant sur la qualité des évaluations. De plus, nous avons pris connaissance des préoccupations quant à la participation restreinte du public dans le processus en cours.

Initiatives ministérielles

J'ai lancé officiellement l'examen de la loi en décembre de l'année 1999 avec la publication d'un document de travail et une série de consultations partout au pays.

Je voulais que cet examen porte principalement sur l'élaboration de solutions aux problèmes qui ont été identifiés non seulement par le gouvernement, mais également par les citoyens qui ont été impliqués dans les évaluations, les groupes environnementaux, les représentants de l'industrie, les autochtones et les praticiens de l'évaluation environnementale.

En mars 2001, j'ai déposé devant le Parlement mon rapport sur les résultats de l'examen et j'ai présenté le projet de loi C-19, le prédécesseur du présent projet de loi.

• (1535)

[Traduction]

Il n'est jamais facile d'apporter des modifications aux lois environnementales, car les problèmes sont techniques et complexes. On assiste souvent à une polarisation des idées en ce qui concerne la meilleure démarche à adopter, et les enjeux sont bien sûr très élevés. Toutefois, j'estime qu'avec le projet de loi C-9, nous avons réussi à relever ces défis. Selon moi, cette mesure législative répond effectivement aux préoccupations exprimées au sujet de l'incertitude, de la qualité inégale et de la limitation de la participation du public.

Au moment de la présentation initiale du projet de loi, en mars 2001, des groupes environnementaux et de l'industrie l'ont louangé et ont dit que c'était un pas dans la bonne direction. À titre d'exemple, le Réseau canadien de l'environnement et l'Association minière du Canada ont diffusé à cette occasion des communiqués de presse qui étaient positifs.

Je suis ravi de dire que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable s'est livré à un excellent travail d'examen des changements proposés. Je profite de l'occasion pour remercier le président et les membres du comité permanent de leur examen diligent du projet de loi et de leurs suggestions éclairées, ainsi que des modifications proposées au projet de loi.

Si je peux me permettre de féliciter une personne en particulier, je tiens notamment à exprimer ma reconnaissance à la députée de Kitchener-Centre pour le travail acharné qu'elle a accompli en ce qui concerne le projet de loi C-9 lorsqu'elle était ma secrétaire parlementaire. Elle a piloté ce processus d'examen en mon nom et elle a accompli un travail tout à fait remarquable.

Lors de l'examen du projet de loi C-9, le comité permanent a aussi énormément profité des conseils de groupes de défense de l'environnement, de représentants de l'industrie, d'autochtones, de citoyens et d'universitaires. J'ai également eu la chance de recevoir un excellent rapport contenant une série de recommandations consensuelles du comité consultatif multilatéral sur la réglementation au sujet de la façon de régler les problèmes posés par la loi actuelle.

J'aimerais décrire quelques-uns des éléments les plus importants du projet de loi C-9, y compris les modifications apportées par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Il y a d'abord les modifications visant à combler les lacunes et à supprimer les échappatoires. Une des plus importantes consiste à étendre aux sociétés d'État l'obligation de procéder à des évaluations environnementales et ce, trois ans après que le projet de loi C-9 aura obtenu la sanction royale. Cela signifie que les projets entrepris par quelque 40 sociétés d'État seront assujettis à une évaluation environnementale.

Le comité permanent a également éliminé une échappatoire potentielle créée par la décision de la Cour fédérale dans l'affaire Red

Hill Creek Expressway, qui aurait pu être invoquée par les promoteurs de projets à l'avenir pour contourner les exigences de la loi. Le projet de loi mettrait fin à une échappatoire actuelle qui exclut d'une évaluation environnementale les projets subventionnés par le fédéral devant être mis en oeuvre sur les terres de réserve des premières nations.

Le projet de loi C-9 accorde de nouveaux pouvoirs de réglementation visant l'évaluation de projets entrepris par des organismes non fédéraux sur le territoire domaniale, par exemple les administrations aéroportuaires.

• (1540)

[Français]

Dans le discours du Trône, on a présenté le projet de loi C-9 comme un modèle de «règlement intelligent», puisqu'il augmentera l'efficacité du processus d'évaluation environnementale.

En améliorant la coordination et l'application de la loi, les dispositions relatives au coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale permettront de mettre en place un processus plus efficace.

Le projet de loi élimine la possibilité qu'un projet soit sujet à une évaluation par une commission d'examen après avoir déjà subi un examen détaillé par le biais d'une étude approfondie. Le projet de loi C-9 comporte un nouveau modèle d'examen préalable par catégorie permettant de se pencher sur les petits projets de moindre importance de manière efficace.

L'importance de travailler conjointement avec nos partenaires provinciaux et avec les autochtones est clairement reconnue dans cette loi. Ces changements, de même que tous les autres apportés au projet de loi, rendront le processus d'évaluation environnementale plus sûr, prévisible et opportun.

Les évaluations environnementales de grande qualité sont également l'indicateur d'un processus efficace. Le projet de loi C-9 comporte plusieurs mesures qui permettront de s'assurer que ce sera toujours le cas sous le régime de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale modifiée.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale devra créer et diriger un Programme d'assurance de la qualité. C'est une initiative d'une grande importance puisque sous peu, plus de 40 sociétés d'État se joindront aux 30 ministères, conseils et agences qui appliquent présentement la loi.

[Traduction]

La réussite du processus renouvelé dépend, pour une grande part, des mesures que nous prenons pour accroître la transparence et promouvoir la participation du public.

À cet égard, le projet de loi C-9 exige l'établissement d'un site Internet à l'échelle gouvernementale pour fournir de l'information sur les projets. Ce site donnera un avis public au début de chaque évaluation. Il sera complété par la conservation du système actuel de dossiers de projet, pour permettre au public de consulter facilement tous les documents relatifs à une évaluation environnementale.

Dans le rapport de mars 2001 que j'ai déposé au Parlement, j'ai établi trois objectifs à l'égard de l'examen aux cinq ans prévu dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

En premier lieu, un processus fédéral renouvelé d'évaluation environnementale doit fournir à tous les participants davantage de certitude, de prévisibilité et d'opportunité.

Initiatives ministérielles

En deuxième lieu, un processus renouvelé doit permettre de réaliser des évaluations environnementales de grande qualité qui contribueront à de meilleures décisions en matière de développement durable.

En troisième lieu, le processus doit prévoir une participation significative du public au processus d'évaluation environnementale.

Je suis persuadé que les améliorations contenues dans le projet de loi C-9 permettront d'atteindre ces objectifs.

Le gouvernement du Canada investira quelque 51 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour la mise en oeuvre de cette mesure législative renouvelée. Ce nouveau financement et les modifications apportées au projet de loi C-9 feront en sorte que les décideurs, tant au gouvernement que dans le secteur public, disposent d'une meilleure information quant aux répercussions environnementales des projets proposés. Une information de qualité permet de prendre des décisions plus judicieuses favorisant l'avancement des priorités environnementales, notamment la pureté de l'air et de l'eau, la protection de la biodiversité du Canada et la lutte contre le changement climatique.

Je me permets de féliciter de nouveau les députés de tous les partis qui, au cours de la dernière année, ont participé au travail diligent du comité pour améliorer le projet de loi C-9.

J'invite la Chambre à appuyer l'adoption de cette très importante mesure législative qui prévoit un examen approfondi des nouveaux projets de développement, dès leur planification, afin d'éviter de perturber l'environnement et d'assurer au Canada un avenir durable.

• (1545)

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ou LCEE. L'Alliance canadienne va appuyer ce projet de loi encore bien imparfait, qui est l'aboutissement d'un examen quinquennal obligatoire de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Comme cet examen ne nous permettait pas de faire une vérification complète de la loi d'origine, le projet de loi est incomplet à bien des égards. C'est regrettable et il faudra y voir lors du prochain examen obligatoire, dans sept ans.

L'une des principales caractéristiques du projet de loi C-9 est la création du registre canadien d'évaluation environnementale. Ce registre facilitera l'accès public aux documents portant sur les divers projets au moyen d'une base de données en ligne. Un poste de coordonnateur est créé pour administrer ce registre et coordonner le processus.

Je me réjouis de certaines réalisations du comité quant au projet de loi C-9. Le comité y a notamment ajouté de nouvelles dispositions sur l'examen de la portée des projets avant qu'ils ne soient approuvés. Les nouveaux détails divulgués sur la portée du projet augmenteront la transparence et la fiabilité des groupes pour qui les exigences environnementales avaient l'habitude de poser problème.

La création d'un registre en ligne devrait également augmenter la quantité et la qualité des renseignements. L'Alliance canadienne s'est battue avec acharnement pour que les personnes n'ayant pas accès à Internet puissent tout de même obtenir les renseignements qu'ils désirent.

Mais le plus important, c'est que la loi entière sera réexaminée dans sept ans par un comité parlementaire. Il est crucial que le prochain examen ne relève pas du Cabinet, qui a fait obstacle à

l'ouverture de certains articles de la LCEE pour des raisons politiques.

L'examen qui se termine relevait du ministère qui a établi strictement quels aspects de la loi pouvaient être examinés aux termes des dispositions sur la portée. Heureusement, nous avons réussi à faire adopter un amendement afin que le prochain examen soit un examen parlementaire. Il relèvera donc du comité lui-même, qui en sera le maître et qui décidera quels articles devraient être ouverts. Je crois que l'examen qui s'amorcera dans sept ans sera bien meilleur que celui-ci.

Nous avons cependant relevé des faiblesses dans le projet de loi C-9, dont je vais parler pendant quelques minutes.

Le ministre a dit que l'un des aspects positifs de cette loi, c'est qu'elle touche maintenant quelque 40 sociétés d'État. Je ne crois pas que ce soit tout à fait juste. Ce l'est peut-être en apparence, mais pas dans les faits. Voilà qui mérite quelques explications de ma part puisqu'il s'agit de la disposition précise pour laquelle nous avons lutté au comité.

Nous estimions que les sociétés d'État opérant au Canada devaient être assujetties aux mêmes règles, en ce qui concerne les évaluations environnementales, que toute autre entreprise ou société, ou toute autre personne assujettie par cette loi. Évidemment, elles bénéficient d'une exemption.

Encore une fois, le gouvernement a dispensé de nombreuses sociétés d'État de suivre les dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Ces sociétés auront trois ans pour se doter de règles distinctes en matière d'évaluation environnementale. Il y a certainement des sociétés d'État qui méritent un traitement spécial, mais elles sont relativement peu nombreuses. Le gouvernement avait cinq ans pour dresser une liste des organismes devant être dispensés de l'application de la loi, mais il ne l'a pas fait. On se demande pourquoi.

En vertu de la nouvelle loi—et c'est là que le gouvernement a compromis en quelque sorte les sociétés d'État—les sociétés d'État souhaitant profiter d'une dispense auront trois ans pour préparer leur propre processus d'évaluation environnementale, à défaut de quoi elles seront assujetties aux dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous avons fait valoir qu'elles ne devraient pas d'avis avoir autant de latitude, que si elles exerçaient leurs activités au Canada, elles devraient être assujetties aux mêmes règles que tout le monde. Mais la question sera approfondie, j'espère, au moment de l'examen.

Le projet de loi C-9 nous préoccupe aussi parce qu'il confère un trop grand pouvoir au ministre en ce qui concerne la tenue de consultations avant la prise de décisions. Cette disposition peut donner lieu à des abus. Dans le cas d'un projet délicat sur le plan politique, le ministre pourrait retarder la prise d'une décision, ce qui, pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, est un abus. Nous ne prétendons pas que cela arrivera, mais la possibilité existe néanmoins. Nous sommes d'avis que le projet de loi aurait eu plus de poids si cette faiblesse en avait été éliminée.

Les autorités municipales chargées de l'utilisation des terres auraient dû participer au processus d'évaluation sur un pied d'égalité avec les premières nations. C'est là un autre des points faibles du projet de loi. Le gouvernement a rejeté cet amendement. Les administrations municipales pourraient être touchées par des projets fédéraux réalisés dans leur sphère de compétence ou à proximité. Elles devraient avoir autant le droit d'exprimer leurs préoccupations dans le cadre du processus d'évaluation. Malheureusement, elles en ont été exclues. Là encore, nous n'étions pas d'accord.

Initiatives ministérielles

● (1550)

En dépit de ces préoccupations, l'Alliance canadienne reconnaît que, en fin de compte, ces améliorations simplifieront et clarifieront le processus prévu dans le projet de loi C-9 et dans d'autres textes. Nous ne devrions pas refuser d'approuver ces initiatives qui tendent à mettre en place un processus d'approbation à guichet unique assorti de peines rigoureuses. D'ici au prochain examen de la LCEE, nous verrons comment ces changements se répercuteront sur les évaluations environnementales au Canada. Nous passerons alors à l'étape suivante et nous améliorerons davantage le processus.

Il faut concilier la protection de l'environnement et les besoins de l'industrie et tenir compte des points de vue des deux camps dans ce processus. Nous appuyons le projet de loi C-9, mais non sans certaines réserves. Nous surveillerons le gouvernement pour nous assurer que la LCEE sera appliquée de manière bien plus efficace à l'avenir.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Madame la Présidente, c'est avec une grande joie que j'interviens aujourd'hui à cette étape de l'étude du projet de loi C-9 qui vise à modifier la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ce qu'on appelle la LCEE.

On a travaillé très fort et avec beaucoup de bonne volonté, tant en cette Chambre qu'en comité, afin d'amender ce projet de loi pour qu'il réponde aux conditions et aux revendications historiques du Québec en matière d'évaluation environnementale.

En comité, on le fait aussi bien en tentant d'amender les préambules du projet de loi que les articles essentiels qui permettraient de viser une meilleure collaboration et une meilleure coopération, tel que stipulé; c'est, entre autres, ce qui est souhaité par l'Accord d'harmonisation environnementale au Canada, que le Québec n'a pas signé.

Le Québec n'a pas signé cet Accord d'harmonisation environnementale et rappelons-nous ce que le Québec disait à l'époque. Il disait: «Nous n'adhérerons pas à un Accord d'harmonisation environnementale tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas la garantie qu'au plan législatif, le processus et les lois environnementales québécoises seront respectés lorsque, par exemple, des projets sont à même de se réaliser sur le territoire du Québec.»

On le disait déjà à l'époque et je me rappelle que c'était le discours du ministre Bégin ou du ministre Cliche, lorsque j'ai été élu en 1997. C'est aussi la volonté historique manifestée par l'ensemble des gouvernements passés, qu'ils soient péquistes ou libéraux. Je reviendrai plus tard sur les engagements pris par le Parti libéral du Québec pendant la campagne électorale qui vient d'avoir lieu au Québec, au sujet de l'évaluation environnementale et des revendications du gouvernement actuel du Québec en matière de processus d'évaluation environnementale. Nous le disons, et ce n'est pas parce que nous ne souhaitons pas que les projets réalisés sur le territoire du Québec soient évalués par un processus d'évaluation environnementale, bien au contraire.

Le premier projet de loi à cet effet, le C-78, a été déposé le 18 juin 1990. Le premier dépôt d'un projet de loi d'évaluation environnementale a été fait en 1990, alors qu'au Québec, dès 1975, nous adoptions un processus d'évaluation environnementale. Dès 1978, au Québec, nous avons mis sur pied notre propre système d'évaluation environnementale en l'intégrant à la Loi sur la qualité de l'environnement. Bien avant 1990, soit 12 ans avant le dépôt du premier projet de loi fédéral sur l'évaluation environnementale, le

Québec créait déjà des mécanismes et un processus d'évaluation environnementale distincts.

Cela démontre donc qu'en matière environnementale, surtout en matière d'évaluation environnementale, quant à des projets réalisés sur son territoire, le Québec a déjà fait preuve de leadership par le passé.

Dès 1978, on créait notre système d'évaluation environnementale et deux ans plus tard, on créait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au Québec. Même des groupes canadiens environnementaux sont venus nous dire que le Bureau d'audiences publiques, qu'on appelle le BAPE, fait un excellent travail. Il permet la participation du public, une plus grande transparence et réduit les délais quant à l'évaluation. Au fond, il permet d'en venir à une bonne évaluation environnementale, tout en nous assurant que certains projets puissent également être économiques, par exemple certains projets hydroélectriques. Donc, dès 1980, le Québec se dote du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

● (1555)

Dès 1990, lors du dépôt du premier projet de loi sur le processus environnemental au Québec, le projet de loi C-78, le Québec et le gouvernement libéral de Robert Bourassa se sont unis et le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a écrit une lettre au ministre de l'Environnement du Canada, M. Jean J. Charest.

Je devrais d'abord parler de l'époque où Pierre Paradis, dans une lettre à Robert René de Cotret, indiquait qu'il était fondamental que le projet de loi C-78 introduise de la flexibilité au processus québécois et évite un double emploi des procédures. À l'époque, c'était la demande du Québec. Cependant, le gouvernement fédéral a refusé de modifier le projet de loi C-78 tel que le gouvernement du Québec de l'époque le demandait.

Le 17 décembre 1990, le même ministre de l'Environnement du Québec, Pierre Paradis, écrivait à Jean Charest, ministre de l'Environnement du Canada pour lui dire qu'il fallait démontrer clairement que ce projet de loi empiétait dans les champs de compétence du Québec. Cela démontrait clairement les empiètements du projet de loi fédéral sur les compétences du Québec.

Donc, à travers tous ces processus, il m'apparaissait clair à ce moment-là que le Québec avait une position unanime à cet égard. D'ailleurs le ministre de l'Environnement de l'époque l'a manifesté dans une lettre. Pierre Paradis a même, le 16 juin 1992, fait une représentation au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, pour indiquer l'impact que pouvait avoir un processus d'évaluation environnementale sur l'expertise et l'expérience développées au Québec. Mais le gouvernement s'est refusé d'entendre raison.

Étant donné que le gouvernement fédéral refusait de reconnaître l'expertise québécoise et les revendications légitimes du gouvernement Bourassa, le 18 mars 1992, l'Assemblée nationale du Québec a fait adopter d'une seule voix une résolution et une motion demandant au gouvernement fédéral de suspendre ses procédures.

En 1992, alors que Robert Bourassa était premier ministre, les péquistes et les libéraux ont adoptée à l'unanimité la motion qui demandait à l'Assemblée nationale de désapprouver vivement le projet de loi du gouvernement fédéral, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, puisqu'il était contraire aux intérêts supérieurs du Québec et s'opposait à son adoption par le Parlement fédéral.

Initiatives ministérielles

Donc, non seulement le gouvernement Bourassa s'est opposé au processus mis en place, qui fait l'objet de modifications aujourd'hui, mais l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale s'est alors manifesté.

Il faut se rappeler de ces moments historiques. C'est important de se rappeler ce que nous estimions à l'époque au Québec pour essayer de comprendre ce que nous avons vécu suite à la loi actuelle que nous voulons modifier aujourd'hui.

Le projet de loi C-78 est devenu C-13, Loi sur l'évaluation environnementale. Et j'ai des documents de 1992 où le gouvernement du Québec disait, en parlant de la Loi sur l'évaluation environnementale, et je cite:

Il y a un risque, en effet, que cette dernière soit constamment dédoublée, contestée ou subordonnée à l'application du processus fédéral. Pourtant, la procédure québécoise est bien établie depuis 10 ans déjà et elle est bien connue du public et des promoteurs québécois et elle a fait ses preuves.

Le gouvernement du Québec ajoutait que les domaines d'intervention de l'autorité fédérale peuvent en quelque sorte s'étendre à l'infini.

• (1600)

Donc, selon l'estimation du gouvernement du Québec à l'époque, la portée de cette Loi canadienne sur l'évaluation environnementale pouvait s'étendre à l'infini, compte tenu de tous les leviers fournis par le projet de loi lui-même pour forcer l'examen obligatoire des projets par l'autorité fédérale.

Au Québec, c'était donc notre évaluation de ce projet de loi C-13, qui est devenue la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale que nous modifions aujourd'hui.

Je reviendrai plus tard pour voir si les estimations, les évaluations et les appréhensions du gouvernement du Québec pouvaient se réaliser. On parlera, entre autres, du projet hydroélectrique de Toulustouc, sur la Côte-Nord, que mon collègue a vu être retardé. C'est un projet hydroélectrique. Ce n'est pas un projet de gazoduc, ni un projet pétrolier. Ce projet hydroélectrique, qui permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre, a été retardé à cause d'un double emploi et d'un processus environnemental fédéral qui a confirmé ce que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement au Québec avait déjà estimé. On vérifiera cela tout à l'heure.

De plus, dans ses revendications historiques, le Québec disait qu'il était important de prendre acte. C'était entre autres le désir de l'Alberta de prendre acte du jugement dans la cause Oldman du juge La Forest qui a été entendu à la Cour suprême. Ce jugement disait et reconnaissait les compétences du gouvernement fédéral à mener des évaluations environnementales sur des projets pour lesquels une décision fédérale est requise. J'insiste sur les mots. On dit «pour lesquels une décision fédérale est requise.»

De plus, le juge La Forest ajoutait dans son jugement une chose qui nous éclaire quant au pouvoir qu'a véritablement le fédéral en cette matière. Ainsi, dans son jugement, le juge La Forest indique que le ministère fédéral ou la commission, et je cite: «[...] ne peuvent se servir du décret sur les lignes directrices comme moyen déguisé d'envahir les champs de compétence provinciale qui ne se rapportent pas aux domaines de compétence fédérale concernée.»

Donc, le juge La Forest vient baliser la possibilité d'intervention du gouvernement fédéral en matière d'évaluation environnementale. Il reconnaît bien sûr qu'il y a un pouvoir d'intervention du fédéral, puisque c'est de compétence partagée. Cependant, il indique clairement que son pouvoir n'est pas infini. Il faut donc en prendre acte.

Québec craignait aussi à l'époque le double emploi du processus d'évaluation environnementale. Il indiquait alors que si le projet de loi C-13 était adopté tel quel—j'insiste encore sur cela, parce que c'est la loi de base que nous modifions aujourd'hui—, cela entraînerait l'assujettissement à une évaluation fédérale d'un grand nombre de projets à incidence environnementale déjà soumis à la procédure québécoise d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement. Cette situation posera donc de sérieux problèmes de double emploi au Québec.

Nous craignons à l'époque que ce processus d'évaluation environnementale mis en place par le gouvernement fédéral pourrait créer un double emploi. Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas qu'il y ait d'évaluations environnementales de certains projets. Même à la limite, on souhaite une évaluation environnementale du plus grand nombre de projets. C'est la raison pour laquelle on s'est dotés, en 1980, de notre Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui permet aux citoyens qui en font la demande d'obtenir une étude approfondie d'évaluation environnementale.

À bien des égards et souvent, le processus québécois d'évaluation environnementale permet des études plus approfondies que le processus fédéral. Rappelons que seulement 1 p. 100 des projets, en vertu du processus fédéral, ont véritablement été soumis à une étude approfondie, ce qui n'est pas le cas au Québec. En revanche, le Québec a un processus transparent qui permet aux citoyens qui le veulent, dans un délai raisonnable—dans la mesure naturellement où la demande d'évaluation environnementale n'est pas farfelue—, de pouvoir obtenir des consultations, des audiences et des évaluations environnementales. C'est non seulement sur des projets réalisés sur des territoires. Le BAPE peut aussi évaluer des champs d'action industriels et agricoles au sujet desquels on estime qu'ils ont des impacts environnementaux, comme dans le cas de l'industrie porcine.

• (1605)

On étend la portée de notre Bureau des audiences publiques sur l'environnement à des questions diverses et non pas seulement à des projets précis de promoteurs, ce que ne peut permettre le processus fédéral que nous avons adopté il y a quelques années et que nous modifions aujourd'hui.

Il nous faut donc prendre conscience de l'importance du processus québécois. Je répète que le Québec n'a pas signé cet Accord d'harmonisation environnementale parce que nous craignons à l'époque qu'il y ait des projets de loi comme ceux-là qui ne visent pas la coopération. Comme on le dit souvent, avec un accord ou un projet de loi comme celui-là, on n'a pas besoin d'être mariés. À ce prix-là, on ne veut pas être partenaires.

Le vrai partenariat passe par la collaboration. Ce qu'on nous dit aujourd'hui, c'est qu'on veut que le Québec devienne partenaire, qu'il coopère et qu'il collabore, mais on dit qu'un des deux partenaires est plus égal que l'autre. C'est une vieille phrase de dire que tout le monde est égal, mais dans la réalité, dans le système fédéral actuel, il y a un partenaire qui est plus égal que l'autre. C'est le gouvernement fédéral parce qu'il se donne ce pouvoir discrétionnaire. J'y reviendrai plus tard. Le gouvernement permettra maintenant au ministre d'accroître son pouvoir discrétionnaire, ce qui est totalement inacceptable.

D'ailleurs, comme on le disait à l'époque du projet de loi C-13, les documents du gouvernement du Québec soumis au comité sénatorial indiquaient clairement, et je cite les propos de 1992 d'un gouvernement légitimement élu à Québec:

Initiatives ministérielles

On ne voit pas comment le gouvernement du Québec pourrait trouver intérêt à se voir déléguer l'application de ces éléments du processus fédéral d'évaluation environnementale alors que la procédure qu'il a élaborée au cours des dernières années est reconnue comme la plus efficace au monde.

Non seulement on le dit, mais les autres le disent aussi. Pourquoi venir défaire ce qui va bien? Si le Québec n'était pas proactif en matière d'évaluation environnementale, à la limite, je pourrais comprendre que le gouvernement canadien veuille arriver avec un processus fédéral parce qu'il y a du laxisme de la part du gouvernement du Québec en matière d'évaluation environnementale. Mais pourquoi, alors que le processus québécois est reconnu, veut-on dédoubler ce processus?

Cela répond à cette volonté d'un gouvernement encore plus centralisateur à Ottawa, alors que ce même gouvernement prône la coopération et l'harmonisation. On ne peut pas dire une chose d'un côté de la bouche et dire son contraire de l'autre. On ne peut pas dire qu'on veut la coopération et la collaboration, et arriver avec des projets de loi qui sont plus centralisateurs.

La cohérence en politique, c'est la raison et c'est la seule façon par laquelle les citoyens pourront retrouver confiance dans le système politique. Le fait de tenir deux discours est justement ce type d'approche et de vision qui mène à un certain décrochage de l'électorat québécois et canadien face aux politiciens. À mon avis, la cohérence est fondamentale.

Comme je l'ai souvent dit, le Québec avait manifesté son opposition au projet de loi. On l'a fait pour plusieurs raisons. Pourquoi? Parce qu'entre autres le processus d'évaluation environnementale comporte plusieurs éléments qui dépendent en grande partie de la portée et de la complexité des effets probables du projet.

Le principal outil est l'examen préalable, qui représente 99 p. 100 de l'ensemble des projets évalués. Seulement 1 p. 100 des projets, comme je l'ai dit tout à l'heure, fait l'objet d'une étude approfondie.

● (1610)

Pourquoi alors, ne donnons-nous pas pleinement sa place à un processus québécois qui permet une étude approfondie? C'est ce que je ne comprends pas. Alors que le processus québécois permet une étude approfondie, pourquoi est-ce la volonté du gouvernement fédéral d'en venir à une bonne évaluation environnementale? On ne laisse pas ce processus donner sa pleine mesure qui permet d'avoir des études approfondies. Eh bien non, on vient consolider un projet de loi.

Il y a un autre problème fondamental. La Loi canadienne d'évaluation environnementale adopte une philosophie d'autoévaluation en ce sens que ce sont les autorités fédérales qui évaluent leurs propres projets. Contrairement au Québec où nous avons le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui fait l'évaluation environnementale, souvent dans la loi canadienne, ce sont les ministères qui font leurs propres évaluations. Cela fait en sorte que l'on est juge et partie. C'est comme si on disait à un promoteur industriel, ou à l'industrie pétrolière: «Vous allez faire vos propres évaluations environnementales.» Cela amènerait quoi? Cela amènerait des choses biaisées. Donc, ce qu'il nous faut, ce n'est pas un processus d'autoévaluation, c'est un véritable processus indépendant, comme le permet le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au Québec.

Finalement, des audiences publiques ont eu lieu entre janvier et mars 2000. Plus de 1 200 intervenants y ont participé. Un processus parallèle de consultations a été tenu par les organisations autochtones. Mais je le rappelle, le Québec n'a pas participé à ces discussions et n'a pas à transmettre ses commentaires compte tenu

que ce projet de loi vient nier les revendications historiques du Québec.

Le bilan de la loi c'est 5 500 à 6 000 évaluations environnementales par année. C'est un chiffre énorme. Rappelons que ces évaluations sont réalisées à l'intérieur des ministères responsables des projets et non au sein de l'agence. Cette dernière n'aurait jamais la capacité, de toute façon, d'assumer une telle charge.

Nous critiquons passablement plusieurs articles de ce projet de loi C-9 que nous étudions. Il y a d'abord, l'article 22 du projet de loi qui bonifie clairement le pouvoir du fédéral d'intervenir dans un champ de compétence du Québec. Le ministre s'arroge le pouvoir discrétionnaire en ajoutant: «à son avis». Donc la discrétion du ministre intervient.

Deuxièmement, à l'article 8, tout ce qui concerne le poste de coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale démontre bien que le fédéral désire s'immiscer dans le processus québécois. C'est parce que le fédéral a l'intention d'agir dans un champ de compétence du Québec qu'il se doit de créer ce poste de coordonnateur. S'il se limitait à son propre champ de compétence, le fédéral n'aurait pas besoin de cette fonction.

On ne s'oppose pas à un processus fédéral d'évaluation environnementale, comme on ne s'opposait pas à la Loi sur les espèces menacées au Canada. Pourquoi est-ce qu'on ne s'oppose pas à la Loi sur les espèces menacées au Canada? Parce que depuis 1990, le Québec a sa propre Loi sur les espèces menacées. Cela a pris 13 ans avant que le gouvernement fédéral décide de se doter d'une loi fédérale sur la protection des espèces menacées, et 13 ans plus tard, on viendrait nous dire que la loi fédérale pourrait venir rayer de la carte le processus québécois et la Loi québécoise sur les espèces menacées.

Je ne comprends pas cette attitude. Des députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre, en 1990, alors qu'ils étaient à Québec, ont voté en faveur, de cette Loi sur les espèces menacées. J'ai de la misère à comprendre, lorsqu'on étudie le projet de loi C-9 qui va modifier la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et permettre au processus fédéral d'intervenir sur le territoire du Québec, que des députés se trouvant de l'autre côté de la Chambre et qui ont défendu et adopté le processus québécois il y a quelques années, aujourd'hui viennent appuyer cette loi. Je ne comprends pas ce double langage. On ne peut pas avoir un double langage.

● (1615)

On ne peut pas, 15 ans auparavant, défendre un projet de loi qui prescrit des évaluations environnementales au Québec, et aujourd'hui voter en faveur d'un projet de loi qui vient «améliorer», du point de vue du fédéral, la loi existante et la loi de base.

Pour nous, ce poste de coordonnateur fédéral démontre que le fédéral désire s'immiscer dans le processus québécois. D'ailleurs, comme je l'ai dit, nous nous sommes opposés à cela et le gouvernement du Québec s'y est aussi opposé. Pourquoi? Je l'ai dit, c'est parce que nous avons notre Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

J'insiste pour dire que ce processus reconnu par tous et par toutes est plus transparent par rapport à la participation du public. Il est indépendant par rapport à la philosophie d'autoévaluation du fédéral, que j'ai expliquée tout à l'heure, où des ministères viennent s'autoévaluer.

Initiatives ministérielles

Le processus québécois est plus indépendant par rapport à cette philosophie. Il exclut moins de projets à la base et protège donc l'environnement de manière plus étendue. Enfin, il est moins complexe que celui du fédéral. Il est plus homogène, donc plus prévisible, puisqu'il est assuré par une seule entité au lieu de différents ministères fédéraux.

Finalement, il possède des délais clairement établis, contrairement au fédéral qui ne donne jamais de limites de temps très précises.

Lorsque nous regardons et que nous analysons le bilan du processus québécois, dont le dernier rapport de 2000-2001 du Bureau des audiences publiques sur l'environnement dont j'ai récemment pris connaissance, nous pourrions peut-être nous dire: «Les Québécois trouvent que le processus québécois ne fonctionne pas. Il est temps de se doter d'un double filet de sécurité. On pense que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement ne mène pas des évaluations indépendantes insuffisantes. Donc, il est temps que le fédéral vienne—pour utiliser des termes québécois—, “patcher” les trous du processus québécois. Au fond, il faut consolider le processus québécois parce qu'il n'est pas bon.»

Pourtant, des sondages ont été faits à l'égard du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, parce qu'il est important de se pencher sur ce qu'on fait pour voir si ce qui est fait est apprécié et si le processus est bon. Ainsi, parmi les personnes sondées qui ont assisté ou participé à une séance d'information publique du BAPE, presque toutes ont trouvé la présentation du BAPE pertinente, soit 91 p. 100. Elles ont trouvé utile les différents moyens utilisés pour informer et consulter les citoyens sur un projet dans une proportion de 92 p. 100.

Je ne suis pas certain que les citoyens, sur la base du processus fédéral dont seulement 1 p. 100 des projets sont soumis à une étude approfondie, soient vraiment satisfaits de ce processus. Je serais curieux de poser la question aux Canadiens. Je serais heureux de faire un sondage d'opinion publique auprès de ceux qui ont utilisé le processus fédéral et de leur poser la question suivante: «Êtes-vous heureux que seulement 1 p. 100 des projets aient fait l'objet d'une étude approfondie? Seulement 99 p. 100 ont fait l'objet d'une étude préalable. Êtes-vous d'accord avec cela? Croyez-vous que le processus est transparent? Croyez-vous que la philosophie d'autoévaluation du fédéral est bonne». Je suis convaincu que les résultats ne seraient pas les mêmes.

La plupart des personnes interrogées semblent satisfaites du processus au Québec. La majorité des personnes, soit 86 p. 100, estiment que la commission leur permet de poser toutes les questions dans un délai raisonnable. La première partie de l'audience publique leur permet de s'informer de façon claire et précise quant aux impacts des projets. On répond oui dans une proportion de 88 p. 100. On retrouve une proportion de 10 p. 100 d'insatisfaits pour chacun de ces deux éléments.

En revanche, cette proportion d'insatisfaits est plus élevée en ce qui concerne le délai accordé aux citoyens pour rédiger leurs mémoires ou préparer leurs exposés oraux. Elle se situe à 21 p. 100. Donc, le taux d'insatisfaction est quand même de 21 p. 100 quant au délai prévu en vertu du processus québécois pour déposer un rapport. Cependant, il y a quand même tout près de 80 p. 100 de personnes qui sont satisfaites.

Finalement, la satisfaction concernant la procédure d'enquêtes et d'audiences publiques est telle que deux personnes sur cinq sont d'avis que cette procédure n'a pas à faire l'objet d'améliorations particulières.

●(1620)

Huit personnes sur dix, soit 79 p. 100, sont tout à fait ou plutôt d'accord pour dire que le format et la structure du rapport en facilitent la lecture, alors que 8 p. 100 pensent le contraire.

J'insiste sur ces enquêtes, sur ces études approfondies versus études préalables—c'est la dénomination utilisée par le gouvernement fédéral. Chez nous, au Québec, ce sont des enquêtes.

On indique que le nombre annuel de mandats d'information et de consultations publiques est passé d'une moyenne de 15 dans les années 1980, au moment de la création, à 18 dans les années 1990, puis à 25 en 2001-2002. Le nombre moyen annuel de mandats d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations a également augmenté. De trois qu'ils étaient en 1980, il est passé à sept dans les années 1990, pour atteindre 12 en 2001-2002. On connaît une augmentation croissante du nombre de jours-mandats pour les périodes d'information, d'enquête et de médiation. C'étaient 1 543 jours-mandats en 1998 et c'est passé à 2 622 en 2001-2002.

Il m'apparaît évident que le gouvernement fédéral tente d'imposer au Québec un processus alors que le sien fonctionne bien. C'est mon opinion et c'est aussi celle qui est manifestée.

J'insiste aussi pour dire qu'en comité, nous avons tenté de faire en sorte que le statut spécial octroyé au peuple cri du Québec et inscrit dans l'article 22 de la Convention de la Baie-James, où on prévoit un régime et un processus d'évaluation environnementale distincts. On aurait souhaité qu'il soit reconnu à l'intérieur de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, tout comme c'est le cas pour la Loi québécoise sur la qualité de l'environnement. C'était une des demandes importantes du Grand conseil des Cris, c'est-à-dire de donner ce statut spécial et de reconnaître l'article 22 de la Convention.

Le gouvernement fédéral a refusé. On a essayé à plusieurs reprises, autant à l'intérieur du projet de loi qu'on étudie actuellement qu'en comité—on a aussi étudié la question de l'évaluation environnementale au comité—, j'ai aussi tenté et je tente toujours de faire reconnaître cette Convention de la Baie-James, particulièrement l'article 22 sur l'évaluation, à l'intérieur de la législation et même à l'intérieur de la philosophie fédérale. Malheureusement, on reste sourd.

Finalement, j'ai parlé des années 1990, sous la gouverne de Robert Bourassa, et j'ai naturellement parlé du gouvernement péquiste de 1994 à tout récemment. Dans quelques jours, nous voterons sur le projet de loi C-9 en troisième lecture. Il est important d'essayer de comprendre et de savoir si le nouveau gouvernement à Québec a une vision différente par rapport à cette réalité.

À mon avis, il faut prendre acte et essayer de comprendre ce que ce nouveau gouvernement légitime qui a été élu à Québec préconisera et revendiquera. Reviendra-t-il en arrière par rapport aux revendications historiques du Québec? Peut-être que oui, peut-être que non. Nous n'en savons que très peu puisque le ministre de l'Environnement n'a été désigné qu'hier.

La seule référence que nous avons se trouve dans la plate-forme électorale du Parti libéral du Québec.

●(1625)

Leur proposition, à la page 8 du document sur l'énergie, dit:

Afin d'assurer aux citoyens québécois l'énergie électrique dont ils auront besoin dans un avenir proche, nous comptons réduire les délais de réalisation des projets hydroélectriques en concluant rapidement une entente avec les autorités fédérales pour harmoniser, voire déléguer au Québec le processus d'évaluation environnementale.

Initiatives ministérielles

Ce que le gouvernement du Québec souhaite, c'est de réduire les délais d'attente entre autres face à des projets hydroélectriques.

Le passé est garant de l'avenir. Je regarde la façon dont ce gouvernement d'en face a utilisé le processus d'évaluation environnementale dans le projet Toulnostouc sur la Côte-Nord. Il faut se rappeler que dans ce projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc, l'ingérence du gouvernement fédéral en 2001 avait retardé de plusieurs mois ce projet d'une importance capitale pour la région concernée.

Après l'analyse des impacts environnementaux du projet, des consultations publiques à Baie-Comeau et à Betsiamites, 13 séances publiques, la participation de quelques 650 personnes aux travaux de la commission et 31 mémoires déposés, le BAPE avait donné son aval à ce projet en juin 2001. C'est la centrale hydroélectrique qui allait générer 800 emplois par année.

Le gouvernement fédéral a décidé d'appliquer le processus fédéral, doutant d'une part de l'évaluation environnementale du BAPE en vertu de notre processus québécois, retardant un projet de développement durable pour le Canada, allant de surcroît à l'encontre du principe de développement durable où l'économie, l'environnement et le social doivent aller de pair. Je pense qu'en effet la proposition du gouvernement libéral actuel d'en venir à une délégation au Québec du processus d'évaluation environnementale est tout à fait justifiée.

Cela me rassure parce que cela me fait dire une chose. On nous a toujours et souvent reproché ici en cette Chambre de ne rien comprendre. On a souvent reproché au gouvernement du Québec, parce qu'il était péquiste, souverainiste et séparatiste—comme les gens d'en face nous en accuse—, de ne pas comprendre la situation, de ne pas vouloir collaborer, ne pas vouloir coopérer, ne pas vouloir harmoniser les mesures environnementales. Aujourd'hui, force est de constater que ce n'est pas seulement sur la question du déséquilibre fiscal que le gouvernement du Québec ne s'entendait pas. L'actuel gouvernement libéral du Québec ne s'entend pas non plus sur cette question.

Je suis profondément convaincu que lorsqu'il verra ce projet de loi et lorsque le nouveau gouvernement du Québec élu à l'Assemblée nationale prendra connaissance et évaluera ces modifications importantes, il sera cohérent avec la position exprimée par Robert Bourassa en 1992 et appuiera la volonté de rapatrier et d'avoir un seul processus environnemental pour tous les projets. En bout de ligne, je suis profondément convaincu que ce gouvernement nouvellement élu sera fidèle aux revendications historiques du Québec et aux intérêts supérieurs du Québec, comme tous les gouvernements du Québec l'ont été depuis des décennies.

• (1630)

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Madame la Présidente, je tiens à participer au débat de troisième lecture du projet de loi C-9, qui vise à modifier la loi actuelle sur l'évaluation environnementale.

Pour bien comprendre le contexte, il faut faire un bref historique de l'évaluation environnementale au Canada. Tout a commencé au début des années 1970, en fait, avec des décrets.

Au début, en 1973, il n'y avait aucun fondement législatif mais, en 10 ou 11 ans, on a adopté diverses mesures législatives qui ont abouti à la publication de ce que l'on a appelé les lignes directrices pour l'évaluation et l'examen en matière d'environnement, et une ordonnance a été publiée en 1984 conformément à la Loi sur le

ministère de l'Environnement. Les étapes initiales du processus ont été réalisées à l'initiative du gouvernement, ce qui est intéressant, étant donné les événements qui devaient suivre. Ces lignes directrices n'étaient applicables en vertu d'aucune loi par le gouvernement fédéral.

Fait intéressant, les lignes directrices ont été appliquées surtout sur une base volontaire mais, en 1989, avec le projet de barrage Rafferty-Alameda, en Saskatchewan, qui a finalement été contesté jusqu'à la Cour suprême du Canada par des groupes environnementaux, le tribunal a jugé que ces lignes directrices étaient applicables.

C'est ainsi que, pour la première fois, le gouvernement a été confronté au fait que la Cour fédérale et aussi, éventuellement, la Cour suprême, dans une décision distincte, déterminaient qu'il avait le pouvoir et les moyens de vraiment appliquer les évaluations environnementales. Cela marque un tournant dans le processus d'évaluation environnementale au Canada.

Pendant cette période, une mesure législative a été présentée et finalement adoptée. Entre-temps, la Cour suprême du Canada a rendu une autre décision en matière d'évaluation environnementale qui a beaucoup surpris le gouvernement fédéral et, certes, les provinces. Elle a jugé que ces lignes directrices s'appliquaient aussi aux projets provinciaux dans la mesure où ils touchaient à des intérêts fédéraux. Cette décision a été rendue en 1992. La loi a été adoptée en 1992, sous la direction du gouvernement conservateur de Brian Mulroney. Il y a eu des élections en 1993, et le présent gouvernement n'a promulgué la loi qu'en 1995.

L'article 72 de cette loi prévoyait un examen au bout de cinq ans. Comme le ministre l'a dit aujourd'hui, l'examen a été lancé en 1999, mais il n'a vraiment commencé que bien après le début de 2000. L'examen qui était prévu exigeait la nomination d'un comité consultatif sur la réglementation.

Si je peux m'écarter brièvement du sujet, je vais expliquer ce qu'a été notre expérience et ce que le comité consultatif et le ministre ont eu à faire. J'ai extrait les évaluations d'une période de 12 mois, en 2000-2001. Pendant cette période, 6 147 projets qui auraient nécessité une évaluation ont été lancés.

La loi prévoit divers types d'examen. Les principaux sont l'examen préalable, l'étude approfondie et l'évaluation par une commission d'examen.

L'examen préalable est une démarche sommaire dont se charge le ministère responsable du projet. Parmi les 6 147 projets de cette année-là, un seul a fait l'objet d'une évaluation par une commission d'examen. Il a eu huit études approfondies. Cela laisse 6 138 projets qui ont fait l'objet d'un examen préalable. C'est un pourcentage infime.

• (1635)

Les huit études approfondies nécessitent un examen plus détaillé. Lorsque l'étude approfondie est terminée, elle est présentée au ministre, qui la fait alors publier et donne aux intéressés l'occasion de réagir. Au bout du compte, le ministre prend une décision. Je signale qu'il n'a à donner aucune raison, aucune explication pour justifier sa décision.

Initiatives ministérielles

Par ailleurs, les membres de la commission d'examen sont nommés par le ministre et appliquent un processus qui, au yeux de tous, est celui d'un tribunal administratif, aboutissant à des recommandations assorties d'explications et de justifications. Ces recommandations sont remises au ministre, de qui relève la décision finale. Telle était la démarche. Comme je l'ai dit, pendant la période en question, il y a eu peu d'évaluations faites par des commissions d'examen et peu d'études approfondies.

Pendant toute la période de la préparation de la mesure législative, jusqu'à ce que l'étude soit soumise au comité de l'environnement, un peu moins de 40 000 projets ont été étudiés. De ce nombre, neuf étaient des études menées par une commission, moins de 100 étaient des études approfondies et trois études sont toujours en cours par une commission.

J'aimerais souligner certaines des études menées. L'une d'entre elles, dont le ministre a parlé aujourd'hui, portait sur le projet de la baie Voisey. Le projet de gaz de l'île de Sable a fait l'objet d'un examen. Le projet d'aménagement de la station de ski Sunshine en Alberta et le projet du pipeline canadien du millénaire en Ontario ainsi que quelques autres projets importants ont aussi été étudiés. Toutefois, cette liste ne tient pas compte du fait qu'il y a également un grand nombre d'autres projets importants qui n'ont pas fait l'objet d'une étude exhaustive et qui n'ont certainement pas été revus par une commission. Presque tous ces projets n'ont été soumis qu'à un examen préalable.

Le projet dont je parle souvent en raison de son importance est celui qui permettrait l'emmagasinage de déchets radioactifs sur la péninsule Bruce. Une fois terminé, ce site sera le plus gros site au monde pour l'emmagasinage de déchets radioactifs. Ce projet n'a pas été soumis à l'étude d'une commission et il n'a même pas fait l'objet d'une étude approfondie. Il a tout simplement été soumis à un examen préalable.

L'autre projet dont je parle souvent vient du Manitoba et il s'étend même jusqu'en Saskatchewan. Il s'agit d'un projet de foresterie comprenant la construction d'un certain nombre de ponts et de barrages qui auraient permis au promoteur du projet de développer l'industrie forestière dans cette région. D'un point de vue géographique, il s'agissait d'une superficie de terrain qui devait subir d'importantes répercussions environnementales et qui équivalait à près de 25 p. 100 de la province du Manitoba. Grâce au pouvoir discrétionnaire du ministre, il n'a pas été nécessaire de soumettre ce projet à l'examen d'une commission ou à une étude approfondie. Il y a d'autres listes qui sont beaucoup plus longues que les deux dont je viens de parler.

Voici où nous en sommes au moment où la mesure législative a été soumise au Comité consultatif de la réglementation. Il y a 40 000 projets en cours; 12 examens ont été confiés à une commission, dont 9 ont été effectués, et moins de 100 études approfondies ont été menées. Toutefois, la mesure législative proposée qu'on leur a remise était extrêmement limitée. Elle ne les aidait pas beaucoup à préparer des recommandations fortes et exhaustives.

● (1640)

En plus du cadre dans lequel il a été forcé de travailler, le comité a formulé un certain nombre de recommandations à l'intérieur de ce cadre et un certain nombre d'entre elles n'ont même pas été acceptées par le ministère lorsque le projet de loi a été enfin soumis à la Chambre en première et deuxième lectures. Il a été ensuite étudié par le comité, mais dans le cadre de cet examen, au NPD, nous avions trois tests que nous voulions appliquer à cette mesure législative.

Nous voulions savoir si elle allait assez loin pour protéger notre environnement et si elle renforçait ou affaiblissait la loi. Nous avons conclu qu'en fin de compte, malgré certaines améliorations, elle affaiblissait la loi.

Nous nous sommes ensuite penchés sur le processus lui-même. Le projet de loi C-9 est conçu pour rationaliser et accélérer le processus d'évaluation environnementale. Il y a de bons arguments pour lesquels cela devrait se produire, mais le processus qui serait établi par ce projet de loi est conçu entièrement pour profiter aux promoteurs de projets et non pour protéger l'environnement et la population.

Il s'agissait ensuite de savoir si le projet de loi renforçait la capacité—et nous parlons ici de transparence—des gens, des membres de la collectivité, des ONG et des intérêts sectoriels de faire face au processus. Était-il plus transparent et comptable? Était-il plus accessible pour des groupes qui voudraient en connaître davantage au sujet d'un projet et s'y opposer s'ils peuvent obtenir suffisamment de renseignements quant à sa portée?

Sur ces trois critères, ce projet de loi a échoué. Ainsi, nous allons nous opposer au projet de loi lorsqu'il sera soumis à un vote en troisième lecture.

Je voudrais également signaler qu'on a tenté à un bon nombre de reprises d'apporter des amendements au comité. Par exemple, le NPD a proposé quelque 50 amendements et tous les partis d'opposition en ont proposé, mais très peu ont été adoptés. Ce que je tiens à dire à cet égard, c'est que le projet de loi est extrêmement limité. Il ne s'attaque pas au problème fondamental voulant que notre processus d'évaluation environnementale au Canada soit inadéquat. Il apporte simplement de petites modifications mineures.

L'un des principaux amendements que nous voulions apporter touchait la question de la transparence et de la reddition de comptes. Sous sa forme actuelle, le projet de loi ne prévoit aucune disposition prévoyant les moyens de veiller à son application. Le projet de loi C-9 n'apportera aucune modification à la loi à cet égard.

Les divers partis d'opposition ont présenté un certain nombre d'amendements à ce sujet. Ce n'était pas simplement une question d'application. Permettez-moi de vous donner un exemple. L'un des problèmes que nous rencontrons souvent, c'est qu'un entrepreneur va en fait commencer à travailler sur un projet. L'organisme gouvernemental concerné ne peut pas faire grand-chose pour empêcher cela. Il peut émettre certaines ordonnances à la limite, mais il n'a pas la capacité de les faire respecter.

Nous avons fait bon nombre de propositions à ce sujet parce que c'est un problème sérieux. Souvent, si les travaux commencent avant que l'approbation soit donnée dans le cadre du processus d'évaluation, on se retrouve devant un fait accompli. L'office n'a alors d'autre choix que de permettre la poursuite du projet parce que les arbres ont été abattus et que des dommages ont déjà été faits à l'environnement. S'ajoutent aussi à cela beaucoup d'autres conséquences où nous ne disposons d'aucune façon de pénaliser l'entrepreneur ayant enfreint la loi. Il est impossible d'assurer l'application des dispositions de cette mesure législative.

Initiatives ministérielles

•(1645)

L'autre aspect, et là encore bon nombre de modifications ont été adoptées à cet égard, consistait aussi à exiger que les ministères respectent la mesure législative. Nous avons eu de nombreux exemples de cas où la mesure législative a été contournée et n'a pas été intégralement appliquée. L'accès à des documents n'a pas été donné en conformité avec la lettre ou l'esprit de la loi. On constate de nouveau que la mesure législative ne comprend aucune disposition visant à régler ce problème. En effet, à ce stade-ci, la loi n'exige pas l'exécution ou l'observation, et les modifications proposées au projet de loi C-9 ne corrigeront pas cette situation. Ce n'est qu'un exemple des grandes lacunes de ce projet de loi.

Je tiens aussi à souligner que ce document comprend des éléments positifs, mais ils n'ont pas été poussés assez loin. Dans son discours à l'étape de la troisième lecture, aujourd'hui, le ministre a parlé d'étendre les dispositions du projet de loi aux sociétés d'État. Malheureusement, cela ne se produira pas tout de suite. Les sociétés d'État continueront d'être exemptées pendant encore trois ans après l'adoption de la mesure législative.

La coordination prévue en vertu de la mesure législative dans le cas des évaluations environnementales des premières nations n'est pas assez claire. On a cherché à corriger la situation, mais on n'a pas réussi à l'éclaircir suffisamment pour aboutir à un effort coordonné entre ce palier de gouvernement et les premières nations.

Pour résumer, nous avons l'expérience de quelque 30 années au plan de l'évaluation environnementale fédérale dans ce pays. Alors que nous commençons, au moyen de lignes directrices, à établir pour ainsi dire des précédents et à acquérir la capacité de réaliser des évaluations environnementales de façon efficace et réaliste, la mesure législative, qui fut présentée en 1992 et promulguée en 1995, nous fit faire un pas en arrière.

Permettez-moi de m'éloigner de mon résumé pour un instant. Il importe de comprendre qu'en raison d'examen très sommaires, la mesure législative n'a pas permis d'établir un ensemble de précédents. Je ne parle pas de précédents rigides comme c'est parfois le cas dans notre système judiciaire, mais de précédents qui auraient fait intervenir des experts dans le domaine de la prise de décisions et de la formulation de recommandations au ministre, précédents qui auraient ensuite servi de lignes directrices dans les divers ministères où s'applique la mesure.

Nous n'avons rien de semblable. Nous avons eu neuf rapports, et nous en attendons trois autres. Nous avons un urgent besoin de lignes directrices de manière à ce que les fonctionnaires aux quatre coins du pays puissent savoir beaucoup plus clairement ce qu'ils sont censés faire lorsqu'ils effectuent ces examens préalables. Nous n'avons rien de semblable. Je dois dire que le projet de loi C-9 ne nous donnera pas un tel outil.

Il faudra, comme pour le projet de loi C-9, un autre examen. Il est à espérer que cet examen sera alors plus satisfaisant et qu'il englobera toute la mesure. Je prévois que nous verrons très peu de changements par rapport au processus du régime actuel. Dans trois et dans cinq ans, nous devrons reprendre le tout, soigneusement, et effectuer un examen complet de manière à avoir une mesure beaucoup plus constructive.

D'ici là, en tant que parti, nous surveillerons la situation, mais nous voterons contre cette mesure à l'étape de la troisième lecture.

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les

questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Saint-Jean, Les infrastructures routières; l'honorable députée de Québec, Le Fonds canadien de télévision.

•(1650)

[Traduction]

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Madame la Présidente, en 1994, la ministre de l'Environnement de l'époque qui était également vice-première ministre a proposé la deuxième lecture du projet de loi appelé Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. La ministre a alors décrit la mesure législative ainsi: «une des plus extraordinaires lois environnementales au monde. Avec la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et ses importants amendements, le Canada se trouvera à l'avant-garde de la pensée et de la pratique environnementale mondiale.»

Environmental Defence Canada, organisation nationale fondée en 1984 dont la mission est d'aider les Canadiens à protéger leur environnement, a signalé dans son mémoire au Comité permanent de l'environnement et du développement durable, qu'en 1995, au moment de l'entrée en vigueur de la LCEE, l'évaluation environnementale suscitait de grands espoirs.

Nous avons appuyé la LCEE parce qu'elle promettait un meilleur accès à l'information, un accroissement de la participation du public et l'accès des citoyens au financement pour participer aux examens publics des évaluations environnementales.

Or, plus de cinq ans plus tard, Environmental Defence Canada a dû se rendre à l'évidence que la LCEE était un échec lamentable partout au Canada. D'autres intervenants, qui ont témoigné devant le comité, sont arrivés à la même conclusion.

Des témoins nous ont même dit avoir eu du mal à faire évaluer des projets d'envergure, en vertu de la LCEE. Depuis 1998, la coalition des habitants préoccupés de Caledon, qui compte plus de 2 500 membres, fait des pieds et des mains pour convaincre le ministère des Pêches et des Océans d'appliquer la LCEE à un projet de carrière de pierre dont le taux d'extraction annuel prévu est de plus de 2,5 millions de tonnes d'agrégat.

Le ministère des Pêches et des Océans a reconnu que ce projet entraînera bel et bien la destruction d'habitats du poisson à moins qu'on ne recoure à des mesures d'atténuation efficaces. Or, il faut d'abord déterminer si de telles mesures sont possibles.

Plutôt que d'entreprendre une étude exhaustive en vertu de la réglementation, le MPO a décidé de ne pas faire cas de l'exigence de la LCEE selon laquelle une évaluation environnementale doit être effectuée dans les meilleurs délais, dès la planification du projet. Une telle décision va également à l'encontre du prétendu règlement de coordination de la LCEE qui prévoit que lorsqu'une autorité fédérale comme le MPO reçoit la description d'un projet, elle doit, dans les trente jours de la réception de cette information, établir s'il y a lieu de faire une évaluation environnementale.

Des fonctionnaires nous ont signalé que le ministère des Pêches et des Océans n'entreprend vraiment l'évaluation environnementale d'un projet qu'après avoir reçu une information complète sur les mesures qu'il est possible de prendre pour en éviter ou en atténuer les effets sur l'habitat du poisson et qu'après en être arrivé à la conclusion que les mesures de prévention et d'atténuation ne fonctionneront pas.

Initiatives ministérielles

Comme l'a fait valoir la coalition, cette pratique du ministère des Pêches et des Océans fait double emploi et s'avère inefficace. Il est ridicule d'évaluer à l'interne les mesures d'atténuation envisageables si c'est pour décider qu'elles ne fonctionneront pas et pour ensuite déclencher un processus d'évaluation environnementale dans le cadre duquel seront étudiées et passées en revue ces mêmes mesures d'atténuation. Le projet de loi à l'étude ne fait rien pour régler ce problème de déclenchement aux termes de la Loi sur les pêches.

Des témoins ont déploré que la LCEE ne permette pas d'obtenir l'information en temps opportun. John Lavoie, notamment, un trappeur vivant et travaillant au nord-est de Thunder Bay, a pris le temps de nous parler des difficultés qu'il a rencontrées lorsqu'il a voulu obtenir des dossiers concernant l'examen préalable d'un projet hydroélectrique devant être effectué en vertu de la LCEE. En dépit de plus d'une vingtaine de lettres et de coups de fil au ministère des Pêches et des Océans, il n'a pas reçu aucun document avant la conclusion de l'évaluation, la délivrance de l'autorisation ou le début des travaux.

M. Lavoie a fait une proposition qui n'est pas déraisonnable et selon laquelle une autorité responsable donnerait la possibilité, simplement la possibilité, de prendre connaissance d'un rapport d'examen préalable et des documents connexes et de les commenter, sur réception d'une demande écrite de participation. Je ne crois pas que ce soit déraisonnable. Le gouvernement a fait fi de cette proposition et il est certain que bien des gens seront frustrés de ne pas recevoir les bons documents au moment opportun.

Le témoignage le plus troublant et le plus convaincant quant à l'inefficacité de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale nous est venu de M. Norman de la Chevrotière, président de l'association des contribuables d'Inverhuron et de sa région. Il nous a parlé de la lutte menée par l'association en vue d'obtenir l'examen par une commission, en vertu de la Loi canadienne de l'évaluation environnementale, du plus important site de stockage en surface de déchets hautement radioactifs à la centrale nucléaire de Bruce. Il a déclaré que le ministre fédéral de l'Environnement avait approuvé le projet sans le soumettre à l'examen d'une commission, en dépit du fait que l'association et d'autres aient formulé de sérieuses inquiétudes au sujet des risques pour la santé résultant des émanations de radiations actuelles et futures en provenance du site.

M. de la Chevrotière a donné l'explication suivante:

Lorsqu'est venu le moment de participer au processus de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, nous avons pensé que c'était tout cuit. S'il y a quelque chose qui doit faire l'objet d'un examen par une commission, c'est bien cela. Il fallait cependant être prudent et mieux valait participer au processus. Nous avons dépensé des milliers de dollars de nos poches parce que nous n'avions accès à aucune aide financière. Nous avons embauché des spécialistes qui ont relevé un certain nombre de lacunes et d'ambiguïtés.

Nous n'étions pas les seuls à être préoccupés; il y avait aussi le député local (le député de Bruce—Grey—Owen Sound), le médecin conseil en santé publique, la Fédération canadienne de l'agriculture, les Chippewas de Nawash, et d'autres. Nous répondions à une préoccupation publique majeure en demandant une chose qui nous semblait raisonnable, à savoir une évaluation effectuée par des spécialistes indépendants. Nous ne l'avons pas obtenue.

M. de la Chevrotière a conclu ainsi:

Si le plus important site de stockage de déchets nucléaires, qui abrite des déchets industriels mortels et les plus toxiques qui soient, ne devrait pas faire l'objet d'un examen par une commission, qu'est-ce qui le devrait?

J'implore le comité d'apporter des modifications à la loi afin qu'aucun autre groupe de citoyens n'ait à subir l'épreuve que nous avons traversée. Les projets de cette envergure devraient obligatoirement faire l'objet d'un examen par une commission. Toute l'information pertinente doit être rendue publique et sa divulgation doit être garantie. Voilà ce que je demande au comité.

En somme, nous avons laissé tomber M. de la Chevrotière. Le ministre a laissé tomber ce groupe de citoyens.

Nous n'avons pas pu l'aider parce que le comité a été contraint, dès le départ, de n'étudier que certains articles du projet de loi C-9. On a justifié cette contrainte en faisant valoir que seul le ministre de l'Environnement pouvait décider de la portée de l'examen et des changements à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, conformément à la section sur l'examen législatif. Il n'est pas étonnant que le ministre n'ait pas tenu compte des préoccupations exprimées par des gens comme M. de la Chevrotière, et qu'il ait déclaré que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale était fondamentalement solide.

• (1655)

En fait, il est vraiment étonnant que le ministre de l'Environnement ait dit dans son rapport que les examens effectués par une commission constituent une des principales forces de la Loi sur l'évaluation environnementale. Il n'a pas compris que, sur les 30 000 examens préalables, seulement un a été renvoyé à une commission parce qu'on avait décelé des effets environnementaux négatifs importants ou parce qu'on avait des doutes sur l'importance de ces effets.

Si c'est là le point fort ou le pivot de la loi, force est de conclure que l'actuelle Loi sur l'évaluation environnementale est une mesure qui manque de rigueur. Comme je l'expliquerai dans quelques instants, les modifications proposées par le gouvernement mineront davantage les possibilités qu'offraient les commissions. La moindre rigueur que l'on aurait pu déceler dans la LCEE disparaîtra vraisemblablement.

On nous a aussi empêchés d'examiner sérieusement les structures fondamentales et les caractéristiques de la LCEE afin d'en déterminer l'efficacité. Ainsi, nous n'avons pu nous pencher sur la question des auto-évaluations, même si certains témoins ont dit au comité qu'un système efficace était impensable si les ministères qui mènent les évaluations visant certains projets sont ceux qui donnent le feu vert à ces projets.

Premièrement, nous avons dû renoncer à définir ce qu'est un effet environnemental négatif important. Deuxièmement, nous n'avons pu garantir que l'évaluation des effets cumulatifs, notamment au niveau régional, serait prise en considération. Troisièmement, nous avons dû renoncer à inclure des pouvoirs qui auraient permis à l'agence de prendre des décisions exécutoires et d'imposer des peines pour le non-respect de la LCEE. Quatrièmement, nous avons dû renoncer à prévoir une évaluation environnementale stratégique des politiques, programmes et plan proposés.

En ce qui concerne ce dernier point, les députés savent peut-être que la commissaire à l'environnement et au développement durable a déjà reproché aux ministères fédéraux de n'avoir pas fait d'évaluation environnementale de leurs politiques et programmes comme l'exigeait une directive du Cabinet de 1990. La nouvelle directive émise par le Cabinet en 1999 n'a pas été respectée non plus; la nécessité d'inclure dans la LCEE un mécanisme d'application ressort donc clairement.

Plusieurs témoins nous ont dit que l'absence de dispositions d'application dans la LCEE rend cette loi inefficace et lui confère bien peu de poids. La LCEE est comme un régime d'évaluation environnementale informe, inefficace et, comme je l'ai dit tout à l'heure, dépourvu de rigueur.

Malgré les restrictions imposées à l'égard de l'examen, le comité a proposé des améliorations au projet de loi C-9. Je voudrais profiter de l'occasion pour expliquer ces améliorations.

Initiatives ministérielles

L'obligation de rendre compte du gouvernement est améliorée parce qu'aux termes du nouvel article 16.3, l'autorité responsable doit documenter et rendre accessibles au public les décisions qu'elle prend au sujet des examens préalables et des études approfondies.

Afin de faciliter l'accès du public aux documents relatifs aux évaluations environnementales et de l'aviser de la tenue de ces évaluations, le registre d'évaluation environnementale sera élargi et comportera un site Internet ainsi que les dossiers du projet. En vertu de l'alinéa 55.1(2)a), un avis sera affiché sur le site Internet dans les 14 jours suivant le début d'une évaluation.

Le comité a prévu une plus grande imputabilité en incluant l'alinéa 55.1(3)e), qui prévoit que l'information devant être affichée sur le site Internet doit l'être au moins 30 jours avant la prise d'une décision par une autorité responsable, le ministre ou l'agence.

Le comité a aussi difficilement obtenu que soit éliminée une échappatoire flagrante qui autorisait les sociétés d'État à se soustraire aux évaluations environnementales. C'est ce que nous avons demandé au secteur privé de faire.

Alors que l'ACEE envisageait initialement assujettir les sociétés d'État à la loi aux termes de la réglementation, le gouvernement n'avait rien fait sauf en ce qui a trait aux administrations portuaires. Par suite d'un amendement apporté au comité, le projet de loi prescrit maintenant l'adoption d'une réglementation dans un délai de trois ans, en vue d'assujettir les sociétés d'État à l'ACEE. Durant cette période, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a entrepris de comparaître devant le comité pour présenter des rapports d'étape sur l'élaboration de la réglementation.

Je suis très encouragé par l'engagement pris par M. Connelly et Mme Thompson, qui, je suis sûr, écoutent très attentivement ce discours et d'autres discours qui ont été prononcés en cet endroit cet après-midi. Je suis encouragé de voir qu'ils prendront le temps de nous rendre visite au comité pour nous informer de l'état d'avancement de la réglementation au cours des trois prochaines années, afin d'éviter une course en vue de la faire adopter à toute vapeur à cause d'un délai que l'on aurait manqué.

● (1700)

Le comité a également établi un mécanisme d'examen législatif, afin de ne pas reproduire l'erreur de laisser le ministre dicter la portée de l'examen. Dans les sept ans suivant la sanction du projet de loi C-9, un examen approfondi des dispositions et de l'application de la LCEE doit être fait par le comité soit du Sénat, soit de la Chambre des communes, soit mixte, que le Parlement ou la Chambre en question, selon le cas, désigne. Alors peut-être, et probablement seulement à ce moment-là, serons-nous en mesure de corriger convenablement les lacunes que M. de la Chevrotière a sommé notre comité de corriger.

Il faut également souligner que la majorité libérale de notre comité a réussi à faire obstacle à de grandes tentatives d'amélioration du projet de loi lui-même.

Actuellement, en vertu de la LCEE, le ministre a le pouvoir de renvoyer un projet ayant fait l'objet d'une étude approfondie à une commission d'examen. Si des questions demeurent en suspens après l'étude approfondie d'un projet, le ministre peut le soumettre à une commission d'examen. Après analyse de nos 30 000 examens préalables, ce n'est arrivé qu'une seule fois. Selon les témoins, cet examen a amené les promoteurs et les autorités responsables à se conformer davantage aux critères de l'étude approfondie en premier lieu.

Dorénavant, en vertu de l'article 21.1, lorsque le ministre a renvoyé un projet à l'autorité responsable pour qu'elle poursuive l'étude approfondie, il ne peut plus, même si de nouvelles questions surgissent, le renvoyer ensuite à une commission d'examen. Le ministre s'est intentionnellement lié les mains afin de ne plus avoir à répondre aux questions ultérieurement. Il pourra donc dire qu'il a les mains liées et que les dispositions de la loi restreignent ses pouvoirs. C'est une erreur flagrante. Aucun promoteur ni aucune autorité responsable ne conclura de son plein gré que l'étude approfondie n'est pas suffisante.

Pendant les travaux du comité, j'ai proposé un amendement favorisant l'intervention d'une commission d'examen. Nos parcs nationaux sont nos trésors les plus chers afin de protéger notre intégrité écologique, et nous devrions resserrer nos règles en ce qui les concerne. Je sais que le ministre du Patrimoine canadien a déjà partagé cette opinion.

Dans l'amendement que j'ai proposé, si un projet risque d'avoir des effets néfastes sérieux sur un parc, sur une réserve aux fins de création d'un parc ou sur la faune fréquentant cet endroit ou sur l'air ambiant, ce projet devrait être examiné par un groupe d'experts. L'amendement a été conçu à partir d'un engagement pris publiquement par le ministre par suite de la réception d'un rapport sur la santé des parcs nationaux du Canada. Je m'attendais donc à ce que cet amendement récolte assez d'appuis du côté ministériel pour être adopté. Après tout, c'était un concept auquel avait souscrit la ministre libérale du Patrimoine canadien. Étonnamment, la plupart de députés libéraux ont refusé d'appuyer le ministre responsable, et l'amendement n'a pas été adopté.

Comme dans le cas de la Loi sur les espèces en péril et d'autres lois environnementales, le gouvernement a été incapable de faire adopter les amendements proposés par le comité. Je soulignerai toutefois que le gouvernement a été plus constructif et plus disposé à travailler à l'étape du rapport cette fois-ci, en négociant avec nous un libellé commun.

Je voudrais attirer l'attention sur un retour en arrière qui constitue une erreur, à mon avis. En effet, le gouvernement a senti le besoin de faire passer de 30 à 15 jours la période pendant laquelle les documents doivent être affichés sur Internet. Les gouvernements provinciaux, y compris celui d'Ernie Eves et de Mike Harris, ont dit que 15 jours suffisaient. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral dirait la même chose.

● (1705)

On ne sait pas non plus quel genre d'informations exactement seront affichées sur Internet, si ce n'est un avis relatif au début de l'évaluation environnementale. Autrement dit, le public aurait sans doute de la difficulté à déterminer exactement ce qui sera évalué, l'étendue de l'évaluation et les autres facteurs se rapportant à la décision. Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement ne fournit pas aux citoyens la possibilité d'examiner les documents sur lesquels on se base pour procéder à des évaluations environnementales, avant que des décisions à ce sujet ne soient prises.

Compte tenu des carences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et des restrictions imposées par le gouvernement sur son examen, le comité s'est vu dans l'obligation de rédiger un autre rapport traitant des lacunes majeures du présent système d'évaluations environnementales dénoncées par des témoins et d'autres membres du public.

Le rapport pose la question qui suit. Après 10 ans, les évaluations environnementales fédérales ont-elles contribué de façon marquée au développement durable et à la santé de l'environnement? La réponse, aujourd'hui, est non. Le Canada n'est pas un chef de file mondial en matière d'évaluation environnementale. Le rapport du comité qui sera déposé à la Chambre dans les prochaines semaines traitera, espérons-le, des lacunes du système. Une fois que ce rapport aura été déposé, que le ministre l'aura lu et qu'on aura procédé à l'examen obligatoire de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, peut-être qu'à ce moment-là, et à ce moment-là seulement, on pourra répondre aux préoccupations exprimées par M. de la Chevrotière.

* * *

• (1710)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens au sujet de la version non éditée du hansard que nous appelons parfois dans cette enceinte les «bleus». Je parle aujourd'hui d'une question de notre collègue de South Shore, qui a été entendue par pratiquement tous les députés à la Chambre car elle a été suivie de rires. Il était question du sexe de la personne en cause.

La question qui a été posée était celle-ci: «Monsieur le Président, le premier ministre vient de dire à la Chambre qu'il n'a jamais parlé...» et l'on peut lire dans les feuillets bleus qu'il aurait terminé sa phrase par «...au Dr Brundtland».

Manifestement, tout le monde connaît Mme Brundtland et tout le monde sait que plus tôt aujourd'hui, on a parlé de M. Brundtland, ce qui a provoqué les rires à la Chambre des communes. Les «bleus» tels que je les vois devant moi ne reflètent pas cela. Le mot «Mr.» que nous avons tous entendu a maintenant été remplacé par «Dr.» et ce n'est pas ce que nous avons tous entendu.

J'espère que d'ici la parution de la version finale du hansard, monsieur le Président aura l'occasion d'examiner la reprise télévisée de l'échange, chose que certains fonctionnaires ont faite il y a quelques instants pour alors clairement entendre à nouveau ce que nous avions tous entendu auparavant et ce qui nous a fait pouffer de rire, soit les mots «Mr. Brundtland».

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, j'étais moi aussi à la Chambre lorsque le député de South Shore a posé sa question. Il ne fait aucun doute que la terminologie, qu'il s'agisse de «Mr.» ou «Dr.», était compréhensible. Par ailleurs, le leader du gouvernement à la Chambre des communes sait fort bien que les «bleus» sont donnés aux députés pour qu'ils apportent les modifications nécessaires lorsqu'on n'a peut-être pas entendu les propos correctement. En fait, je peux probablement trouver un certain nombre d'exemples de députés ministériels qui ont manifestement modifié les «bleus» précédemment. Si l'honorable leader du gouvernement à la Chambre des communes souhaite que nous vous fassions part de ces cas, monsieur le Président, pour que vous puissiez rendre votre décision, je serais alors très heureux de le faire.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y avait plus de 200 députés présents dans cette enceinte lorsque l'échange a eu lieu. Je voudrais préciser que le premier ministre a répondu à la question et que la réponse de ce dernier serait bizarre si le libellé était modifié pour refléter le changement suggéré par le caucus conservateur. C'est un changement inapproprié.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Bélair): La présidence va prendre la question en délibéré. Les «bleus» et la bande vidéo vont être examinés. Si des modifications doivent être apportées, elles le seront alors.

* * *

[Français]

LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de poser une question et de faire un commentaire à mon collègue qui est aussi membre du Comité permanent de l'environnement; j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui lors de l'étude du projet de loi C-9.

Plusieurs groupes non gouvernementaux ont fait des représentations. Certains ont fait des représentations au comité et d'autres pas. Cependant, pour avoir discuté avec des groupes par le passé, je sais que plusieurs souhaitaient que des organisations, telle la Société pour l'expansion des exportations, puissent être soumises au processus d'évaluation environnementale.

Je sais que cela faisait partie des requêtes d'organismes tels que Développement et Paix ou Initiative d'Halifax. Donc, ces groupes souhaitaient que la Société pour l'expansion des exportations soit soumise au processus fédéral d'évaluation environnementale.

Je voudrais savoir ce que mon collègue du Parti progressiste-conservateur pense de cette suggestion et de cette recommandation.

[Traduction]

M. John Herron: Monsieur le Président, pour répondre brièvement, je dirai que l'idée proposée par le député de Rosemont—Petite-Patrie est extrêmement valable. Le député sait fort bien que les sujets que notre comité était autorisé à étudier étaient extrêmement limités. En effet, à cause d'une grave lacune de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, seul le ministre peut décider ce que le comité peut étudier en matière d'évaluation environnementale. Nous étions donc limités aux dispositions que le ministre jugeait pertinentes pour notre étude à l'époque.

Je suis tout à fait disposé à adopter un régime de cette nature. Comme le député le sait pertinemment, étant donné la portée de la loi, nous ne pouvions étudier ce type de disposition. Cela sera laissé à d'autres parlementaires, à ceux qui feront l'examen approfondi, dans sept ans.

• (1715)

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, dans mon coin de pays, nous sommes en train d'étudier la possibilité d'un troisième point de franchissement pour les véhicules entre l'Ontario et le Michigan, entre le Canada et les États-Unis. Il s'agit du point frontalier le plus fréquenté du pays et c'est même celui où il y a le plus grand trafic commercial au monde. La proposition est provisoire, mais elle ferait intervenir quatre gouvernements, ceux du Canada, des États-Unis, du Michigan et de l'Ontario. Le projet, qu'il s'agisse d'un pont ou d'un tunnel, aurait des répercussions importantes sur l'environnement.

Initiatives ministérielles

J'ai une question à poser au député de Fundy—Royal, qui est le porte-parole du Parti progressiste-conservateur pour l'environnement. La réalisation de ce projet au complet supposerait des dépenses de l'ordre de 5 à 15 milliards de dollars. Le projet ferait-il automatiquement l'objet d'une évaluation par une commission d'examen?

M. John Herron: Monsieur le Président, j'aimerais préciser tout d'abord que je ne connais pas les détails de ce projet.

L'examen mené par une commission est censé constituer une des forces fondamentales du processus même de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Pour être considéré comme l'une des forces du processus, il doit être utilisé de temps à autres. À mon avis, compte tenu de l'importance du trafic le long du corridor de Windsor, il est essentiel que ce projet soit réalisé. Toutefois, cela ne signifie pas que nous ne disposons pas d'un processus qui nous permette de nous assurer que le public puisse poser ces questions difficiles s'il a de graves préoccupations quant à la construction du projet lui-même.

J'aimerais également ajouter qu'une étude approfondie pourrait être suffisante aux termes de la loi actuelle. S'il y a des questions suffisamment importantes et si les gens veulent qu'un examen indépendant soit mené par une commission, aux termes de la loi actuelle, le ministre peut dire qu'il y a d'autres questions à régler et soumettre le projet à une commission. Le ministre doit maintenant déterminer si le projet doit faire l'objet d'une étude approfondie ou d'un examen par une commission. Il a refusé de s'accorder la flexibilité de faire les deux.

Si je devais répondre à cela, je dirais instinctivement qu'il n'y a rien de mal à effectuer une étude approfondie si nous disposons toujours de la possibilité de demander à une commission de mener un examen. Le ministre a retiré cet élément et c'est probablement là une des faiblesses les plus importantes de ce projet de loi qu'on nous a demandé de revoir.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-9, qui vise à amender la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Il y a quelques jours, j'avais déjà pris la parole à l'étape de la deuxième lecture et je vous avais dit que présentement, par le biais de ce projet de loi, le gouvernement canadien dédoublait ce que nous avons très bien fait et que nous avons créé au Québec. En plus de la Loi sur l'évaluation environnementale dont nous disposons, nous avons voulu confirmer le tout et rassurer la population par la création du BAPE, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qui permet d'évaluer à une autre étape des projets d'envergure.

Avant de donner mon opinion, j'aimerais féliciter mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie. Tout à l'heure, lors de son intervention de 40 minutes, il nous a vraiment dressé un tableau global de ce qui se passe relativement à cette loi. Il a expliqué pourquoi nous, les députés du Bloc québécois, nous y opposons, et pourquoi le gouvernement du Québec de l'époque, soit celui du Parti québécois, de même que le gouvernement nouvellement élu, soit le Parti libéral du Québec, s'y étaient opposés.

En effet, une résolution unanime de l'Assemblée nationale a fait savoir à Ottawa que, présentement, le gouvernement du Québec était en complet désaccord avec la création d'une telle loi. Je félicite donc mon collègue, et je lui dis que cela ne peut être plus clair.

Néanmoins, je constate que les députés libéraux ou les députés des autres partis politiques ne comprennent peut-être pas le processus

environnemental qui existe chez nous. Présentement, dans ma région, nous subissons le processus environnemental.

À la suite du déluge extraordinaire de 1996, au Saguenay, qui a coûté plus d'un milliard de dollars, le gouvernement du Parti québécois de l'époque avait établi une commission, la Commission Nicolet. Cette dernière avait examiné tout ce qui était arrivé dans le cadre de ce déluge et avait déposé ses résolutions disant qu'il fallait consolider le bassin du lac Kénogami. Ensuite, ledit gouvernement avait agi.

En effet, il avait commencé à implanter des infrastructures, mais cela allait encore plus loin. Après ces premiers balbutiements pour corriger les problèmes identifiés, nous en sommes présentement rendus à la deuxième phase qui s'appelle «Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami», et qui se fait au sein du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Cette commission est animée par une présidente accompagnée de commissaires qui se rendent dans la région concernée et qui tiennent des audiences. Ainsi, cette commission dispose d'un temps maximal pour entendre la population et pour déposer ses recommandations.

Chez nous, ce processus du BAPE durera quatre mois. Il se fera en deux étapes. La première partie de l'audience publique vise à permettre au public et à la commission de poser des questions afin de cerner tous les aspects du projet.

La deuxième partie de l'audience publique, qui suivra après coup, fait en sorte que la commission recueille l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, groupe ou municipalité désirant s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoires ou de présentations verbales. Grosso modo, je vous dirai en quoi consiste le projet.

J'espère que ce qui nous est arrivé ne se reproduira plus jamais dans le monde. C'est affreux ce qui nous est arrivé au Saguenay, lors du déluge en 1996.

• (1720)

Le projet consiste à réaliser des infrastructures qui permettraient de régulariser la crue du bassin versant du lac Kénogami, qui est situé dans la ville de Saguenay. C'est de là qu'est venu tout ce qui est arrivé et on sait ce qui s'en est suivi.

Le projet comprend cinq composantes, soit la modernisation des évacuateurs de crue, des ouvrages en amont du lac Kénogami, l'aménagement du seuil de la rivière aux Sables, la consolidation et la gestion prévisionnelle.

La première phase du projet, qui est en cours de réalisation, comprend l'amélioration des évacuateurs de crue existants et le déploiement d'instruments de mesure additionnels dans le bassin versant. La deuxième phase visée par la présente étude d'impacts sur l'environnement engloberait les ouvrages du réservoir Péribonka, du lac Kénogami et de la rivière aux Sables, de même que la mise en place d'un système de gestion prévisionnelle.

Avec ce processus qu'on s'est donné au Québec, en plus de notre loi, vous voyez à quel point c'est bardé. On dit toujours qu'on est tellement chatouilleux chez nous sur tout ce qui touche les questions environnementales qu'on s'est donné un processus additionnel pour que tout le public soit entendu.

J'ai assisté à plusieurs de ces audiences et je vais même aller y déposer un mémoire pour me faire entendre parce que c'est dans mon comté. Même si c'est au gouvernement du Québec, je vais aller déposer un mémoire.

Ce processus est transparent. C'est pourquoi les statistiques que le député de Rosemont—Petite-Patrie lisait tout à l'heure en regard de la satisfaction du public envers le processus environnemental et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec démontrent combien les gens sont satisfaits et rassurés lorsqu'on passe par tout ce processus.

Permettez-moi de demander pourquoi ce gouvernement viendrait dédoubler ce que nous faisons d'une façon magistrale chez nous? Pourquoi dépenser des millions de dollars pour aller dédoubler des champs de compétence qui ne leur appartiennent pas? Malgré qu'il y aurait peut-être une juridiction partagée, nous faisons en sorte de faire le maximum pour pouvoir protéger l'environnement. Ce que le fédéral propose est une perte de temps.

Cela fait des mois et peut-être des années qu'on a repris un autre projet de loi pour le ramener encore une fois. Présentement, avec ce projet de loi, on dépense du temps et de l'énergie ici à Ottawa pour dédoubler ce qu'on fait si bien à Québec. J'aimerais demander à ce gouvernement de retirer son projet de loi et d'exempter le Québec de celui-ci parce que nous n'en avons pas besoin.

Suite à ce qui arrivera sur la rivière aux Sables et au lac Kénogami, des gens dans ma région ont peur que ce gouvernement se prévale de son projet de loi pour pouvoir venir retarder le processus démocratique qu'on met de l'avant.

On n'a pas besoin de cela. On sait ce qu'on a à faire. On s'est donné de structures, et ce n'est même pas le Parti québécois qui l'a fait. Cela s'est fait à l'époque du gouvernement de Robert Bourassa. C'est drôle, mais c'est l'actuel député libéral de Lac-Saint-Louis qui était ministre de l'Environnement à cette époque. Aujourd'hui, au lieu de s'objecter—quand on a été parrain d'un tel projet de loi, on devrait l'apprécier tout le temps—, cela ne lui fait rien que ce gouvernement libéral fédéral vienne empiéter dans nos champs de compétence. Je trouve cela curieux.

Je trouve important ce que je vous ai dit et ce que j'ai dit aux autres parties du Canada, à savoir que ce processus devrait être appliqué de la même manière chez eux. Je dis au gouvernement canadien: «Reste chez toi, occupe-toi de tes domaines et nous continuerons de bien faire les choses. Ce n'est pas parfait, mais nous continuerons de l'améliorer.»

• (1725)

Le président suppléant (M. Bélaïr): Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1730)

[Français]

LE SUPPLÉMENT FAMILIAL

Le président suppléant (M. Bélaïr): L'honorable députée de Ahuntsic a la parole sur un rappel au Règlement.

Mme Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, j'ai besoin du consentement de la Chambre pour pouvoir indiquer que plus d'un député souhaite appuyer ma motion. Je demande donc le

Initiatives parlementaires

consentement unanime de la Chambre pour ajouter les noms d'autres députés de l'opposition qui veulent appuyer ma motion.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélaïr): D'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

Mme Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.), appuyée par la députée de Beaches—East York et par le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait indexer le supplément familial au coût de la vie dans le prochain budget fédéral.

[Traduction]

Elle a dit: Monsieur le Président, je suis ravie de prendre la parole aujourd'hui pour demander à la Chambre d'appuyer la motion n° 395, visant à indexer le supplément familial au coût de la vie dans le prochain budget fédéral.

[Français]

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à la Chambre aujourd'hui. Je demande à mes honorables collègues d'appuyer cette motion qui, à mon avis, répond à une de nos principales préoccupations dans mon comté d'Ahuntsic et dans d'autres régions du Canada.

Je me suis toujours fait un devoir de venir en aide à mes concitoyens les plus démunis. Aussi, je suis contente que cette motion concerne surtout les deux groupes les plus importants et les plus vulnérables de la société, soit les femmes et les enfants.

[Traduction]

Avant d'aller plus loin, j'aimerais remercier mes collègues et les autres députés qui ont accepté que la députée appuie la motion. Je regrette que d'autres députés qui souhaitaient appuyer la motion n'aient pas été à la Chambre pour le faire, mais je tiens à les saluer. Il s'agit de la députée de Beaches—East York, ma bonne amie et collègue, la députée de Vancouver-Est, qui n'était malheureusement pas à la Chambre lorsque nous avons demandé le consentement unanime, le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay, merci encore, et le député de St John's-Ouest, qui voulait appuyer la motion mais qui n'était pas présent. Je les remercie tous.

Je remercie tous mes collègues qui appuient cette motion.

[Français]

En fait, l'indexation du supplément du revenu familial de l'assurance-emploi est importante et opportune. C'est important et cette motion a trait au plan d'action du gouvernement du Canada qui consiste à aider les enfants et leurs familles. C'est opportun, parce que six ans se sont écoulés depuis l'instauration du supplément du revenu familial de l'assurance-emploi. Après six ans, il semble être temps d'examiner de nouveau cette question pour vérifier si des changements, comme l'indexation, s'imposent.

[Traduction]

Nous nous employons à ajouter un élément de plus aux assises qu'a posées le gouvernement du Canada pour venir en aide aux familles canadiennes et à leurs enfants.

Initiatives parlementaires

Permettez-moi d'abord de présenter un bref synopsis de certaines initiatives que le gouvernement du Canada a prises pour lutter contre la pauvreté et offrir aux familles canadiennes les moyens nécessaires pour répondre à leurs besoins essentiels. Cela ne veut pas dire que nous, à la Chambre, avons éliminé la pauvreté. Je suis certaine qu'aucun député n'est fier du fait que 1,5 million d'enfants vivent dans la pauvreté.

Depuis 1993, un des principaux éléments du plan d'action social et économique du gouvernement du Canada a été l'aide accordée aux enfants et aux familles. En 2002-2003 seulement, les investissements du gouvernement fédéral dans les prestations pour enfants, par l'entremise de la Prestation nationale pour enfants et de la prestation fiscale pour enfants, ont atteint environ 8,2 milliards de dollars. De ce montant, les familles à faible revenu ont reçu quelque 5,9 milliards.

Cette aide financière illustre clairement l'engagement du gouvernement du Canada à aider les enfants et les familles. Dans le budget de 2003, le gouvernement a renforcé ces assises par un accroissement de l'aide accordée aux Canadiens, surtout aux enfants, en bonifiant, entre autres postes et programmes, le supplément de prestation nationale pour enfants de 965 millions de dollars par année d'ici 2007 et en s'engageant à débloquer 900 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les programmes et les services d'apprentissage précoce et de soins aux enfants.

J'ai bon espoir que, si notre économie continue de croître et que l'excédent budgétaire du gouvernement augmente, nous pourrons relever plus rapidement le montant de la Prestation nationale pour enfants et d'autres prestations pour enfants.

• (1735)

[Français]

Par ailleurs, dans le plan d'action social et économique du gouvernement, nous retrouvons d'autres exemples d'initiatives qui visent à venir en aide aux enfants et aux familles les plus démunies, telles l'Initiative nationale des sans-abri. Je suis en mesure de confirmer que ces initiatives contribuent efficacement au bien-être de nos familles et de nos enfants.

Dans mon comté d'Ahuñsic, le Café 18-30, un organisme qui oeuvre auprès des jeunes en difficulté, n'est qu'un exemple parmi d'autres qui vient souligner notre engagement à lutter contre la pauvreté chez les jeunes et garantir un bon départ dans la vie de tous nos enfants.

[Traduction]

Le gouvernement aide les familles canadiennes au moyen du programme d'assurance-emploi. En 1996, après de vastes consultations auprès des Canadiens, le gouvernement du Canada a remplacé l'assurance-chômage par l'assurance-emploi, de manière à refléter les besoins changeants de l'économie, du marché de l'emploi et des travailleurs. À cette époque, le gouvernement s'est engagé à surveiller les effets qu'aurait le programme sur les gens, les communautés et l'économie.

Dans le cadre de cette réforme, nous avons instauré le supplément familial en remplacement des allocations pour personnes à charge prévues sous le régime de l'assurance-chômage. En vertu de l'ancienne loi sur l'assurance-chômage, les prestataires ayant une rémunération hebdomadaire modique recevaient un montant équivalant à 60 p. 100 de la rémunération hebdomadaire assurable, au lieu de 55 p. 100, s'ils avaient des personnes à charge définies aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'admissibilité était fonction du revenu du prestataire sans égard au revenu total du

ménage ou aux gains du conjoint, le revenu modique étant défini comme une rémunération hebdomadaire moyenne de moins de 408 \$ en 1996.

Les deux conjoints qui satisfaisaient aux critères étaient admissibles au taux de prestation de 60 p. 100, et tous les deux obtenaient simultanément le même taux.

[Français]

Par contre, l'admissibilité au supplément au revenu familial de l'assurance-emploi, qui remplace la disposition de l'assurance-chômage sur les personnes à charge, repose sur le revenu familial. Un seul de deux conjoints peut recevoir le supplément au revenu familial pour une période donnée. Le rapport du contrôle d'évaluation indique que le supplément au revenu familial cible plus efficacement les familles à faible revenu que la disposition de l'assurance-chômage sur les personnes à charge.

Le supplément au revenu familial est un soutien complémentaire pour les bénéficiaires de l'assurance-emploi qui ont des enfants et dont le revenu familial annuel est inférieur à 25 921 \$; il s'ajoute à la prestation de base qu'ils reçoivent.

[Traduction]

Les prestataires du supplément familial obtiennent 80 p. 100 de leur revenu assurable comparativement à 55 p. 100 pour la plupart des prestataires. Les mêmes ménages touchent aussi la prestation fiscale pour enfants. Les chiffres les plus récents pour 2001-2002 indiquent que 175,7 millions de dollars ont été versés au titre du supplément familial à quelque 187 000 prestataires, dont 134 000 étaient des femmes.

En plus des prestations de chômage de base, les prestataires à faible revenu avec enfants ont touché, en moyenne, 44 \$ de plus par semaine. Selon le Rapport de contrôle et d'évaluation du régime d'assurance-emploi de 2001, près de 11 p. 100 de tous les prestataires d'assurance-emploi ont touché des prestations hebdomadaires plus élevées par le truchement du supplément familial. Comme l'indiquent les statistiques, ce sont surtout les femmes et les jeunes qui bénéficient du supplément familial. Les femmes représentent environ les deux tiers alors que les jeunes représentent 14 p. 100 des prestataires. Les femmes représentent une proportion de 88 p. 100 des nouvelles demandes de prestations au titre du supplément familial versées à des bénéficiaires de prestations de maladie.

[Français]

Je viens de fournir à la Chambre un portrait de la situation concernant le programme du supplément au revenu familial qui montre bien les avantages évidents de cette prestation pour les familles à faible revenu. Ces familles ont quand même besoin d'autres soutiens, et pas seulement du supplément. Toutefois, c'est un pas dans la bonne direction. À mon avis, il s'agit d'un bon programme. Les députés peuvent donc se demander pourquoi on leur demande d'examiner la motion 395.

• (1740)

[Traduction]

Voici pourquoi. D'abord, les faits montrent bien que le programme de l'assurance-emploi fonctionne et offre aux chômeurs du Canada l'appui dont ils ont besoin quand ils en ont besoin. La promesse de surveiller et de modifier au besoin le programme de l'assurance-emploi n'était pas vaine.

Initiatives parlementaires

Entre-temps, le gouvernement a amélioré le programme en y apportant des modifications proposées par des députés des deux côtés de la Chambre. Nous avons fait des semaines réduites une composante nationale permanente du programme. Nous avons rehaussé les prestations parentales et abrogé la règle de l'intensité. Nous avons modifié les dispositions de récupération et abrogé la règle des gains non déclarés.

Tout n'est évidemment pas parfait, mais nous conviendrons tous que nous avons été nombreux ici à proposer des motions afin d'améliorer le programme et le système actuels.

Conformément à notre promesse et à la tradition, je demande au gouvernement d'indexer le supplément familial au coût de la vie. Les raisons ne manquent pas d'approuver cette motion. Notamment, le revenu maximal de 25 921 \$ qui ouvre droit au supplément familial n'a pas changé depuis qu'il a été fixé, en 1996. Il s'ensuit que, compte tenu de la force du marché du travail, les revenus ont augmenté et les demandes de supplément familial ont diminué de 4,2 p. 100.

À prime abord, cette baisse de la dépendance à l'égard du supplément familial semble de bonne augure pour les familles à faible revenu mais, en réalité, la hausse des revenus qui place des familles au-dessus du revenu maximum ouvrant droit au supplément familial est peut-être en partie due à une volonté de compenser l'inflation.

On voudra examiner attentivement la cause de cette réduction des demandes. Le fait est qu'on a déjà indexé au coût de la vie les critères d'admissibilité et les paiements de beaucoup de programmes fédéraux, dont, notamment, la Prestation fiscale nationale pour enfants, le Régime de pensions du Canada et le Supplément de revenu garanti.

[Français]

L'indexation du supplément au revenu familial appuierait par ailleurs les efforts que déploie le gouvernement pour réduire la pauvreté, en particulier parmi les groupes les plus touchés, soit les femmes et les enfants. Et l'indexation de ce volet du programme constituerait une contribution fédérale complémentaire par rapport à de nombreuses stratégies anti-pauvreté des provinces.

Avant de continuer de travailler et de trouver de nouvelles façons pour aider les familles et les femmes, je veux encore une fois remercier tous mes collègues qui ont appuyé ma motion n° 395, tant ceux du gouvernement que ceux de l'opposition. J'encourage tous mes honorables collègues à appuyer cette motion. Je tiens à les remercier d'avance, comme je l'ai dit, au nom de toutes les familles canadiennes et spécialement de tous les enfants qui en bénéficieraient.

Puisque je n'en ai pas souvent l'occasion en tant que président suppléant, j'aimerais remercier mes commettants qui m'ont donné l'honneur et le privilège de les représenter ici à la Chambre.

[Traduction]

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette motion d'initiative parlementaire présentée par la députée d'Ahuntsic.

L'Alliance canadienne appuie cette motion. Bien qu'il s'agisse d'une initiative parlementaire, cette motion cadre avec notre position selon laquelle les familles canadiennes, qui sont la pierre d'angle de notre société, sont prises à la gorge et ont par conséquent besoin de tous les allègements fiscaux possibles.

Il s'agit, en l'occurrence, de l'assurance-emploi et d'une disposition concernant une prestation supplémentaire aux familles à faible revenu qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi. En vertu de

ce système, les familles dont le revenu net est inférieur à 25 921 \$ sont admissibles au supplément. Le montant n'est pas énorme, mais il est juste de l'indexer au coût de l'inflation, tout en évitant d'engendrer des coûts supplémentaires. L'inflation sans indexation réduit la valeur des prestations, et c'est pourquoi nous appuyons cette motion.

Comme le disait plus tôt l'auteur de la motion, le même principe s'applique au Régime de pensions du Canada, à la Sécurité de la vieillesse, au Supplément de revenu garanti et à la Prestation fiscale nationale pour enfants. Le coût préliminaire de l'indexation serait de sept millions de dollars par année. Il s'agit d'un montant élevé, mais nous estimons important de le faire.

Nous sommes convaincus que les familles et les personnes qui ont la malchance d'être au chômage et de dépendre des prestations d'assurance-emploi devraient bénéficier de cette mesure.

Je voudrais toutefois saisir l'occasion qui m'est donnée pour parler de certains problèmes liés à l'actuel système d'assurance-emploi. Cette proposition n'est qu'un cataplasme. Selon nous, il faudrait procéder à une réforme beaucoup plus en profondeur que ce que propose la motion à l'étude. Nous appuyons cette motion, mais nous avons l'intention de continuer d'exiger énergiquement une réforme en profondeur de l'assurance-emploi.

Nous tenons notamment à dénoncer le fait que le gouvernement ait utilisé le fonds de l'assurance-emploi, ou les cotisations d'assurance-emploi versées par les employeurs et les employés, pour se constituer une énorme réserve. Le gouvernement a perçu, en huit ans, quelque 40 milliards de dollars en trop auprès des employeurs et des employés canadiens.

Contrairement à ce que les gens pourraient penser, cet argent n'a pas été placé dans un fonds, afin de servir aux paiements des prestations d'assurance-emploi. Cette somme a été versée dans le Trésor fédéral et affectée à divers programmes gouvernementaux. Selon moi, certains de ces programmes ne devraient pas être prioritaires et les cotisations d'assurance-emploi versées par les employeurs et les employés devraient être réduites de façon que le montant des cotisations corresponde au montant des prestations.

Les différentes personnes qui se penchent sur ces questions, les actuaire en chef, affirment que l'assurance-emploi doit disposer d'un fonds doté d'environ 15 milliards de dollars. Ce fonds doit être consacré exclusivement à l'assurance-emploi et il ne doit pas être versé dans les recettes générales. Il convient également de le constituer sur un certain nombre d'années. Ils estiment toutefois que 15 milliards de dollars sont nécessaires pour faire face à un marasme économique ou passer au travers d'un cycle de l'économie. Malheureusement, ce fonds dépasse aujourd'hui les 40 milliards de dollars, soit 25 milliards de dollars de trop que le gouvernement libéral a pris aux contribuables au cours des dernières années.

Initiatives parlementaires

Pis encore, le fonds continue de grossir d'environ 3 milliards de dollars par an. Le gouvernement en est conscient. Il sait que le fonds grossit et qu'il perçoit trop d'argent, mais il refuse de réduire les cotisations pour favoriser une neutralité fiscale. Il n'y a pas que les familles qui touchent de l'assurance-emploi et dont parle la motion d'initiative parlementaire, car toutes les familles en général paient trop cher car elles sont constituées d'employés et, dans bien des cas, d'employeurs aussi. C'est là le plus grand souci que nous cause le programme de l'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral doit tout simplement cesser de faire payer aux Canadiens des cotisations trop élevées au titre de l'assurance-emploi.

Nous sommes également d'avis que le programme de l'assurance-emploi doit redevenir un véritable programme d'assurance en cas de perte d'emploi. Il avait été créé dans ce but il y a quelque 25 ans, mais il a été détourné de son objectif. Aujourd'hui, c'est davantage un programme social et nous estimons qu'il convient d'en refaire un véritable programme d'assurance qui sera géré comme une entreprise commerciale. C'est ce que préconise l'Alliance canadienne et c'est ce qu'elle ferait si elle était portée au pouvoir. Nous remanierions le programme d'assurance-emploi.

● (1745)

Selon le ministre, le gouvernement souhaite de la transparence et se penche sur cette question, mais au moment de la présentation du dernier budget, nous avons été très déçus d'apprendre que le ministre avait reporté ces réformes d'une année encore. On doit se demander à quel point le gouvernement tient vraiment à apporter les changements nécessaires au programme d'assurance-emploi.

Comme je viens tout juste de le dire, notre proposition prévoit que le taux des cotisations d'assurance-emploi serait fixé par une commission indépendante et fondé sur les recommandations d'un actuaire en chef. Il varierait à l'occasion, en fonction du montant qu'il y aurait lieu de conserver dans la caisse, mais il serait ajusté pour être aussi neutre que faire se peut du point de vue des recettes. Comme je l'ai souligné auparavant, on obtiendrait ainsi une réserve qui ne serait pas tout simplement versée dans le Trésor public et dépensée selon le bon vouloir, ou dans certains cas, dois-je le préciser, selon l'absence de bon vouloir du gouvernement.

De plus, les cotisations de l'employeur seraient fonction de l'expérience, de sorte que les employeurs ayant l'habitude de licencier moins d'employés que d'autres dans un secteur donné paieraient des cotisations moins élevées. Selon moi, cette mesure contribuerait à la rationalisation de l'industrie.

En outre, différentes méthodes permettent de résoudre le problème soulevé par l'auteur de la motion. À notre avis, les familles ont déjà du mal à payer les taxes et impôts déjà beaucoup trop élevés. L'Alliance canadienne a notamment suggéré l'adoption d'une déduction fiscale pour enfant de 3 000 par année, qui serait soustraite des impôts à payer. Cela représenterait une économie annuelle d'environ 3,5 milliards de dollars pour les familles canadiennes, ce qui représente une somme substantielle.

Qui plus est, nous estimons qu'il se peut que l'on puisse faire quelque chose dans le cas des quatre tranches d'imposition, particulièrement dans le cas des familles à revenu moyen qui paient tant d'impôts.

Notre point de vue diffère légèrement de celui des autres. Les libéraux semblent croire que des familles touchant 60 000 \$, 70 000 \$ ou 80 000 \$ par année sont riches. Nous ne partageons absolument pas ce point de vue. Nous savons qu'élever une famille au pays coûte très cher. Selon nous, il faut venir en aide aux contribuables qui travaillent d'arrache-pied, qui cherchent à élever

leur famille et à aider leurs enfants à faire des études universitaires et qui font tout en leur pouvoir pour donner à leurs enfants des débouchés dans l'avenir. Nous les récompenserions en leur accordant un allègement fiscal personnel.

Je regardais le montant de l'exemption personnelle de base actuelle. Le montant avant qu'un particulier commence à payer de l'impôt n'est que de 7 757 \$ par année. Cela me semble un montant très modeste. Je déteste aborder la question de savoir ce qui constitue le seuil de la pauvreté, mais je pense que quelqu'un qui gagne 7 700 \$ par année ne devrait tout simplement pas figurer sur le rôle d'imposition. À notre avis, il faudrait augmenter l'exemption de base afin que les personnes qui travaillent et leur conjoint bénéficient des mêmes taux d'exemption. Ce serait une façon d'accorder un certain allègement. L'exemption de 3 000 \$ par enfant ferait aussi une différence énorme, et cela donnerait un coup de pouce aux familles à faible revenu. Les parents pourraient travailler et gagner un revenu qui serait plus conforme à ce dont ils ont besoin avant de simplement commencer à payer de l'impôt fédéral.

Nous pensons avoir cette marge de manoeuvre parce que, à notre avis, le gouvernement dépense beaucoup trop d'argent au titre des programmes actuellement. Il n'est pas nécessairement prisonnier des dépenses de programmes comme le programme de péréquation, les soins de santé et ainsi de suite, mais plutôt des dépenses de programmes directes dont il est responsable.

Dans le budget qu'il a présenté le 18 février, le ministre des Finances a proposé 25 milliards de dollars de nouvelles dépenses pour les trois prochaines années. C'est une hausse de 25 p. 100 des dépenses. Voilà le genre de dépenses dont le gouvernement libéral s'est rendu coupable à partir de la fin des années 60 et pendant 15 ou 20 ans, des dépenses qui nous ont mis en grave difficulté et qui ont fait grimper notre dette nationale à 536 milliards de dollars. Elles nous ont placés dans une situation précaire.

Sur chaque dollar d'impôt que les familles canadiennes versent à Ottawa, environ 22 cents servent uniquement à payer les intérêts sur la dette nationale.

Il faut tout simplement corriger certaines erreurs du passé, éviter de les répéter et accorder un allègement fiscal aux familles canadiennes afin qu'elles puissent faire avec cet argent des choses en fonction de leurs priorités.

● (1750)

Mme Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que je ne dois pas faire état de la présence ou de l'absence d'un député, mais je signale que comme la députée de Vancouver-Est n'était pas ici pour se porter comotionnaire lorsque j'ai demandé le consentement unanime, je demande un nouveau consentement unanime pour qu'il soit entendu qu'elle a appuyé ma motion?

Le président suppléant (M. Bélair): D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Bélair): Par conséquent, la députée de Vancouver-Est est la comotionnaire.

Initiatives parlementaires

[Français]

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole sur une motion que je trouve très intéressante. C'est une motion qui est fondée sur l'entraide, la générosité et la compassion et ce sont des valeurs que nous partageons tous. Il s'agit d'une motion qui peut faire une grande différence dans la vie de centaines de familles canadiennes.

Avant de vous en parler plus longuement, je tiens à remercier ma collègue, la députée de Ahuntsic d'avoir amené ce sujet à notre attention. En fait, la motion M-395 vise à faire en sorte que le supplément familial soit indexé au coût de la vie.

Instauré lors de l'importante réforme de l'assurance-emploi faite par notre gouvernement en 1996, le supplément familial vise à apporter une aide plus ciblée aux familles à faible revenu qui se retrouvent sans emploi. En fait, il permet aux prestataires avec des enfants qui gagnent moins de 25 921 \$ de recevoir jusqu'à 80 p. 100 de la rémunération assurable au lieu des 55 p. 100 versés aux autres prestataires.

Le dernier rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi publié en 2003, a démontré que le supplément familial a été efficace et qu'il répond aux besoins et aux attentes des familles. En 2001-2002, notre gouvernement a versé près de 176 millions de dollars à titre de supplément familial et ce, à plus de 187 000 prestataires à faible revenu. Cela signifie que grâce à cette mesure, 10 p. 100 de tous les prestataires de l'assurance-emploi reçoivent des prestations plus élevées.

Ce supplément est d'environ 42 \$ par semaine. C'est une somme importante lorsqu'on doit vivre une période un peu plus difficile. En fait, les prestations des familles qui reçoivent le supplément familial sont 38 p. 100 plus élevées qu'avant la réforme de 1996.

Ces résultats nous prouvent bien que le remplacement du taux majoré de l'ancien régime pour personnes à charge par le supplément familial fût une excellente décision. Cependant, son efficacité est aujourd'hui affectée par l'inflation et la hausse des salaires en diminuent son accessibilité en terme réel.

Dans ce contexte, il ne fait nul doute que l'indexation du supplément familial au coût de la vie pourrait avoir un effet bénéfique pour plusieurs familles.

Plusieurs prestations et programmes fédéraux sont indexés en fonction de l'inflation. C'est le cas notamment de la Prestation fiscale pour enfants.

Lorsque nous avons instauré la réforme de l'assurance-emploi en 1996, nous avons promis de suivre de près les effets à court et à long terme. C'est pourquoi nous l'avons dotée d'un mécanisme indépendant d'évaluation annuelle. Et ce mécanisme s'est avéré fort utile. Tout d'abord, parce qu'il nous a permis de constater que le régime d'assurance-emploi offre aux Canadiens sans emploi l'aide dont ils ont besoin et au moment où ils en ont besoin. Et puis, ce mécanisme nous a également permis d'identifier et de corriger certaines anomalies en cours de route.

Donc, au cours des deux dernières années, nous avons apporté des ajustements aux petites semaines de travail, supprimé la règle de l'intensité et modifié les critères régissant le remboursement des prestations.

Aujourd'hui, nous avons la chance de discuter d'une proposition qui nous permettrait d'améliorer le régime d'assurance-emploi. L'indexation du supplément familial au coût de la vie nous

permettrait d'ajouter aux efforts que nous avons déployés pour lutter contre la pauvreté au cours des dernières années.

Le budget de février 2003 nous a permis d'accélérer encore cette cadence. Laissez-moi vous rappeler quelques éléments. Premièrement, nous allons accroître graduellement l'aide aux familles à faible revenu par l'entremise de la Prestations fiscale canadienne pour enfants. C'est donc dire que d'ici 2007, l'aide annuelle consentie dans le cadre de cette initiative atteindra 10 milliards de dollars, soit le double qu'en 1996.

Concrètement, ce que cela veut dire, c'est qu'en juillet prochain, la prestation sera augmentée de 150 \$ par année et d'ici quatre ans, la prestation maximale versée à une famille atteindra 3 243 \$ pour le premier enfant et 3 016 \$ pour le second enfant.

De plus, au cours des cinq prochaines années, les provinces et territoires recevront plus de 900 millions de dollars pour accroître l'accès à des services de garde de qualité et favoriser le développement de la petite enfance. Il ne fait aucun doute que notre gouvernement a démontré à maintes reprises qu'il a à coeur le sort des familles canadiennes.

● (1755)

Aujourd'hui, la députée de Ahuntsic nous propose une mesure qui nous permettrait d'aller encore un peu plus loin dans nos efforts de lutte contre la pauvreté.

C'est une mesure dont les deux tiers des bénéficiaires sont des mères de famille. C'est une mesure qui permettrait à des familles à faible revenu de recevoir une aide plus importante lorsque des membres de celles-ci sont sans emploi.

J'ai toujours cru que de telles mesures qui viennent directement aider les familles canadiennes ne devraient pas être considérées comme des dépenses, mais plutôt comme des investissements pour l'avenir. Cependant, notre gouvernement n'a pas l'habitude de prendre des décisions sans en étudier les conséquences sous tous les angles.

L'assurance-emploi est un programme complexe dont le moindre changement peut avoir des incidences directes sur la viabilité et l'efficacité de l'ensemble du régime.

À première vue, la motion M-395 semble nous proposer un changement très intéressant.

J'invite donc aujourd'hui mes collègues à considérer la motion M-395 qui nous permettra d'étudier plus en détail les effets de l'indexation du supplément familial dans le cadre des préparatifs du prochain budget.

● (1800)

M. Sébastien Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole à la Chambre sur la motion 395 déposée par ma collègue. La motion de Ahuntsic se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait indexer le supplément familial au coût de la vie dans le prochain budget fédéral.

D'entrée de jeu, permettez-moi de dire que je suis un jeune père de famille d'une belle petite fille de huit mois, qui s'appelle Léa-Pascale. J'ai toujours cru que la cellule familiale était un lieu où il est primordial que l'enfant puisse recevoir toute l'attention et l'affection nécessaires afin qu'il puisse partir du bon pied dans la vie et aussi construire son avenir sur des bases solides. Je suis donc gagné d'avance à la cause familiale.

Initiatives parlementaires

Toutefois, pour que la famille puisse remplir ces fonctions fondamentales, il faut bien sûr que les parents aient la volonté de le faire. Je persiste à croire qu'ils ont cette volonté, mais il leur faut également les moyens pour le faire. Malheureusement, vous n'êtes pas sans savoir que, pour diverses raisons, plusieurs difficultés existent et que plusieurs parents bien intentionnés ne peuvent offrir l'encadrement nécessaire qu'ils voudraient à leurs enfants.

Vous comprendrez donc que je juge tout à fait essentiel le supplément au revenu familial qui vient accroître le montant des prestations versées aux familles à faible revenu ayant des enfants.

Cependant, pour que ce précieux supplément soit efficace, il est clair qu'il doit être indexé au coût de la vie, sinon les sommes allouées signifieraient davantage un appauvrissement pour les familles concernées. C'est capital d'autant plus que ce sont les familles à faible revenu qui ressentent le plus durement la hausse du coût de la vie. L'indexation du supplément au coût de la vie devrait même aller de soi.

De plus, pour maximiser cette mesure, il faudrait que le plus grand nombre de programmes possible soient touchés par l'indexation, notamment la prestation fiscale canadienne pour enfants, qui comprend la prestation nationale pour enfants handicapés qui sera en vigueur à partir de juillet 2003. Il y a l'initiative sur le développement de la petite enfance, qui repose sur l'entente de septembre 2000 et au sujet duquel le Québec s'est fait promettre un droit de retrait avec compensation financière, ce que nous nous ferons un devoir de rappeler au nouveau gouvernement du Québec. Il y a de plus la stratégie de justice familiale axée sur l'enfant, qui relève du ministre de la Justice et qui, en tant que programme, est de juridiction entièrement fédérale.

Je m'inscris donc en faveur de la motion 395, mais non sans quelques réticences qui sont loin d'être triviales.

Étant donné que plusieurs aspects du supplément familial provenant du fédéral empiètent sur des compétences du Québec, et étant donné que le Québec jouit d'un droit de retrait avec compensation financière en ce qui a trait à certains programmes, il serait logique que l'indexation au coût de la vie s'applique également aux montants qui sont transférés au Québec, sans quoi il y aurait une injustice flagrante et absurde.

Finalement, j'aurais aimé, à l'image de mon parti, que la motion ne se limite pas seulement à l'indexation au coût de la vie lors du prochain budget fédéral, mais que cette clause soit inscrite dans les lois encadrant le supplément familial. Cela aurait pour effet de renforcer cette clause sociale qui bénéficierait à de nombreuses familles qui en ont réellement besoin.

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour appuyer cette motion pour laquelle je suis d'ailleurs comotionnaire. Je remercie la Chambre d'avoir donné un consentement unanime à cet égard. J'ai été retenue à une séance de comité et je me suis dépêchée d'arriver à la Chambre, mais je n'ai pu arriver à temps; j'apprécie donc que la Chambre ait consenti à ce que je sois comotionnaire.

Je félicite la députée d'Ahuntsic. C'est une motion très importante et je la remercie du travail qu'elle a accompli dans ce dossier. Je sais que la députée se préoccupe énormément de la santé et du bien-être des familles à faible revenu et des questions sociales.

La motion que nous examinons constitue une mesure minime mais néanmoins importante pour aider les familles à faible revenu qui

touchent des prestations d'assurance-emploi à s'adapter au coût de la vie. Elle demande l'autorisation d'indexer le supplément familial en fonction du taux d'inflation, pour les gagne-petit qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi. Malheureusement, il n'y a approximativement que 11 p. 100 des prestataires d'assurance-emploi qui reçoivent le supplément familial et les prestations hebdomadaires maximales sont toujours plafonnées à 413 \$. Nous parlons d'un soutien du revenu, ce qui montre que de nombreuses familles prestataires de l'assurance-emploi ont encore bien du mal à joindre les deux bouts à la fin du mois.

Je vais parler de la motion aujourd'hui et signaler que nous l'appuyons, mais je voudrais également la placer dans son contexte. La députée a mentionné, lorsqu'elle a entrepris son débat sur la motion, qu'il y a quelque 1,5 million d'enfants vivant au-dessous du seuil de pauvreté au Canada. Quelque chose comme 5 millions de Canadiens vivent dans la pauvreté. En fait, si nous devons examiner la réalité de ce qui se passe dans diverses collectivités de tout le pays pour voir la situation dans laquelle les gens sont, nous constaterions que l'une des raisons pour lesquelles il y a 1,5 million d'enfants et tant de familles qui vivent dans la pauvreté réside dans les compressions dans le programme d'assurance-emploi.

Même si cette motion apportait une petite aide à quelques familles admissibles, nous avons encore un énorme programme d'assurance-emploi victime de compressions. Il y a un surplus de 40 milliards de dollars dans la caisse d'assurance-emploi et pourtant, beaucoup de gens qui travaillaient et qui sont licenciés, surtout les travailleurs saisonniers, ne sont même plus admissibles au programme.

Je veux signaler cela, car c'est une situation grave et catastrophique pour des centaines de milliers de familles au Canada qui ne peuvent même plus être admissibles au programme d'assurance-emploi, même s'il y a un énorme surplus dans la caisse d'assurance-emploi qu'on pourrait utiliser pour offrir des prestations aux gens. Cela touche particulièrement les femmes qui sont des employées à temps partiel ou des travailleuses saisonnières et il faut donc vraiment placer tout cela dans son contexte.

Je signale que cette motion s'adresserait aux familles prestataires d'assurance-emploi qui touchent également la Prestation fiscale canadienne pour enfants. En fait, la députée a signalé que la Prestation fiscale pour enfants est également indexée.

Cependant, pour mettre les choses dans leur contexte à nouveau, je voudrais attirer l'attention des députés sur le rapport publié récemment par le Conseil national du bien-être social. Son rapport du printemps 2003 intitulé *Revenus de bien-être social, 2002* signale que des centaines de milliers de familles de tout le pays perdent du terrain en fait. La réalité, c'est que malheureusement, des gens qui touchent l'assurance-emploi aboutissent à l'assistance sociale s'ils ne sont pas en mesure de se retrouver un emploi. En fait, le Conseil national du bien-être social «s'inquiète vivement de l'impact discriminatoire de la récupération de la prestation fédérale pour enfants sur les familles recevant du bien-être social.» Dans son rapport publié en 2001 et intitulé *Profil de la pauvreté infantile, 1988*, il estimait que la prestation fédérale n'avait profité qu'à 66 p. 100 des familles pauvres avec enfants.

● (1805)

Soixante-dix neuf pour cent des familles biparentales touchaient le supplément alors que 57 p. 100 seulement des familles monoparentales pauvres étaient autorisées à garder le supplément de prestation fiscale pour enfants. Comme les familles monoparentales sont majoritairement dirigées par une femme, le rapport estimait que cela constituait de la discrimination fondée sur le sexe.

Initiatives parlementaires

Je tiens à le souligner parce que c'est une question très importante vu l'augmentation de la pauvreté au Canada. Alors que la motion viendrait sûrement en aide aux 87 000 demandeurs à faible revenu qui pourraient bénéficier de l'indexation, n'oublions pas que nous avons un énorme problème du fait que des centaines de milliers de familles, particulièrement des familles monoparentales, ne sont pas admissibles à la prestation fiscale pour enfants.

En effet, lorsque Ottawa a négocié le programme avec les provinces et les territoires, son objectif était de s'assurer qu'aucune famille ne se retrouverait dans une situation pire qu'auparavant. De toute évidence, ce n'est pas ce qui est arrivé. En fait, la situation de bon nombre de familles est maintenant pire qu'avant la prestation fiscale pour enfants.

L'autre point que je tiens à mentionner en parlant de la reconnaissance de la gravité des problèmes causés par la pauvreté au pays est que DHRC s'apprête à annoncer d'importants changements de politique publique du fait que le ministère entend remplacer l'étalon de mesure de la pauvreté utilisé jusqu'ici, que l'on appelle le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada, par l'étalon de mesure du panier d'épicerie. D'un trait de plume, ce changement redéfinirait comment nous mesurons la pauvreté au Canada. Le nombre de pauvres s'en trouverait immédiatement réduit du tiers, mais cela n'améliorerait pas pour autant la qualité de vie d'un seul enfant ou d'une seule famille.

Je le mentionne dans ce débat parce que j'estime qu'il existe des failles flagrantes dans la politique du gouvernement. Nous prenons une orientation qui risque de changer la façon dont nous mesurons la pauvreté sans toutefois l'éliminer. Tout en étant d'accord avec la motion, et c'est la raison pour laquelle je tenais à être la comotionnaire puisqu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, je me demande pourquoi le gouvernement a attendu si longtemps avant de la proposer afin de venir en aide aux familles à faible revenu.

Je tenais à placer les choses dans le contexte plus général des réductions dont ont été victimes les familles à faible revenu, que ce soit au titre de l'assurance-emploi, du soutien au revenu ou de la prestation fiscale pour enfants, ou de l'absence de programmes de logement. La situation est grave. Il existe désormais au Canada un déficit social et les gens sont de plus en plus nombreux à passer au travers des mailles du filet.

Dans ma propre localité de Vancouver-Est, où la province a opéré des compressions budgétaires, les gens vivent dans la précarité et éprouvent une difficulté croissante à payer leur loyer, à acheter des aliments de base ou à vêtir leurs enfants, même quand ils touchent des prestations d'assurance-emploi. Certains vivent d'aide sociale et d'autres se démènent tant bien que mal avec des emplois faiblement rémunérés.

Aux députés qui se sont intéressés à la motion, je dis que nous devrions l'approuver, mais que, ce faisant, nous devrions par la même occasion en faire une priorité sociale et économique, comme en a décidé la Chambre en 1989, lorsqu'elle a fait sienne la motion présentée par Ed Broadbent, qui visait à éliminer la pauvreté des enfants avant 2000. Il ne convient certainement pas que le gouvernement d'un pays aussi riche que le Canada se fasse semoncer par les Nations Unies pour avoir manqué à ses engagements pris en vertu de différents accords internationaux, car les autochtones et les démunis sont véritablement défavorisés du fait de ce déficit social.

Je tiens enfin à remercier la députée de nous avoir saisis de cette motion et je la félicite du travail qu'elle a accompli pour attirer notre attention sur ce problème et sur d'autres questions sociales dont elle se préoccupe. Tâchons néanmoins de ne pas perdre de vue le

véritable travail qu'il nous reste à abattre pour réparer certaines des décisions politiques gouvernementales désastreuses qui ont été prises. Ces décisions ont nui aux démunis qui se sont retrouvés isolés et marginalisés et je dirai même criminalisés dans certains endroits, car les gens ont recours à des moyens illégaux, par exemple la mendicité dans la rue. Pensons à ce qui est arrivé aux jeunes squeegees, entre autres.

● (1810)

J'exhorte les députés non seulement à voter en faveur de cette motion, mais aussi à voir plus grand, c'est-à-dire à éliminer contre la pauvreté au Canada, car c'est possible. Nous avons les ressources voulues pour y parvenir.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de féliciter la députée d'Ahuhtsic d'avoir présenté cette motion à la Chambre des communes. J'ai été très heureux, même in absentia, d'appuyer sa motion.

La députée de Vancouver-Est a essentiellement tout résumé. C'est une excellente motion. Elle traite d'un aspect du vaste problème de la pauvreté. Il vaut toutefois mieux s'occuper d'un aspect à la fois que de fermer les yeux sur l'ensemble de la situation, comme cela s'est produit.

Il convient de rappeler que, depuis 10 ans, le gouvernement actuel promet constamment d'éliminer la pauvreté chez les enfants, de s'attaquer à la pauvreté et de corriger la situation critique des familles à faible revenu partout au Canada. Cependant, les résultats sont bien minces. J'espère qu'avec cette motion, la députée réussira à inculquer aux députés de son parti et au gouvernement la volonté de s'attaquer activement au problème.

Cessons de parler de la pauvreté. La pauvreté revêt de nombreuses formes, et il y a bien des façons d'aider les gens dans le besoin. Comme vient de le dire la députée de Vancouver-Est, nous savons tous que la motion ne réglera probablement pas le problème en totalité, mais ce serait certainement quelque chose si elle en réglait une partie. De plus, cela suscitera peut-être le genre de débat qui est nécessaire à cet endroit afin d'attirer l'attention sur la situation difficile des personnes à faible revenu et des jeunes qui tentent de se tailler une place dans la société avec très peu d'aide.

Permettez-moi de parler d'une question connexe liée à la motion, c'est-à-dire la nécessité d'aider les familles.

L'un des principaux programmes d'aide au Canada est le régime d'assurance-emploi. J'allais dire que nous devrions en être fiers, mais l'assurance-emploi n'est pas quelque chose dont nous devrions être fiers. C'est une sorte de mal nécessaire. Nous voudrions que tout le monde travaille dans un pays riche comme le nôtre qui regorge de ressources.

Ma province ne compte qu'un demi-million d'habitants et possède certaines des ressources les plus riches du monde, comme de l'hydroélectricité, des gisements de pétrole et des ressources halieutiques, notamment. Il y a pourtant tellement de gens qui ne bénéficient pas de ces ressources, et c'est justement là le problème qui est au cœur de notre débat ce soir.

Nous savons tous qu'il faudra énormément de volonté, de travail et de temps avant de pouvoir nous dispenser d'un tel débat. Mais le simple fait de penser au problème de la pauvreté et d'en discuter est digne de louanges, et nous devrions espérer ce jour où nous pourrions parler au passé du problème de la pauvreté au Canada. Malheureusement, ce jour-là n'est pas pour demain.

Initiatives parlementaires

Or, personne n'est mieux en mesure de lutter contre la pauvreté que ceux qui siègent dans cette noble institution où nous parlons maintenant.

J'ai parlé du fonds d'assurance-emploi. Les gens essaient de travailler assez longtemps pour avoir droit à l'assurance-emploi; quand ils travaillent peu, souvent à bas salaire, ils ne touchent que de très faibles prestations d'assurance-emploi. En fait, les prestations sont si basses qu'ils ne peuvent faire vivre leur famille, et tout supplément, quel qu'en soit la forme, est bienvenu.

Je pense en particulier à une femme qui travaille pour tenter de joindre les deux bouts. Elle saisit toutes les occasions possibles pour dénicher un emploi. Elle fait 70 ou 80 milles en voiture pour aller travailler quelques semaines dans une usine de transformation de poisson afin de devenir admissible à l'assurance-emploi. Puis elle apprend qu'elle doit travailler encore plus d'heures pour toucher des prestations, de sorte qu'elle accepte un emploi où elle ne travaille que quelques heures par semaine.

● (1815)

Qu'à cela ne tienne, elle veut travailler et elle continue de travailler cinq, 10, 20 heures par semaine. Elle travaille pendant x semaines avant d'être mise à pied parce qu'elle préfère travailler plutôt que de toucher des prestations de chômage. Puis, elle présente une demande de prestations. Ses heures accumulées dépassent largement la période requise du fait qu'elle a continué de travailler, mais au cours des x dernières semaines, elle n'a travaillé que quelques heures par semaine. Bien qu'elle eut mieux fait de rester chez elle, elle a travaillé parce qu'elle en avait l'occasion. À cause de cela, sa rémunération moyenne sur le nombre de semaines admissibles est tellement modeste que ses prestations hebdomadaires sont de quelque 60 \$ ou 80 \$. Imaginez comment on peut vivre avec 60 \$ ou 80 \$ par semaine.

Il y a quelque chose qui cloche dans notre système. Qu'il s'agisse du travail dans le secteur des pêches, dans une entreprise ou dans n'importe quel secteur, les gens qui savent qu'ils n'auront pas un emploi à plein temps sont encouragés à travailler pendant les périodes de pointe, à accumuler le plus grand nombre d'heures possibles sur la plus courte période possible et à trouver une façon de quitter la main-d'oeuvre. Lorsque le travail devient rare, le nombre d'heures admissibles et les gains font baisser le montant des prestations. Voilà où nous pouvons aider les gens.

L'autre répercussion importante du faible revenu des ménages touche les enfants. Les ménages à faible revenu sont incapables d'aider, d'encourager et d'aider financièrement leurs enfants pour que ceux-ci participent à des activités sociales et surtout pour qu'ils fréquentent un établissement postsecondaire, projet qui coûte très cher de nos jours.

Je l'ai souvent dit, je suis scandalisé de voir que nombre de jeunes Canadiens n'ont pas les moyens de poursuivre des études postsecondaires. D'aucuns diront qu'il y a des prêts d'études. Or, s'ils empruntent le montant maximum, et je suis convaincu que certains députés dans cet endroit sont au courant de cela, ils auront une énorme dette à rembourser lorsqu'ils seront diplômés. C'est comme s'ils avaient une hypothèque à rembourser en partant. Quelle façon de commencer sa carrière.

La majorité des jeunes vont là où les salaires sont plus élevés, c'est-à-dire au sud de la frontière. Ils quittent le pays pour mettre leur sens de l'initiative et leur instruction au service des autres. Le plus triste, c'est que les jeunes savent qu'un prêt d'études ne suffit pas à payer tous les coûts. S'ils doivent assumer d'autres coûts, en dehors des frais de scolarité, par exemple celui d'un appartement, du

mobilier, des repas et des déplacements, ils ne peuvent y arriver sans l'aide de leurs parents. Nos jeunes pages savent de quoi je parle. Si leurs parents ne peuvent pas les aider, le plus simple pour eux est de se trouver un emploi, au lieu d'aller au collège ou à l'université.

En raison de leur manque d'instruction, les emplois qu'ils décrochent par la suite sont assez souvent des emplois à temps partiel. Cela veut dire que dans les années suivantes, ils devront se contenter d'un maigre salaire et ils ne pourront pas contribuer à l'éducation de leurs enfants. Il leur faudra peut-être recourir à l'aide sociale au lieu de contribuer activement à la société.

Les gens ne veulent pas avoir une aide financière permanente, mais un simple coup de main. On pourrait leur donner, par des moyens législatifs, le genre d'encouragement dont ils ont besoin pour se prendre en mains et pourvoir à leurs propres besoins et à ceux de leurs enfants. Ils pourront ainsi contribuer à la grandeur de notre pays.

● (1820)

Mme Eleni Bakopanos: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que le nom du député de St. John's-Ouest soit ajouté à ceux des députés qui ont appuyé la motion, car je sais que celui-ci voulait appuyer la motion.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

● (1825)

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis absolument ravi d'appuyer la motion n° 395, visant à indexer le supplément familial au coût de la vie dans le prochain budget fédéral.

Je ne suis pas étonné que le député d'Ahuntsic propose une telle motion. Elle défend avec tellement d'acharnement la cause des familles et des enfants et un certain nombre de dossiers liés à la santé et au bien-être des Canadiens. Cette motion témoigne certes de son travail.

Cette motion a l'appui de députés de tous les partis représentés à la Chambre. La députée a aussi des comotionnaires dans tous les partis représentés à la Chambre. Cela en dit long, je crois. C'est tout un hommage pour la députée. Je tiens à la féliciter moi-même d'avoir proposé cette importante motion.

La motion prévoit que la Chambre recommande que le gouvernement indexe le supplément familial au coût de la vie dans le prochain budget fédéral, qui devrait normalement être présenté en février ou en mars.

Le supplément familial est versé aux bénéficiaires de l'assurance-emploi dont le revenu annuel est inférieur à 25 921 \$, qui ont des enfants et qui reçoivent la prestation fiscale canadienne pour enfants.

Les Canadiens touchant le supplément familial bénéficient d'un taux de prestations d'AE correspondant à 80 p. 100 de leurs gains assurables au lieu de 55 p. 100, comme c'est le cas pour la majorité des prestataires. Au même titre que tous les autres prestataires, les personnes recevant le supplément familial ont droit à une prestation hebdomadaire maximale de 413 \$.

Ce n'est pas beaucoup d'argent. La plupart des députés conviendraient probablement que ce serait une bonne chose d'augmenter ce montant. Toutefois, c'est une étape et, à mon avis, les députés savent qu'il est très important pour nous de continuer à aborder à la Chambre ces questions, qui nous rappellent la situation économique dans laquelle vivent les Canadiens.

J'ai souvent pensé que la réussite d'un pays se mesure vraiment à l'aune de la santé et du bien-être de sa population. À cet égard, la motion porte directement sur le bien-être économique, qui est directement lié au bien-être social des familles avec enfants.

Il y a peu de temps, la Chambre a modifié la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'y inclure l'indexation de ce qu'il est convenu d'appeler des crédits d'impôt non remboursables, ainsi que d'autres crédits. Cette mesure visait essentiellement à tenir compte du fait que l'inflation est une réalité. En l'absence de toute indexation, il y a au fil du temps une érosion de la valeur nette et réelle de tout paiement versé aux Canadiens.

Cette motion cherche essentiellement à favoriser l'équité. Notre système doit être équitable, qu'il s'agisse du système d'impôt sur le revenu, du système d'assurance-emploi ou de tout autre programme mettant de l'aide à la disposition des Canadiens qui sont le plus dans le besoin. C'est précisément ce que fait cette motion. C'est pourquoi elle bénéficie d'un aussi vaste appui à la Chambre.

Envisager cette indexation, c'est l'adopter, je crois. La motion recueillera suffisamment d'appui à la Chambre simplement parce qu'elle a du bon sens. Elle traduit une bonne politique.

Je me rappelle d'une déclaration selon laquelle une bonne politique sociale passe par une bonne politique économique, et vice versa. Ces politiques sont inextricablement liées. Cette motion les réunit de belle façon.

Nous nous intéressons aux questions de responsabilité sociale et d'équité économique. C'est ce que fait la motion n° 395.

Je suis très fier d'avoir participé au débat. Je félicite la députée d'Ahuntsic de nous avoir rappelé notre devoir de parlementaires responsables.

Le président suppléant (M. Bélair): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée, et l'article retombe au bas de la liste de priorités du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1830)

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'exprimer aujourd'hui sur un dossier extrêmement important qui concerne mon comté, soit l'autoroute 35.

Je reviens sur cette question parce que le ministre m'a fourni, il y a peu de temps, une réponse qui n'était pas tout à fait à l'avantage de cette autoroute et pas tout à fait conforme non plus avec la réalité. C'est pourquoi je voulais absolument revenir sur cette question.

Le ministre me répondait quant à la possibilité de prendre des fonds dans l'infrastructure frontalière—c'est un fonds qui a été créé en 2002, comme vous le savez—pour faire en sorte de compléter l'autoroute 35. À l'époque, le ministre me répondait, et je cite:

Ajournement

[...] le Québec n'a pas encore signé l'entente pour les ponts et les réseaux routiers de la province, comme les autres provinces l'ont fait. Nous sommes prêts à signer l'entente et à considérer n'importe quelle route pour ce qui est d'un investissement.

J'aimerais apporter une première précision à ce sujet. D'abord, je veux rappeler au ministre que l'Ontario non plus n'a pas signé. Dans l'entente pour les ponts et les réseaux, ce qu'on invoque—et j'imagine aussi que le ministre se réfère à cela—, c'est le fameux Réseau routier national, qu'on appelle communément le RRN. Je voulais juste lui dire que l'Ontario n'a pas signé et a pourtant bénéficié de projets.

C'est d'ailleurs la même chose pour l'autoroute 30. Le Québec n'a toujours pas signé le RRN, le Réseau routier national, et a pourtant bénéficié des fonds du gouvernement fédéral.

Au départ, je voulais dire aussi que Québec a soumis la priorité pour ces routes dans une négociation avec Ottawa et a même fait parvenir les cinq protocoles respectifs pour chacune de ces routes au ministre fédéral des Transports.

Ce qu'il y a de particulier pour l'autoroute 35, c'est que justement, elle se détache un peu de la question du Réseau routier national. Le gouvernement a créé un programme de 600 millions de dollars en 2002 pour favoriser tout ce qui s'appelle réseau ou infrastructure frontalière. C'était par exemple pour aménager des postes de douane à la frontière canado-américaine. À l'époque, le gouvernement avait dit que des routes allaient pouvoir se qualifier.

Nous avons toujours prétendu ce programme pouvait s'appliquer presque intégralement à l'autoroute 35, pour la simple raison qu'elle part d'un poste frontalier, qui est celui de Philipsburg, et se rend jusque sur l'interstate 89 qui mène à Boston.

On avait soumis cela au gouvernement et j'ai écrit à plusieurs reprises. Lors d'un passage des élus municipaux de Brome—Missisquoi et de Saint-Jean ici, j'avais posé cette question et le ministre m'a fourni cette réponse un peu inadéquate.

J'aimerais peut-être rappeler aussi que le programme prévoit 600 millions de dollars, et que de ce montant, 50 p. 100 a été affecté au poste frontalier de Windsor. Trois cents millions de dollars ont déjà été investis à Windsor. Il est donc important pour nous qu'on ait notre part au Québec. Je pense que la géographie est tout à fait correcte pour se qualifier pour ce programme.

Il y a des questions de croissance économique pour la région de Saint-Jean et pour la région de Brome—Missisquoi. Il y a aussi des questions de sécurité routière parce qu'on tombe sur une route unique, ce n'est pas un boulevard, qui nous mène pendant 20 kilomètres jusqu'à l'autoroute. On franchit des villages, il y a beaucoup d'agriculture, par conséquent beaucoup d'agriculteurs empruntent cette route. Il y a donc un certain danger.

Je pense que le gouvernement devrait faire les efforts nécessaires pour permettre de compléter l'autoroute 35, et comme je viens de le dire, c'est pour des raisons de sécurité et également pour des raisons économiques. J'invite le gouvernement à faire sa part à 50 p. 100, c'est-à-dire accorder à la construction de la route 90 millions de dollars sur le montant total de 180 millions de dollars qui est prévu.

M. Marcel Proulx (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de Saint-Jean pour sa question très pertinente et certains de ses commentaires. Il y en a d'autres sur lesquels je vais devoir apporter des rectifications.

Ajournement

Je réponds à la question de l'honorable député de Saint-Jean sur le financement de l'autoroute 35 au Québec.

Au Canada, à l'exception des routes des parcs nationaux, les routes sont de compétence provinciale et territoriale, incluant la Transcanadienne et les routes faisant partie du réseau routier national. Toutefois, laissez-moi vous assurer que le gouvernement du Canada est préoccupé par la condition et la sécurité du réseau routier national ainsi que de sa capacité à répondre à l'augmentation du volume de circulation.

C'est particulièrement pour ces raisons que depuis les 80 dernières années, le gouvernement canadien a financé plusieurs projets de construction à coûts partagés pour le réseau routier provincial-territorial. Depuis 1993, Transports Canada a contribué pour plus de 1,6 milliard de dollars aux projets routiers au Canada et 220 millions de dollars au Québec.

Dans le budget de février 2000, le gouvernement fédéral annonçait un investissement de 2,65 milliards de dollars pour le programme de l'infrastructure, incluant 600 millions de dollars pour le Programme stratégique d'infrastructure routière.

Transports Canada est responsable de ce programme dont 500 millions de dollars ont été alloués pour les autoroutes, 70 millions de dollars pour les postes frontaliers et 30 millions de dollars pour le déploiement de systèmes de transports intelligents. Pour ce qui est des fonds alloués aux autoroutes, la part du Québec est de 108,5 millions de dollars.

Des discussions sont en cours avec le Québec afin d'arriver à une entente concernant les projets routiers à financer à partir des 108,5 millions de dollars disponibles pour le Québec. L'autoroute 35 fait partie du réseau routier national et est donc admissible au financement dans le cadre de ce programme. Malheureusement, le Québec n'a pas encore signé l'entente du programme routier.

Je veux également noter que le 2 juillet 2002, le ministre des Transports a signé une entente avec le Québec d'une valeur de 29,5 millions de dollars pour la réfection de l'autoroute 15 et du poste frontalier de Lacolle en vertu des fonds réservés à l'infrastructure frontalière du Programme stratégique d'infrastructure routière.

De plus, le 9 août 2002, le ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'infrastructure a rendu public les paramètres du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique pour un montant de 2 milliards de dollars et de 600 millions de dollars pour les fonds sur l'infrastructure frontalière qui ont été annoncés dans le budget de 2001. Ces fonds aideront au financement des grands projets d'infrastructure en coopération avec les provinces, les territoires, les municipalités et le partenariat privé.

En terminant, par exemple, le 22 août 2002, le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec ont annoncé un financement de 525 millions de dollars pour élargir à quatre voies la route 175 entre Québec et le Saguenay. Comme je l'ai déjà dit, l'autoroute 35 fait partie du réseau routier national et est donc admissible au financement dans le cadre de ces deux nouveaux programmes.

Le ministre des Transports travaille de près avec son collègue le ministre responsable de l'infrastructure et le Québec afin d'identifier d'autres projets de transport qui pourraient être financés dans le cadre de ces deux programmes d'infrastructure.

• (1835)

M. Claude Bachand: Monsieur le Président, j'ai pris bonne note de ce que mon collègue vient de soulever. Je voudrais seulement lui dire que c'est peut-être vrai que le Québec n'a pas signé, mais d'après

les informations que j'ai, l'Ontario n'a pas signé non plus. Pourtant, elle en bénéficie. Je pense que ce qui est important, c'est d'avoir une certaine équité interrégionale au Canada.

Si dans un programme de 600 millions de dollars qu'on a créé pour l'infrastructure frontalière, il y a déjà 300 millions de dollars qui sont alloués à Windsor, il me semble que ce serait important que le Québec ait aussi sa part. C'est que nous disons.

On a besoin de 90 millions de dollars sur les 600 millions de dollars qui sont dévolus à ce programme pour terminer notre autoroute. On pense qu'on se qualifie à ce programme. On pense que le gouvernement devrait faire un effort pour la qualité de vie dans le Haut-Richelieu, pour la croissance économique et pour la sécurité. Je demande toujours au gouvernement fédéral de faire sa part. Québec est déjà prêt puisque sa part de 50 p. 100 est sur la table. On attend maintenant Ottawa.

M. Marcel Proulx: Monsieur le Président, je veux faire remarquer ceci à mon collègue. Il accepte le fait que le Québec n'ait pas signé cette entente. Sauf qu'il veut aller au-delà de cette question. Je dois lui rappeler que si l'entente n'est pas signée, c'est absolument très difficile pour le gouvernement du Canada de transiger dans le cadre de cette entente.

Cependant, comme nous le savons—et mon collègue le sait—, au Québec, un nouveau gouvernement a été élu la semaine dernière. Je crois qu'avec le nouveau gouvernement du Parti libéral du Québec, l'intention de transiger avec le gouvernement du Canada est plus ouverte. Donc, j'espère qu'on pourra dans un avenir très rapproché compléter ces ententes, les signer et pouvoir mettre de l'avant des projets afin d'améliorer le réseau routier au Québec.

J'espère à ce moment-là que l'autoroute 35 pourra être prise en considération, et en même temps je souhaiterais que le gouvernement du Québec inclue sur la liste du Réseau routier national l'autoroute 50 qui est dans ma région .

• (1840)

LE FONDS CANADIEN DE TÉLÉVISION

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, si j'interviens lors du débat d'ajournement ce soir, c'est que j'ai posé de multiples questions à la ministre du Patrimoine canadien et que les réponses ont été insatisfaisantes.

D'ailleurs, aujourd'hui, je lui ai encore posé la question à savoir ce qu'elle entend faire pour remédier à la situation, et elle n'a pas pu donner de véritables engagements. Elle nous annoncera peut-être demain les différentes mesures qui seront prises pour rectifier le tir avec le ministre des Finances.

L'industrie de la production télévisuelle est en crise à la suite des coupures de 25 millions de dollars annoncées par le gouvernement fédéral lors du dernier budget. On peut dire que ces 25 millions de dollars sont déduits des 100 millions de dollars prévus. Ce sont donc 75 millions de dollars de financement, et cela est non seulement pour cette année, mais aussi pour l'an prochain. Ce sont donc deux ans de coupures dans le domaine de la télédiffusion.

La ministre du Patrimoine canadien n'a pas pu encore aujourd'hui me préciser sa pensée concernant la rectification de cet état de fait. Donc, elle a beau dire qu'une annonce sera faite jeudi par elle et son collègue, le ministre des Finances, visant à compenser cette perte, mais la crise suscitée démontre à quel point la ministre du Patrimoine n'a pas été capable de défendre les fonds auprès de son collègue des Finances. Comme celui-ci est peu préoccupé par la culture, on peut comprendre que ces 25 millions de dollars aient été en moins cette année dans le budget du Fonds canadien de télévision.

Ajournement

C'est un fonds qui a été mis sur pied en 1997, justement pour aider la production télévisuelle au Québec et au Canada. On dit que plusieurs partenaires privés, dont le gouvernement fédéral, soutiennent cette production télévisuelle.

Pour donner une petite idée de ce qu'est le fonds, en 1996-1997, Patrimoine Canada contribuait à raison de 100 millions de dollars, les entreprises de diffusion par satellite contribuaient à raison de 48 millions de dollars, et Téléfilm Canada contribuait à raison de 45 millions de dollars, ce qui faisait un total de 193 millions de dollars, soit près de 200 millions de dollars.

Par la suite, ce sont les entreprises de diffusion par satellite qui ont contribué davantage au fonds, parce qu'il y a eu une augmentation des abonnés. C'est calculé selon le nombre d'abonnés. Donc, on a augmenté presque du double la part des entreprises de diffusion par satellite.

Donc, le fonds en est rendu à 260 millions de dollars en 2002-2003. En 2003-2004, on en arrive à une coupure qui n'est pas de 25 millions, parce qu'à même ces 25 millions de dollars, une autre coupure de quatre millions de dollars est aussi effectuée. En effet, le CRTC a établi de nouvelles règles concernant les câblodistributeurs qui devaient contribuer dans le Fonds canadien de télévision un certain pourcentage de leur revenu, soit 4 p. 100.

Mais maintenant, le CRTC a demandé aux câblodistributeurs de verser la totalité de ce fonds dans les réseaux des télévisions communautaires, parce que ce sont eux qui les gèrent. Ce sont donc 30 millions de dollars en moins.

Ainsi, on peut dire que ces coupures font très mal. Ce sont des coupures qui sont injustifiées. Qui paie pour ces coupures? Il y a bien la grande métropole, mais il y a aussi les régions. Celles-ci bénéficiaient de 2,1 millions de dollars des 76 millions de dollars destinés à la production télévisuelle pour le Québec. Cette année, cela veut dire pas un sou pour les productions télévisuelles en région.

Il y a donc un double message du gouvernement. On nous dit qu'il faut augmenter la production télévisuelle pour qu'on ait un contenu canadien, et je dirais aussi québécois. Par ces coupures, on aura moins de contenu qui sera diffusé sur nos différentes chaînes de diffusion.

Cela fait très mal aux artistes. Ce sont des centaines d'heures pendant lesquelles les artistes ne pourront pas travailler. Il y aura donc des pertes d'emplois. Le milieu a raison d'être inquiet. J'ai rencontré ces travailleurs à plusieurs reprises depuis les dernières semaines.

Vous savez que mes questions datent de plusieurs semaines. La ministre du Patrimoine canadien mentionnait que des députés du Parti libéral avaient fait pression auprès d'elle, mais je peux dire que, comme porte-parole dans le dossier du Patrimoine canadien, j'ai fait mon travail et j'ai pressé la ministre d'agir de façon urgente dans ce dossier.

•(1845)

M. Marcel Proulx (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à m'excuser auprès de ma collègue de Québec. Je remplace le secrétaire parlementaire à pied levé pour répondre à la question et à mon grand désarroi, je constate que la question vient de ma collègue de Québec alors que les notes qu'on m'a fournies sont en anglais. Avec la bienveillance et la patience de ma collègue, je vais lui répondre en français. J'insiste pour qu'entre Québécois francophones, on puisse se parler en français.

Il me fait plaisir de répondre à la question de ma collègue au sujet de l'importance des histoires canadiennes, des événements, des thèmes, des locaux qui sont disponibles au moment de l'une des activités les plus populaires au Canada, soit de regarder et d'écouter la télévision.

Le gouvernement du Canada a une histoire très riche pour appuyer de façon très distincte la programmation de télévision canadienne. Un des grands moments est survenu en 1996, lorsque ce gouvernement a créé le Fonds canadien de télévision en faisant la fusion, si vous voulez, du secteur public et du secteur privé afin de créer un fonds de production de 200 millions de dollars par année.

Ce fonds a été suffisamment généreux pour créer un impact intéressant dans la programmation aux heures d'écoute de pointe. Depuis ce temps, au-delà de 2 600 projets ont reçu un soutien financier de ce fonds, ce qui signifie environ 13 700 heures de bonne télévision ou de bonne programmation canadienne, avec des budgets de production d'au-delà de 4,1 milliards de dollars.

Qu'il s'agisse de programmes documentaires, de programmes pour enfants, de programmes d'art et de variétés, en anglais, en français ou dans les langues autochtones, et dans toutes les parties du pays, toute cette programmation est faite aux heures d'écoute de pointe, c'est-à-dire au moment où les Canadiens préfèrent et jouissent de bonnes heures d'écoute de télévision.

Le Fonds canadien de télévision est une des histoires à succès de notre gouvernement. Cela soutient et reflète les bons points du Canada aux Canadiens et aux Canadiennes.

Je constate que le temps passe vite, mais je tiens à rappeler à ma collègue que la ministre du Patrimoine canadien a répondu cette semaine qu'elle travaillait présentement avec le ministre des Finances pour examiner la situation et tenter de régler les problèmes immédiats ou les problèmes à courte échéance par rapport à ce fonds.

Tel que la ministre du Patrimoine canadien l'a dit cette semaine, et je le répète, le ministre des Finances et elle-même travaillent en étroite collaboration pour tenter de trouver des solutions à ce problème.

Mme Christiane Gagnon: Monsieur le Président, on dit que la ministre du Patrimoine canadien travaille, mais j'aurais aimé qu'elle travaille avant que cela devienne un tollé de protestations dans le milieu culturel et télévisuel.

Au moment où je lui ai posé mes premières questions, la ministre du Patrimoine ne semblait pas comprendre le problème parce qu'elle disait que le fonds était suffisant et qu'on pouvait très bien arriver à répondre aux besoins.

C'est la pression qui a été faite ici à la Chambre des communes, c'est la pression qui a été faite auprès de tous les artisans qui travaillent dans le secteur télévisuel qui a fait en sorte de faire bouger la ministre. Elle fait campagne pour la course à la chefferie du Parti libéral avec le ministre des Finances et ils savent très bien que ce serait très négatif pour leur campagne de ne pas donner l'aval à cette demande.

Le montant de 25 millions de dollars qu'elle annoncera demain ne sera pas suffisant. Ce sera une bataille qu'il faudra mener davantage, année après année, parce que nous vivons dans un petit marché restreint. Ce petit marché restreint fait en sorte que les profits ne sont pas suffisants pour permettre d'avoir un bassin de production télévisuelle qui peut répondre aux radiodiffuseurs qui ont besoin d'une production saine, viable et concurrentielle.

Ajournement

•(1850)

M. Marcel Proulx: Monsieur le Président, je veux simplement rappeler à ma collègue de Québec qu'effectivement, des représentations ont été faites. J'ai connaissance de plusieurs représentations qui ont été faites de ce côté-ci de la Chambre par mes collègues du Québec et par nos collègues du Sénat.

Effectivement, la ministre du Patrimoine canadien et le ministre des Finances examinent très attentivement la situation. Ma collègue semble être au courant des annonces qui seront faites demain. Je ne

devinerai pas ce qui va se passer, mais j'ai confiance que la ministre du Patrimoine canadien et le ministre des Finances regardent attentivement le problème pour apporter une solution.

Le président suppléant (M. Bélair): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 51.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 30 avril 2003

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les Canadian Improv Games	
M. Peterson	5631
Le Collège de la Protection civile du Canada	
Mme Gallant	5631
Le Programme des cadets	
M. Maloney	5631
Le Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs	
M. Bélanger	5632
Rosemary Brown	
Mme Neville	5632
Le député de LaSalle—Émard	
Mme Grey	5632
La santé	
Mme Sgro	5632
La situation des femmes	
Mme Bourgeois	5632
La bataille de l'Atlantique	
M. Grose	5633
<i>Les joyeux naufragés</i>	
M. Solberg	5633
Les prix nationaux de la pêche responsable	
M. Wappel	5633
Les affaires autochtones	
Mme Desjarlais	5633
Les Affaires Autochtones	
Mme St-Hilaire	5633
Les élections générales au Québec	
Mme Frulla	5634
Le bois d'oeuvre	
M. Casey	5634
Le «National Model United Nations»	
M. Patry	5634
Le champion du tournoi des Maîtres	
M. Harris	5634

QUESTIONS ORALES

La santé	
M. Harper	5635
Mme McLellan	5635
M. Harper	5635
Mme McLellan	5635
M. Harper	5635
Mme McLellan	5635
M. Merrifield	5635
Mme McLellan	5635
M. Merrifield	5635
Mme McLellan	5636

La fiscalité	
M. Duceppe	5636
M. Chrétien	5636
M. Duceppe	5636
M. Chrétien	5636
M. Paquette	5636
M. Dion	5636
M. Paquette	5636
M. Dion	5636
La santé	
M. Robinson	5636
M. Chrétien	5637
M. Robinson	5637
Mme McLellan	5637
M. Clark	5637
Mme McLellan	5637
M. Clark	5637
M. Chrétien	5637
Les affaires étrangères	
M. Day	5637
M. Chrétien	5638
M. Day	5638
M. Chrétien	5638
La fiscalité	
M. Gauthier	5638
M. Dion	5638
M. Gauthier	5638
M. Dion	5638
La fiscalité	
M. Jaffer	5638
M. Wilfert	5638
M. Jaffer	5639
M. Wilfert	5639
Le patrimoine canadien	
Mme Gagnon (Québec)	5639
Mme Copps	5639
Mme Gagnon (Québec)	5639
Mme Copps	5639
L'industrie du transport aérien	
M. Moore	5639
M. Collenette	5639
M. Moore	5639
M. Collenette	5639
Les infrastructures routières	
M. Savoy	5640
M. Rock	5640
Les pêches	
M. Stoffer	5640
M. Thibault	5640
M. Stoffer	5640
M. Thibault	5640
La santé	
M. Clark	5640

Mme Whelan (Essex)	5640
M. Keddy	5640
M. Chrétien	5640
L'industrie	
M. Abbott	5641
M. Rock	5641
M. Abbott	5641
M. Rock	5641
Le prix de l'essence	
M. Crête	5641
M. Rock	5641
M. Crête	5641
M. Rock	5641
Les pêches	
M. Burton	5641
M. Thibault	5641
M. Lunn	5641
M. Thibault	5641
Le port de Churchill	
M. Harvard	5642
M. Pagtakhan	5642
La santé	
Mme Skelton	5642
Mme McLellan	5642
Mme Skelton	5642
Mme McLellan	5642
La défense nationale	
M. Bachand (Saint-Jean)	5642
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	5642
Les pêches	
M. Murphy	5642
M. Thibault	5642
Les travaux de la Chambre	
Le Président	5643
Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. Reynolds	5643
M. Boudria	5643
Le décorum à la Chambre	
M. Clark	5643
M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte)	5643
M. Hearn	5644
M. Stoffer	5644

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan	5644
La Loi sur le Parlement du Canada	
M. Boudria	5644
Projet de loi C-34. Présentation et première lecture	5644
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	5644
Les délégations interparlementaires	
M. Patry	5644

Comités de la Chambre	
Industrie, sciences et technologie	
M. Lastewka	5645
Langues officielles	
M. Godin	5645
Pétitions	
La définition du mariage	
Mme Wayne	5645
Le Collège de la protection civile du Canada	
Mme Gallant	5645
L'Irak	
M. Bagnell	5645
Les pêches	
M. Cummins	5645
M. Cummins	5645
Le projet de loi C-250	
M. Cummins	5645
La Garde côtière	
M. Cummins	5645
L'agriculture	
M. Steckle	5645
Le registre des armes à feu	
M. Steckle	5646
La recherche sur les cellules souches	
M. Vellacott	5646
Les affaires étrangères	
Mme McDonough	5646
Le projet de loi C-420	
M. Lunney	5646
La recherche sur les cellules souches	
M. Szabo	5646
Le mariage	
M. Szabo	5646
Les Instituts de recherche en santé du Canada	
M. Szabo	5646
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Regan	5647
Demandes de documents	
M. Regan	5647
M. Anderson (Victoria)	5647
Renvoi pour débat ultérieur	5647

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale	
M. Anderson (Victoria)	5647
Projet de loi C-9. Troisième lecture	5647
M. Lunn	5649
M. Bigras	5650
M. Comartin	5654
M. Herron	5656
Recours au Règlement	
La période des questions	
M. Boudria	5659
M. Borotsik	5659
M. Duncan	5659
La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale	
Projet de loi C-9. Troisième lecture	5659
M. Bigras	5659

M. Comartin.....	5659
Mme Girard-Bujold.....	5660

M. Hearn.....	5667
M. Szabo.....	5668

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le supplément familial

Mme Bakopanos.....	5661
Motion.....	5661
M. Penson.....	5663
Mme St-Jacques.....	5665
M. Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay).....	5665
Mme Davies.....	5666

MOTION D'AJOURNEMENT

Les infrastructures routières

M. Bachand (Saint-Jean).....	5669
M. Proulx.....	5669

Le Fonds canadien de télévision

Mme Gagnon (Québec).....	5670
M. Proulx.....	5671

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**